

Rapport sur le développement durable pour 2026

Table des matières

Un message de notre direction 3

Informations générales 6
Base de préparation 7
Gouvernance 8
Diligence raisonnable 9
Gestion des risques et contrôles internes 10
Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur 11
Analyse de matérialité en matière de développement durable et engagement des parties prenantes 13

Changement climatique 17
Stratégie de décarbonisation d'O-I Glass 19
Objectifs, leviers et mesures de décarbonisation 19
Gouvernance et intégration stratégique 20
Progrès en matière de climat 21
Exposition aux risques liés au climat et résilience 22
Résilience et adaptation 23
Politiques 24
Nos actions en faveur du climat 25
Émissions de scope 1 et 2 25
Émissions de scope 3 — Engagement des fournisseurs 29
Objectifs et indicateurs 30
Consommation et mix énergétiques 30
Émissions 31

Pollution 32
Politiques 33
Mesures 34
Système de gestion ESS 34
Indicateurs 36

Eau 37
Politiques 39
Mesures 39
Système de gestion ESS 39
Évaluation des risques liés à l'eau 42
Indicateurs 43

Utilisation des ressources et économie circulaire 45
Politiques 47
Actions 48
Économie circulaire 48
Utilisation des matières premières 53
Gestion des déchets 53
Indicateurs et objectifs : flux de ressources 57
Objectifs et indicateurs : flux de ressources sortants 58
Produits 58
Déchets 59

Effectif interne 60
Politiques 62
Politiques de santé et de sécurité 62
Gouvernance du lieu de travail et du personnel 62
Mécanisme de traitement des réclamations et mesures correctives 63
Mesures 64
Mesures de gestion du personnel 64
Mesures de santé et de sécurité 67
Sécurité, notre premier objectif 69
Indicateurs 70

Travailleurs dans la chaîne de valeur 75
Politiques 77
Politique relative aux minerais provenant de zones de conflit 77
Canal de signalement 78
Mesures 78
Diligence raisonnable — Rapport sur l es minerais provenant de zones de conflit 79
Engagement direct relatif aux principes directeurs des fournisseurs 79
Sélection des fournisseurs 79
Indicateurs 80

Cybersécurité et confidentialité des données 81
Stratégies et politiques 83
Actions 84
Indicateurs 84

Remarques importantes et clauses de non-responsabilité 85



Un message de notre direction

Depuis plus de 120 ans, O-I aide les marques à commercialiser leurs produits dans des emballages en verre que les consommateurs connaissent, en lesquels ils ont confiance et qu'ils apprécient. Nous avons contribué à transformer l'industrie du verre, en surmontant les défis, en nous adaptant au changement et en tenant nos engagements. Notre histoire est bien plus qu'un héritage : elle fait partie intégrante de ce que nous sommes aujourd'hui. Elle constitue le fondement du rôle que nous jouons aujourd'hui en tant que partenaire en matière d'emballages en verre pour de nombreux acteurs, notamment les plus grandes marques mondiales de l'agroalimentaire et des boissons. Alors que les consommateurs, les clients, les collectivités et les régulateurs ont des attentes de plus en plus élevées en matière d'emballage, notre héritage de résilience, de persévérance et de détermination continue de définir la voie que nous suivons.

Nous avons déjà démontré que nous étions capables de nous fixer des objectifs ambitieux et de les atteindre. En 2024, nous avons atteint notre objectif initial de réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre, avec six ans d'avance. Nous avons également dépassé notre objectif de 40 % d'électricité issue de sources renouvelables. Loin de nous contenter de ces deux réussites, nous avons placé la barre encore plus haut, en fixant des objectifs plus ambitieux pour 2030. Ces objectifs comprennent une nouvelle cible de réduction des émissions de scope 1 et 2 conforme aux critères du SBTi (sous réserve de confirmation par le SBTi). Il ne s'agit pas d'aspirations sans suite, mais d'objectifs fondés sur des résultats avérés.

Nous sommes convaincus que l'avenir du verre repose sur des partenariats tout au long de la chaîne de valeur. En améliorant nos modes de fonctionnement, en investissant dans des solutions à faible empreinte carbone, en augmentant la part de matériaux recyclés lorsque cela est possible et en travaillant en étroite collaboration avec nos clients, nos fournisseurs et les communautés, O-I aide les marques à se développer grâce au verre tout en réduisant l'impact des emballages auxquels les consommateurs font confiance au quotidien.

Au cœur de notre stratégie se trouve une vérité simple mais puissante : les pratiques durables et la performance commerciale ne sont pas des priorités concurrentes — elles sont intrinsèquement liées. Chez O-I, le développement durable consiste à utiliser moins de ressources, à réduire les déchets et à fonctionner plus efficacement. Il s'agit de gérer nos impacts et de créer de la valeur pour les parties prenantes que nous servons : nos clients, nos investisseurs, nos collaborateurs, nos communautés et l'environnement. Le développement durable est une stratégie commerciale intelligente, et O-I



Tableau de bord des objectifs de développement durable

	Premiers objectifs de développement durable pour 2030	Résultats en 2024	Objectifs 2030 mis à jour**	Résultats en 2025
ÉMISSIONS	Réduire **les ÉMISSIONS DE GES de 25 %*** par rapport à 2017, conformément à une trajectoire de limitation du réchauffement climatique à 2 °C.	**OBJECTIF ATTEINT :** Respect de l'objectif SBTi initial, conforme à une trajectoire de réchauffement climatique limitée à 2 °C.	Objectif SBTi actualisé : réduire **les ÉMISSIONS DE GES de 50 %*** d'ici 2030 (conformément à une trajectoire de réchauffement climatique limitée à 1,5 °C).	4 406 617 tonnes de CO_2, soit une **réduction de 28 %** par rapport à 2019.
ÉNERGIE	Atteindre **40 % d'ÉLECTRICITÉ ISSUE DE SOURCES RENOUVELABLES** à l'échelle mondiale.	**OBJECTIF ATTEINT : 51 %** du volume d'électricité d'origine renouvelable à l'échelle mondiale.	Atteindre **80 % D'ÉLECTRICITÉ** issue de **SOURCES RENOUVELABLES.**	**65 %** du volume mondial d'électricité d'origine renouvelable.
TENEUR EN MATIÈRES RECYCLÉES	Augmenter la **TENEUR EN MATIÈRES RECYCLÉES** pour atteindre une moyenne de **50 %** (externe, en tonnes emballées).	**41 %** de contenu recyclé en moyenne.	Augmenter la **TENEUR EN MATIÈRES RECYCLÉES** pour atteindre une moyenne de **60 %** (emballages externes, en tonnes).	**42 %** de contenu recyclé en moyenne.
SÉCURITÉ	Notre objectif est toujours zéro accident et zéro maladie. Dans le cadre de nos efforts pour atteindre cet objectif, nous nous sommes fixés comme objectif une **AMÉLIORATION de 50 % du TRIR** (taux total d'incidents enregistrables) par rapport à 2019.	Le **TRIR** des employés d'O-I a atteint 1,48, soit une **baisse de 48 %** par rapport à 2019.	L'objectif reste inchangé : une **AMÉLIORATION de 50 % du TRIR** par rapport à 2019.	**Le TRIR** des employés d'O-I s'élevait à 1,63, soit une **baisse de 42 %** par rapport à 2019.

*Portées 1 et 2, uniquement liées au marché ; exclut la portée 3 / **Référence 2019

met en place les systèmes, les données et la responsabilité nécessaires pour pérenniser ces progrès au fil du temps.

Pour O-I, l'année 2025 a été placée sous le signe de l'optimisation opérationnelle. Nous identifions et mettons en œuvre des solutions concrètes qui réduisent la consommation d'énergie, diminuent les émissions de GES et permettent de réaliser des économies significatives. Notre équipe mondiale « Project Spark », dédiée à l'identification et à la réalisation d'économies d'énergie, a mené des initiatives visant à suivre les performances, à partager les meilleures pratiques et à identifier les opportunités de réduction de la consommation d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique, contribuant ainsi à notre objectif de réduction des gaz à effet de serre (GES). En 2025, des centaines de projets d'économies d'énergie ont généré économies importantes et permis d'économiser près de 133 000 tonnes de CO_2, démontrant ainsi que l'efficacité opérationnelle et la responsabilité environnementale peuvent aller de pair.

Nous poursuivons actuellement notre stratégie en agissant sur l'ensemble de l'équation énergétique : réduire la demande tout en opérant la transition vers des sources d'énergie à faible empreinte carbone et renouvelables. En 2025, nous avons porté notre consommation mondiale d'électricité

d'origine renouvelable à 65 % grâce aux certificats d'énergie renouvelable, notamment en atteignant 100 % d'électricité renouvelable dans nos sites d'Europe continentale cette même année.

O-I s'appuie sur des technologies éprouvées tout en continuant à innover. En 2025, nous avons déployé des technologies de fours de pointe dans plusieurs usines — notamment grâce à un investissement de 55 millions d'euros à Gironcourt, en France, pour une rénovation qui a permis de réaliser des économies d'énergie initiales d'environ jusqu'à 40 % — et testé des biocarburants dans un four de fusion du verre. Grâce à ces initiatives, nous nous efforçons de jeter les bases d'un avenir plus efficace et plus résilient. Des fondations sur lesquelles nous pouvons nous appuyer en reproduisant les meilleures pratiques et les réussites technologiques.

Ce travail ne se fait pas en vase clos. Nous nouons des partenariats tout au long de notre chaîne de valeur — en collaborant avec nos clients, nos fournisseurs et les communautés pour faire avancer les choses à grande échelle. Bon nombre de nos clients subissent des pressions pour réduire leurs propres émissions de GES, et lorsque nous réussissons, nous les aidons à réussir à leur tour. O-I a lancé en 2025 une campagne d'engagement direct auprès de ses fournisseurs afin d'obtenir leur adhésion à nos Principes directeurs des fournisseurs, qui incluent la réduction des émissions et d'autres éléments liés au développement durable. Nous continuons à collaborer étroitement avec nos clients, les transformateurs de verre et d'autres partenaires de la chaîne de valeur afin de favoriser la mise en place d'écosystèmes de recyclage performants qui ont un impact positif sur les communautés, renforcent l'économie circulaire et permettent d'augmenter la teneur en verre recyclé de nos produits — ce qui améliore l'empreinte carbone de nos produits et de ceux de nos clients. Ensemble, nous ouvrons de nouvelles perspectives, renforçons nos relations et œuvrons pour que le potentiel durable du verre soit à la portée de tous, au quotidien.

D'ici fin 2025, nos efforts pour réduire les émissions de GES, associés à certains changements stratégiques dans nos opérations, ont permis une réduction de 28 % des émissions de scope 1 et 2 par rapport à notre niveau de référence de 2019.

Au-delà de la décarbonisation, O-I s'efforce de gérer ses impacts sur l'environnement et la population locale. L'amélioration de nos impacts environnementaux, tels que les émissions atmosphériques, la consommation d'eau et les déchets, est pilotée par notre système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (SGESS). Nos équipes ESS visent l'excellence en se concentrant sur l'atténuation des risques, la prévention des incidents, le partage des meilleures pratiques, la promotion de changements de comportement positifs et la sensibilisation.

Notre SGESS est également le moteur de nos initiatives visant à renforcer encore davantage notre culture de la sécurité. Nous renforçons notre engagement en matière de sécurité, en proposant des formations ciblées et en centrant nos efforts sur le principe « s'arrêter, réfléchir, protéger ».

Il s'agit de prendre le temps de s'arrêter et d'être pleinement présent avant de commencer une tâche ; d'évaluer les risques pour soi-même et pour les autres ; et de protéger tout le monde en signalant tout problème et en agissant pour y remédier. Alors que nous traversons des défis et un environnement en constante évolution, O-I reste déterminé à prendre activement soin des personnes et de l'environnement.

Alors que nous continuons à mettre en œuvre notre stratégie et que nous recherchons des moyens toujours plus efficaces et performants de créer de la valeur de manière durable, nous le faisons avec confiance — non pas parce que le chemin est facile, mais parce que nous l'avons déjà parcouru. Quels que soient les défis à venir, nous les relèverons avec la même ténacité, la même détermination et la même résilience qui nous caractérisent depuis plus d'un siècle, en continuant à bâtir une entreprise durable, parée pour l'avenir.



Randy Burns
Directeur administratif et responsable du développement durable chez O-I

« Au cœur de notre stratégie se trouve une vérité simple mais puissante : les pratiques durables et la performance commerciale ne sont pas des priorités concurrentes — elles sont intrinsèquement liées. Le développement durable, c'est une stratégie commerciale intelligente. »

Informations générales

Base de préparation	7
Gouvernance	8
Diligence raisonnable	9
Gestion des risques et contrôles internes	10
Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	11
Analyse de matérialité en matière de développement durable et engagement des parties prenantes	13

Informations générales

Base de préparation

O-I Glass, Inc. publie les informations contenues dans la présente déclaration pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Cette déclaration de développement durable est établie sur une base consolidée à l'échelle mondiale.

Le rapport couvre 67 usines sur lesquelles nous exercions un contrôle opérationnel au début de l'année 2025, dont 64 étaient en activité. Trois de ces 64 usines ont été définitivement fermées en 2025. Lors de la communication des données relatives aux usines fermées au cours de l'année 2025, les données seront incluses jusqu'à la fin de la période durant laquelle la société a conservé le contrôle opérationnel.

Le périmètre de ce rapport est spécifique à l'activité de récipients en verre d'O-I. Seules les informations au niveau de l'entreprise, telles que les données relatives au personnel, à la santé et à la sécurité, font exception à ce périmètre.

Les thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance abordés dans le présent rapport ont été évalués et identifiés au moyen d'une évaluation de la double matérialité (DMA) en vue de la publication d'informations sur le développement durable. La DMA d'O-I a évalué l'ensemble de notre chaîne de valeur, y compris en amont, au niveau de nos opérations et en aval, afin d'identifier nos impacts, risques et opportunités (IRO).

Le présent rapport de développement durable, établi à titre volontaire, a été rédigé dans le but d'assurer la transparence sur certains thèmes liés au développement durable, d'informer les parties prenantes sur ces sujets pertinents et de préparer l'entreprise en interne à d'éventuelles exigences futures en matière de reporting. Ce rapport reflète la compréhension actuelle de l'entreprise concernant les normes de développement durable en constante évolution, lesquelles restent sujettes à des développements, interprétations et modifications ultérieurs.

Ce rapport vise à fournir aux parties prenantes un aperçu de notre évaluation la plus récente. O-I a déployé des efforts concertés pour renforcer sa transparence sur les questions de développement durable. Nous avons renforcé notre gouvernance des données et nos contrôles afin d'améliorer la précision des informations.

Les références à la « matérialité » dans le présent rapport s'inscrivent exclusivement dans le contexte des considérations de développement durable et ne doivent pas être interprétées comme correspondant à, ou liées à, la notion de matérialité au sens de la législation américaine sur les valeurs mobilières, de la common law ou des normes comptables. En particulier, ce rapport aborde les questions de développement durable dans une perspective large, incluant les impacts sur l'environnement et la société, ainsi que les risques et opportunités liés à ces questions. Cette approche diffère du concept de « matérialité » utilisé dans la préparation des documents déposés par la société auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Aucune disposition du présent rapport ne doit être interprétée comme modifiant, complétant ou redéfinissant la notion de « matérialité » de manière générale, ni telle qu'elle est appliquée dans les états financiers américains de la société ou dans ses documents déposés auprès de la SEC.

Le présent rapport ne constitue pas une déclaration de conformité à un cadre particulier de reporting en matière de développement durable, et il ne doit pas être considéré comme tel. La société peut actualiser son approche et ses informations à mesure que les lois, réglementations, politiques, cadres, normes et lignes directrices continuent d'évoluer.

Les informations contenues dans le présent rapport de développement durable ne constituent pas et ne doivent pas être interprétées comme une action de marketing ou de publicité destinée aux consommateurs dans le cadre de la promotion, de la vente ou de la fourniture d'un produit ou d'un service quelconque, ni d'O-I Glass en général.

Veuillez vous reporter à la section intitulée **« Remarques importantes et clauses de non-responsabilité »** pour plus d'informations.



Gouvernance

O-I Glass dispose d'un cadre complet de **gouvernance en matière de développement durable**, doté de canaux de reporting clairs, depuis les **opérations au niveau des sites jusqu'à la gestion au niveau du conseil d'administration**. Le conseil d'administration détient l'autorité ultime pour la gestion des activités d'O-I, y compris la gestion des risques. Il identifie, évalue et nomme les dirigeants, leur délègue les responsabilités liées aux opérations de l'entreprise et contrôle leurs performances. Le conseil d'administration compte actuellement 10 administrateurs élus chaque année. Il est dirigé par un président indépendant du conseil d'administration dont la responsabilité première est de veiller à ce que le conseil d'administration s'acquitte de la manière la plus efficace possible de sa mission de surveillance de la société. Le PDG est le seul dirigeant de la société à siéger au conseil d'administration. L'organisation maintient une séparation entre les fonctions de PDG et de président indépendant du conseil d'administration.

La principale responsabilité du président indépendant du conseil d'administration est de veiller à ce que le conseil d'administration s'acquitte le plus efficacement possible de sa mission de surveillance de la société et de superviser la mise à profit effective de l'expérience, de la formation et des compétences de chaque membre du conseil d'administration dans l'intérêt de la société. Les membres de notre conseil d'administration disposent d'un vaste éventail de compétences et d'expériences, notamment, mais sans s'y limiter : fabrication à l'international, chaîne d'approvisionnement et sécurité ; direction de sociétés cotées en bourse ; expérience des marchés et du commerce ; gouvernance d'entreprise ; gestion financière et allocation du capital ; stratégie et développement d'entreprise ; gestion des risques d'entreprise ; ingénierie et développement de produits ; cybersécurité, protection des données et intelligence artificielle ; et développement durable et gestion des questions climatiques. Ces compétences sont répertoriées dans la dernière **circulaire de sollicitation de procurations** d'O-I. La société tient à jour une matrice des compétences et évalue les compétences, l'expérience et l'expertise de chacun de ses administrateurs afin de constituer un conseil d'administration équilibré en termes de compétences clés. Le comité de nomination et de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration examine la composition de ce dernier afin de garantir un équilibre entre la durée des mandats, les compétences et les points de vue.

Le Comité de nomination et de gouvernance d'entreprise supervise également les efforts de la société en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). **Le directeur administratif et du développement durable** d'O-I présente régulièrement au Comité de nomination et de gouvernance d'entreprise des rapports sur la stratégie, les initiatives et les progrès d'O-I en matière de développement durable. Cette approche structurée permet un suivi cohérent des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, tout en garantissant l'alignement stratégique.

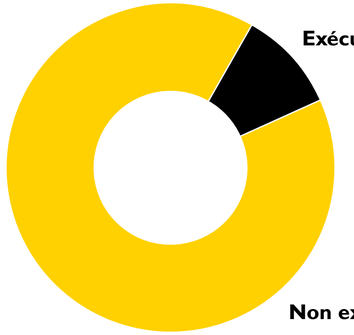
Le directeur administratif et du développement durable rend compte directement au PDG et siège au sein de l'équipe de direction mondiale, afin que les considérations de développement durable soient intégrées dans les décisions stratégiques. Pour ancrer le développement durable à tous les niveaux de l'entreprise et permettre l'intégration des enjeux de développement durable dans l'ensemble du processus décisionnel, notre directeur administratif et du développement durable assure une gestion à l'échelle de l'entreprise, en s'appuyant sur des structures transversales pour promouvoir le développement durable chez O-I. Cette approche favorise l'intégration efficace des actions de développement durable au niveau des groupes nationaux et des usines.

Les directeurs du développement durable relevant du directeur administratif et du développement durable sont soumis à des **indicateurs de performance** liés à la mise en œuvre, à l'efficacité globale et à la matérialité de la stratégie de développement durable et ESG, qui inclut la prise en compte des impacts climatiques.

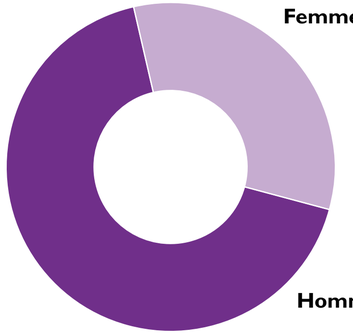
De plus, les enjeux ESG sont pris en compte dans les évaluations de performance des responsables fonctionnels et des responsables d'usine. Pour en savoir plus, consultez le rapport.

Composition du conseil d'administration

(Membres exécutifs et membres non exécutifs)



Les **3 femmes siégeant au conseil d'administration d'O-I** représentent 30 % de ses membres.





Diligence raisonnable

O-I est conscient que l'intégration de la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et les opérations commerciales nécessite une approche globale. Nos opérations et nos relations au sein de la chaîne d'approvisionnement intègrent la diligence raisonnable afin d'évaluer et de gérer les impacts sur les personnes, en particulier leurs droits humains, et sur l'environnement. Les composantes de notre diligence raisonnable se retrouvent dans nos processus de gestion des risques d'entreprise, d'approvisionnement, de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité, ainsi que dans nos ressources humaines, parallèlement à notre évaluation de la double matérialité.

Des informations détaillées sur les processus de diligence raisonnable d'O-I sont présentées tout au long de ce rapport. Le tableau ci-dessous présente les composantes de nos activités de diligence raisonnable.

Diligence raisonnable chez O-I

Éléments clés	Section/Sous-section du rapport
Intégration de la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	**Gouvernance**, **Gestion des risques et contrôles internes**, **Matérialité et engagement des parties prenantes**
Dialogue avec les parties prenantes concernées	**Matérialité et engagement des parties prenantes**, **Enjeux sociaux**
Identification et évaluation des impacts négatifs sur les personnes et l'environnement	**Matérialité et engagement des parties prenantes**
Prise des mesures pour remédier aux impacts négatifs sur les personnes et l'environnement	**Enjeux environnementaux**, **Enjeux sociaux**
Suivi de l'efficacité de ces efforts	**Enjeux environnementaux**, **Enjeux sociaux**

Gestion des risques et contrôles internes

L'une des principales responsabilités du conseil d'administration consiste à évaluer l'exposition de la société aux risques et à contrôler les mesures prises par la direction pour évaluer et maîtriser ces risques. Le conseil d'administration supervise principalement les risques par l'intermédiaire de ses comités, en particulier le comité d'audit. Les questions revêtant une importance ou un intérêt particuliers, y compris les domaines de risque significatifs auxquels la société est confrontée, sont examinées par l'ensemble du conseil d'administration. Le Conseil d'administration se réunit avec les membres de l'équipe de direction de la société et d'autres responsables selon les besoins afin d'examiner l'exposition aux risques au regard des plans et objectifs stratégiques de la société, dans le but d'améliorer la performance organisationnelle à long terme. Le Conseil d'administration collabore avec la fonction de gestion des risques d'entreprise (GRE) pour les évaluations et la planification GRE programmées.

Les plans sont élaborés pour traiter les risques soit au niveau fonctionnel, soit au niveau des groupes par pays, en fonction de la responsabilité thématique, et adaptés à chaque site. La responsabilité des thèmes correspond à celle du financement des dépenses d'investissement ou des actifs. Nous travaillons à la formalisation de structures visant à atténuer les risques et à tirer parti des opportunités. Les risques sont détaillés dans les sections thématiques correspondantes du présent rapport.

Nous avons mis en place des contrôles internes portant sur la collecte et l'exactitude des données afin de minimiser les risques d'erreurs, de lacunes et d'inexactitudes dans nos rapports. Une marge d'incertitude de +/- 2 % est prise en compte pour les émissions de scope 1, 2 et 3. Notre équipe chargée des rapports de développement durable a établi un partenariat avec notre service d'audit interne et nos équipes fonctionnelles dans le but de mettre en place des processus et des procédures de gestion des données standardisés à l'échelle mondiale. Nos données sont collectées et gérées dans un système centralisé afin d'en garantir la fiabilité. Les contrôles de nos données liées au développement durable comprennent des vérifications d'exactitude et d'exhaustivité, tant au niveau mondial qu'au niveau des fonctions locales. L'équipe d'audit interne teste les données afin de garantir l'intégrité de nos procédures. Les conclusions issues de ce processus interne de validation des données sont soumises au comité d'audit et examinées périodiquement. Nos contrôles internes des données favorisent la gestion des risques, un suivi efficace des performances et un reporting transparent.



Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Chez O-I Glass, Inc., nous aimons le verre. Nous sommes fiers d'être l'un des principaux producteurs mondiaux de ce que nous considérons comme l'une des solutions d'emballage les plus durables : le récipient en verre. Nous servons et collaborons avec des milliers de clients, dont beaucoup produisent les marques de produits alimentaires et de boissons les plus connues au monde. Nous sommes dirigés par une équipe d'environ 19 000 personnes réparties sur 64 usines * dans 18 pays.

Chiffres clés 2025

Fondation d' sous le nom d'Owens Bottle Company en

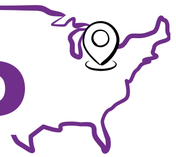
1903



6,4 Milliards de dollars, notre chiffre d'affaires net en 2025



Siège social mondial à Perrysburg, dans l'Ohio



64* usines réparties dans 18 pays



Plus de 6 000 clients directs



Plus de 4 100 brevets/ demandes de brevet





Environ 34 milliards de contenants vendus en 2025

Gamme de produits 2025 :

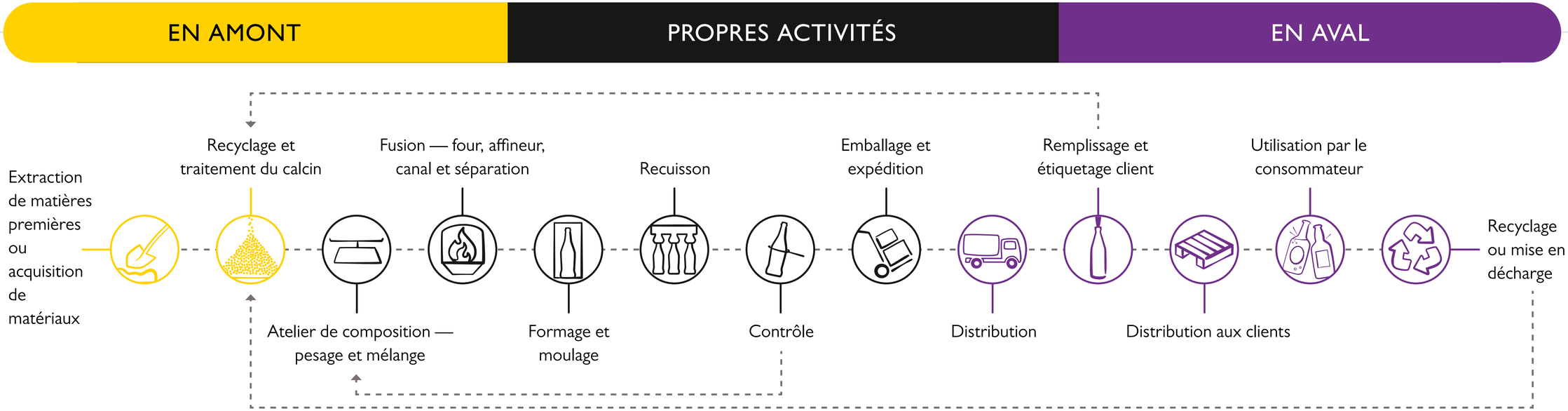


**En tenant compte de toutes les usines en activité en 2025, dont trois ont été fermées.*

Ensemble, nous mettons la puissance du verre à la portée de tous, au quotidien.

O-I est présent sur le segment des récipients en verre du marché de l'emballage rigide et est le premier fabricant de récipients en verre dans la plupart des pays où il dispose de sites de production. L'entreprise fabrique des récipients en verre dans une large gamme de tailles, de formes et de couleurs, et s'investit activement dans le développement de nouveaux produits et l'innovation des récipients en verre. Nous produisons des récipients en verre pour les boissons alcoolisées, notamment la bière, les boissons maltées aromatisées, les spiritueux et le vin. O-I produit également des emballages en verre pour divers produits alimentaires et boissons non alcoolisées.

La chaîne de valeur d'O-I



En amont, les principales matières premières utilisées dans les activités de fabrication de récipients en verre de la société sont le sable, le carbonate de sodium, le calcaire et le verre recyclé. Ces matériaux, ainsi que les autres matières premières utilisées pour fabriquer des récipients en verre, ont toujours été disponibles en quantités suffisantes auprès de multiples sources. Le calcin, terme technique désignant le verre recyclé, nécessite un traitement pour passer du statut de produit en fin de vie à celui de matière première : il doit être broyé, trié, puis finalement fondu pour former de nouveaux emballages en verre.

Les propres activités chez O-I englobent l'ensemble du processus de fabrication des récipients en verre. La stratégie actuelle de l'entreprise est axée sur la réduction des capacités de production redondantes, l'optimisation de notre réseau et la rationalisation des coûts. Nous nous efforçons d'accroître la valeur pour les actionnaires en atteignant une position concurrentielle en termes de coûts et en favorisant une croissance rentable, tout en poursuivant sans relâche nos objectifs de développement durable.

En aval, O-I commercialise des emballages en verre sur le continent américain et en Europe. Nos principaux clients sont principalement les plus grands fabricants mondiaux de produits alimentaires et de boissons. L'entreprise vend la plupart de ses emballages en verre directement à ses clients. Les sites de fabrication d'emballages en verre sont généralement situés à proximité immédiate des clients.

Analyse de matérialité en matière de développement durable et engagement des parties prenantes

La DMA a été menée par une équipe centrale composée de membres de l'équipe « O-I Global Sustainability » et d'autres représentants d'O-I qui ont joué le rôle de parties prenantes clés dans le processus d'évaluation de la double matérialité. L'équipe centrale a participé à chaque étape du processus décrit ci-dessous et était chargée d'identifier et d'impliquer les parties prenantes internes et externes concernées dans la réalisation de l'évaluation de la double matérialité. À mesure que chaque étape du processus et de la méthodologie sera décrite ci-dessous, la participation des différentes parties prenantes sera détaillée.

Phase 1

Identification des thèmes et mobilisation des parties prenantes

O-I a fait appel à un consultant externe pour aider son équipe centrale à identifier les thèmes et à impliquer les parties prenantes.

1.1 IDENTIFICATION DES THÈMES

Une analyse a été menée en tenant compte des thèmes pertinents spécifiques à l'entité et au secteur d'activité, des futurs régimes internationaux de publication d'informations et de diverses sources. Cette analyse comprenait un premier examen des sources, une analyse des tendances externes, une compréhension de la chaîne de valeur et la consultation des parties prenantes. Tout au long de ce processus, le consultant a passé en revue diverses sources internes et externes afin d'identifier des thèmes reflétant les différentes perspectives propres à l'entité et au secteur d'activité. Une analyse comparative a été réalisée, consistant à examiner les informations publiques relatives aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) afin de comprendre les thèmes identifiés comme prioritaires par les pairs, ce qui donne une indication des thèmes considérés comme la norme dans les pratiques du secteur. Les premiers résultats de cette analyse ont constitué la liste des thèmes à prendre en compte et à évaluer dans le cadre de la consultation des parties prenantes.

1.2 ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES POUR L'IDENTIFICATION DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de préserver l'objectivité, le consultant a mobilisé un groupe de parties prenantes pour recueillir et analyser les points de vue internes et externes sur les impacts internes et externes des thèmes de développement durable identifiés lors de la phase 1.1. Ce groupe de parties prenantes a été consulté par le biais d'entretiens et d'enquêtes.

Les retours des parties prenantes ont été pris en compte via un processus de pondération visant à orienter la force des preuves vers certains groupes susceptibles d'apporter des informations plus fiables sur les impacts internes ou externes (par exemple, les parties prenantes externes mettraient davantage l'accent sur l'impact externe de l'entreprise sur la société et l'environnement, tandis que les parties prenantes internes mettraient davantage l'accent sur les impacts internes provenant de sources externes sur l'entreprise). L'équipe centrale a participé à l'identification des parties prenantes et à la validation de leur pondération respective en vue de l'analyse des thèmes de développement durable.

Grâce à la consultation des parties prenantes et aux résultats de l'évaluation des impacts internes et externes, des enjeux de développement durable, ou sous-thèmes, liés aux thèmes décrits dans le présent rapport ont été identifiés en vue d'une évaluation plus approfondie.

Phase 2A

Identification et analyse des IRO

Au cours de la phase 2A, les impacts, risques et/ou opportunités ont été identifiés pour les enjeux de développement durable recensés lors de la phase 1. L'identification d'un IRO pour chaque enjeu de développement durable a pour objectif de renforcer la responsabilité, de gérer les risques et d'aligner la notation des IRO sur la stratégie de l'entreprise. À la suite de l'identification des IRO, l'équipe centrale a élaboré des grilles de notation et les a communiquées à un comité d'impact composé d'experts en la matière au sein d'O-I.

2A.1 IDENTIFICATION DES IMPACTS

Pour chacun des enjeux de développement durable identifiés lors de la phase 1, *Identification des thèmes et mobilisation des parties prenantes*, l'équipe centrale a classé l'impact associé comme négatif ou positif, et réel ou potentiel. Les impacts ont ensuite été évalués pour chaque élément (à savoir, l'ampleur, la portée, le caractère irréversible, et la probabilité) par le comité chargé des impacts au moyen d'une enquête. Tous les membres du comité chargé des impacts ont noté chaque élément pour chaque impact, en s'appuyant sur une grille d'évaluation préétablie.

2A.2 IDENTIFICATION DES RISQUES

Le registre des risques de la gestion des risques d'entreprise (ci-après, le « registre des risques ») géré par la Gestion des risques d'entreprise O-I (ci-après, O-I ERM) a été utilisé par l'équipe centrale dans le cadre du processus d'identification des risques aux fins de la double évaluation de la matérialité. Le registre des risques recense les risques identifiés au cours des procédures standard de gestion des risques d'entreprise trimestrielles et annuelles menées par la GRE. Les risques sont regroupés dans les quatre catégories suivantes : stratégie, opérations, finances, réglementation et conformité.

Dans le cadre des procédures annuelles de gestion des risques d'entreprise menées par la GRE, les risques sont notés par les participants lors de réunions ou par le biais d'enquêtes. Les participants impliqués dans ces procédures sont divers responsables de groupes nationaux et fonctionnels, ainsi que des responsables mondiaux, afin de garantir que les risques à l'échelle de l'ensemble de l'organisation soient pris en compte. Les réponses sont ensuite compilées par la GRE en vue d'un affinement ultérieur.

Afin de vérifier l'exhaustivité des risques ESG inclus dans l'enquête de gestion des risques d'entreprise, le groupe ESG identifie les risques ESG spécifiques inclus dans l'enquête, et d'autres participants à l'enquête identifient également les risques ESG relevant de leurs domaines de responsabilité respectifs. De plus, à intervalles réguliers, des fonctions distinctes sont mobilisées pour identifier les risques émergents ou les changements de niveau de risque, ce qui inclut la prise en compte des risques liés à l'ESG.

Afin de tirer parti des résultats du processus de gestion des risques d'entreprise d'O-I pour la DMA, l'équipe centrale a mis en correspondance les risques ESG et la note de risque associée, issus du registre des risques GRE d'O-I, avec les enjeux de développement durable. Chaque risque comprend une note de probabilité et d'ampleur issue du processus d'évaluation GRE d'O-I.

2A.3 IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS

Les énoncés d'opportunités ont été identifiés par l'équipe centrale et appliqués à la liste pertinente des enjeux de développement durable. Ces énoncés ont été évalués pour chaque élément (c'est-à-dire l'ampleur et la probabilité) par le comité d'impact au moyen d'une enquête, selon une méthode similaire à celle utilisée pour les impacts, en s'appuyant sur la grille d'évaluation préétablie qui avait été préalablement discutée avec l'équipe centrale.

Phase 2B

Méthodologie de notation et seuils

La méthodologie de notation a été élaborée par l'équipe centrale et validée par le directeur administratif et du développement durable. Après avoir consolidé les notes attribuées aux enjeux de développement durable, l'équipe centrale a fixé un seuil afin d'affiner davantage ces enjeux et la liste initiale des enjeux de développement durable susceptibles d'être communiqués. Le seuil a été fixé à 0,01 au-dessus de la plus élevée des valeurs suivantes : la médiane ou la moyenne des notes attribuées par l'IRO. Les résultats de cet exercice (en dessous et au-dessus du seuil) ont été pris en compte lors de la phase d'étalonnage décrite dans la phase 3.



Phase 3

Étalonnage des résultats

Au cours de la phase d'étalonnage, la direction a affiné davantage la liste préliminaire des résultats relatifs à la double matérialité en réalisant les analyses d'étalonnage suivantes. La notation de chaque enjeu de développement durable a été évaluée au regard des impacts, des risques et des opportunités. La pertinence de cette notation a été évaluée sur la base du registre des risques GRE d'O-I et de la définition des enjeux de développement durable. La direction a examiné les éléments constitutifs de chaque note afin de déterminer si des ajustements supplémentaires étaient nécessaires. L'ajustement a abouti à la sélection de **16 thèmes de développement durable**, associés à des **IRO** pour le reporting de développement durable. Les **descriptions** de chaque IRO sont détaillées dans **chaque section thématique** du présent rapport. Ces 16 thèmes de développement durable significatifs ont été examinés et approuvés par le directeur administratif et du développement durable. Le processus DMA a été examiné et approuvé par le directeur du reporting de développement durable.

IRO = impacts, risques et opportunités ↑ **=** en amont **O-I =** propres activités ↓ **=** en aval

	Résultat IRO			Chaîne de valeur		
Thèmes de développement durable	**Impact**	**Risque**	**Opportunité**	↑	O-I	↓
Consommation d'énergie	●	●	●	●	●	●
Énergies renouvelables	●		●	●	●	●
Énergie abordable et fiable		●		●	●	
Émissions de GES	●	●	●	●	●	●
Phénomènes météorologiques extrêmes		●			●	
Pollution atmosphérique	●	●		●	●	●
Consommation d'eau		●	●	●	●	
Gestion des déchets		●			●	
Économie circulaire	●		●	●	●	●
Inclusion professionnelle		●			●	
Santé et sécurité au travail	●	●			●	
Syndicalisation		●			●	
Expérience des collaborateurs	●				●	
Droits de l'homme	●			●	●	
Cybersécurité		●			●	
Protection des données		●		●	●	●

Changement climatique

Stratégie de décarbonisation d'O-I Glass 19
- Objectifs, leviers et mesures de décarbonisation 19
- Gouvernance et intégration stratégique 20
- Progrès en matière de climat 21
- Exposition aux risques liés au climat et résilience 22
- Résilience et adaptation 23

Politiques 24

Nos actions en faveur du climat 25
- Émissions de scope 1 et 2 25
- Émissions de scope 3 — Engagement des fournisseurs 29

Objectifs et indicateurs 30
- Consommation et mix énergétiques 30
- Émissions 31

SUJETS ENVIRONNEMENTAUX

Changement climatique

La section suivante détaille la gestion par O-I des **impacts** et des **risques** liés au changement climatique. Les risques peuvent résulter d'évolutions de la consommation d'énergie, des prix ou de la disponibilité, ainsi que des coûts liés à la conformité réglementaire ou des perturbations de l'activité. À l'inverse, les économies d'énergie et la réduction des émissions pourraient représenter des **opportunités** de réduction des coûts pour l'activité d'O-I. Le changement climatique a un impact réel, ou pourrait potentiellement avoir un impact, sur les parties prenantes tout au long de notre chaîne de valeur et de nos opérations.

IRO = impacts, risques et opportunités
↑ **=** en amont
O-I **=** propres activités
↓ **=** en aval

			Impact				Chaîne de valeur		
Thèmes	**Résultat IRO**	**Description de l'IRO**	**Réel**	**Potentiel**	**Positif**	**Négatif**	↑	O-I	↓
Consommation d'énergie	Impact	Les changements dans la **consommation d'énergie modifient** à leur tour les **émissions de l'entreprise**, qui ont un impact sur **l'environnement et la population**	●			●	●	●	●
	Risque	Augmentation des **coûts** due à la **hausse des prix de l'énergie** ou à une **augmentation de la consommation**						●	●
	Opportunité	**Économies d'énergie** grâce à l'efficacité et à l'innovation						●	●
Énergies renouvelables	Impact	Utilisation d'énergies renouvelables et de carburants alternatifs pour **améliorer l'efficacité énergétique** et **réduire les émissions nocives** pour l'environnement et la population	●			●	●	●	●
	Opportunité	Utilisation des énergies renouvelables et des carburants alternatifs pour **améliorer l'efficacité, réduire les coûts et répondre aux attentes des clients**					●	●	
Énergie abordable et fiable	Risque	**Hausse des coûts** liée à la **disponibilité de l'approvisionnement** énergétique et aux **fluctuations des prix**					●	●	
Émissions de GES	Impact	**Émissions de GES** qui contribuent au changement climatique, affectant l'environnement et les populations	●			●	●	●	●
	Risque	Augmentation des **coûts d'exploitation** et de **mise en conformité**, responsabilité liée aux émissions de GES						●	
	Opportunité	Investissement dans les technologies et les processus permettant de **réaliser des économies**						●	
Phénomènes météorologiques extrêmes	Risque	**Coût des phénomènes météorologiques extrêmes** lié aux interruptions de production, aux problèmes d'actifs et aux répercussions sur les équipements critiques						●	

Stratégie de décarbonisation d'O-I Glass

Objectifs, leviers et mesures de décarbonisation

O-I a mis en place une stratégie visant à réduire les émissions de GES de ses activités principales de fusion du verre tout en préservant la qualité des produits, la compétitivité des coûts et la résilience de l'approvisionnement.

La fusion du verre dans notre processus de fabrication repose en grande partie sur le gaz naturel et l'électricité et constitue donc notre principale source d'émissions de GES. Plus de 80 % de nos émissions de GES de scope 1 et 2 proviennent de la consommation de combustibles et de l'utilisation d'électricité dans le processus de fabrication du verre. Par conséquent, la réduction des émissions de GES issues de notre propre processus de fabrication est au cœur de notre stratégie de décarbonisation.

O-I s'est fixé, dans le cadre de **l'initiative « Science-Based Targets » (SBTi)**, **un objectif de réduction de 50 % des émissions de GES de scope 1 et 2** (par rapport à un niveau de référence de 2019), conforme à la **trajectoire de 1,5 °C**. Nous prenons des mesures énergiques pour atteindre notre objectif, en nous appuyant sur quatre leviers stratégiques de décarbonisation. Au sein de ces quatre leviers figurent **deux objectifs de développement durable supplémentaires** qui, selon nous, sont **essentiels à la réalisation de notre objectif en matière de GES**.

1 EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET ÉNERGÉTIQUE :

Nous nous efforçons d'accroître l'efficacité de nos opérations, notamment à travers notre programme d'efficacité organisationnelle globale (ou TOE, pour « Total Organizational Effectiveness ») et le Project Spark, une équipe dédiée à l'identification et à la réalisation d'économies d'énergie. Les gains d'efficacité sont portés par le partage des meilleures pratiques, les audits des fournisseurs et les référentiels de management de l'énergie tels que la norme ISO 50001.

2 APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE ET POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE :

ce levier englobe la politique et les décisions relatives aux sources d'énergie et à l'utilisation des combustibles. Cela inclut l'augmentation des achats d'électricité renouvelable par le biais de certificats d'énergie renouvelable (CER), ainsi que la mise en place d'installations solaires sur site. Nous menons également des initiatives mondiales d'amélioration des systèmes de comptage et de suivi afin de favoriser l'intégration d'indicateurs de performance clés (KPI) de haute qualité. Notre objectif est d'atteindre **80 % d'électricité renouvelable à l'échelle mondiale** (par utilisation directe ou par le biais des CER) **d'ici 2030**.

3 AUGMENTATION DE LA TENEUR EN MATÉRIAUX RECYCLÉS :

O-I s'efforce d'augmenter la teneur en matériaux recyclés de ses produits, en mettant particulièrement l'accent sur le verre recyclé, ou calcin, dont la fusion pour fabriquer de nouveaux emballages en verre nécessite moins d'énergie. La réduction de l'utilisation de matières premières vierges permet de diminuer notre consommation d'énergie et nos émissions de GES tout en préservant les ressources naturelles. Nous collaborons tout au long de la chaîne de valeur du verre pour promouvoir la circularité du verre. Ces efforts passent notamment par l'augmentation de l'offre et de la qualité du calcin, la mise en place de systèmes de collecte et de circuits fermés avec nos communautés et nos clients, ainsi que la promotion de changements politiques favorisant le recyclage du verre. Notre objectif est de **porter la part de matériaux recyclés dans nos produits à 60 % en moyenne d'ici 2030**.

4 TECHNOLOGIES DE POINTE :

O-I innove et déploie des technologies pour faire progresser la durabilité dans la fabrication du verre. L'entreprise adopte une approche sur mesure, s'appuyant sur des technologies fondamentales et éprouvées pour mener des améliorations opérationnelles visant à réduire les émissions de carbone. Nous explorons par ailleurs des combustibles et des technologies émergents afin d'évaluer leur potentiel en termes d'évolutivité et de fiabilité. Les solutions mises en œuvre et étudiées comprennent, sans s'y limiter, la récupération de la chaleur résiduelle, le combustible gaz-oxygène, la technologie des fours hybrides et les sources de combustibles alternatifs.



Gouvernance et intégration stratégique

La structure de gouvernance chargée de superviser la stratégie climatique chez O-I implique plusieurs niveaux de direction et un contrôle par le conseil d'administration. Le comité de nomination et de gouvernance d'entreprise supervise les efforts de l'entreprise en matière d'ESG. Le directeur administratif et du développement durable rend compte directement au PDG et siège au sein de l'équipe de direction mondiale, afin que les considérations de développement durable soient intégrées dans les décisions stratégiques. L'équipe de direction mondiale supervise les responsables opérationnels et fonctionnels qui œuvrent à la mise en œuvre de notre stratégie en matière de changement climatique. Nous communiquons ouvertement nos performances à nos parties prenantes.

L'entreprise surveille ses activités au regard des risques majeurs liés au changement climatique et de leur impact environnemental. Le programme mondial de GRE évalue les domaines de risques juridiques, de conformité, stratégiques, opérationnels et financiers. Ce programme comprend le suivi des risques climatiques physiques et de transition qui affectent nos activités. Le registre des risques GRE a été utilisé pour notre double évaluation de matérialité. Le processus GRE annuel mobilise la direction au niveau mondial, fonctionnel et des groupes par pays. Ce processus implique également un dialogue semestriel avec le conseil d'administration d'O-I pour les évaluations et la planification. Ces activités permettent de prendre en compte les risques climatiques.

L'intégration de notre stratégie d'entreprise et de notre stratégie en matière de changement climatique se traduit par de multiples initiatives interconnectées visant à transformer nos opérations tout en maintenant la croissance de l'activité. O-I alloue stratégiquement des capitaux à l'efficacité énergétique, à la réduction des émissions et aux technologies à faible empreinte carbone, en s'appuyant sur un cadre d'allocation des capitaux qui concilie impact environnemental et rentabilité économique. L'énergie représente actuellement notre troisième poste de coûts d'exploitation ; à ce titre, l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation d'énergie sont essentielles à notre réussite opérationnelle. L'équipe Project Spark, dédiée à la réalisation d'économies d'énergie, travaille en collaboration avec l'équipe énergétique mondiale d'O-I et les responsables opérationnels afin d'améliorer et de mettre en œuvre notre stratégie de décarbonisation.

Tout en nous efforçant de réduire les émissions de GES issues de nos activités principales de fusion, nous cherchons à préserver la qualité, la compétitivité des coûts et la résilience de l'approvisionnement. Nos processus décisionnels tiennent compte de la faisabilité et de la maturité technologiques sur l'ensemble de notre réseau de production mondial. Nous prenons également en considération la disponibilité et le prix de l'électricité renouvelable, les évolutions réglementaires (par exemple, les cadres des systèmes d'échange de quotas d'émission), la qualité et l'approvisionnement en calcin, les compétences de la main-d'œuvre et les infrastructures spécifiques à chaque site.

Les mises à jour et les remplacements des actifs clés sont limités par la durée de vie de ces derniers, qui est généralement de 10 à 15 ans pour les fours de fusion du verre. Par conséquent, les activités de fabrication d'O-I présentent un risque d'**émissions de gaz à effet de serre « verrouillées »** (c'est-à-dire irréductibles), en particulier celles provenant de ses fours de fusion du verre et de ses installations de production. L'entreprise reconnaît le risque potentiel lié aux fours à longue durée de vie, qui pourrait freiner le rythme de la décarbonisation. Les options disponibles en matière de réparations, de modernisations et de reconstructions des actifs sont dûment prises en compte.

Progrès en matière de climat

O-I Glass a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de sa stratégie de décarbonisation. Elle a notamment atteint, voire dépassé, ses objectifs initiaux de réduction de 25 % des émissions de GES et d'une part de 40 % d'électricité renouvelable à l'échelle mondiale d'ici 2024. Ces efforts, associés à certains changements stratégiques apportés à nos opérations, notamment les gains d'efficacité issus de la rationalisation des capacités, ont permis de réduire de 30 % les émissions de scope 1 et 2 (par rapport à un niveau de référence de 2017) et d'atteindre une part de 51 % d'électricité renouvelable dans l'ensemble de nos activités mondiales.

Après avoir atteint plusieurs de nos objectifs initiaux en matière de développement durable, nous avons revu nos ambitions et annoncé de nouveaux objectifs lors de notre Journée des investisseurs « Investor Day » en mars 2025. Ces **objectifs revus à la hausse** reflètent la volonté constante d'O-I de réduire son impact environnemental et d'apporter davantage de valeur à ses clients grâce à l'innovation durable.

O-I a officiellement **soumis à la SBTi** son objectif renforcé de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 ainsi que **sa trajectoire compatible avec l'objectif de 1,5 °C**. Lors de notre présentation à l'occasion de la Journée des investisseurs, et à l'issue de discussions avec la SBTi, nous avons estimé qu'une réduction de 47 % des émissions de GES de scope 1 et 2 par rapport au niveau de 2019 serait compatible avec une trajectoire de réchauffement limité à 1,5 °C. Depuis lors, et à l'issue d'un travail approfondi avec le SBTi, nous avons revu notre objectif à la hausse : **réduire de 50 % les émissions de GES de scope 1 et 2** par rapport à un niveau de référence de 2019. Nous avons également relevé notre **objectif en matière de contenu recyclé à 60 %** de contenu recyclé externe, en tonnes conditionnées à l'échelle mondiale. Enfin, nous avons doublé notre **objectif en matière d'électricité renouvelable**, le faisant passer de 40 % à 80 %. À la fin de l'année 2025, nous avions atteint une **réduction** de **28 % des émissions de GES de scope 1 et 2**, un **taux de contenu recyclé de 42 %** et **une part d'électricité renouvelable de 65 %**.

RÉALISATIONS

Énergie et émissions de GES

- Réduction de la dépendance vis-à-vis des sources d'électricité issues des énergies fossiles.
- Mise en œuvre des premières phases de technologies d'efficacité énergétique, telles que le déploiement de systèmes de récupération de la chaleur résiduelle dans des sites clés.
- Test de combustibles alternatifs à faible empreinte carbone sur certaines lignes de production.

Contenu recyclé

- Renforcement des partenariats en matière d'infrastructures de recyclage dans plusieurs régions avec des clients ou des collectivités locales.
- Réduction des besoins en matières premières vierges grâce à l'amélioration des processus de recyclage.



Exposition aux risques liés au climat et résilience

O-I a évalué dans quelle mesure ses activités et sa chaîne de valeur peuvent être exposées à des risques liés au climat. Nous avons identifié une exposition potentielle ou réelle tant aux **risques de transition** (coûts énergétiques, tarification du carbone, évolution de la réglementation) qu'aux **risques physiques** (phénomènes météorologiques extrêmes). Ces risques ont été identifiés grâce à notre double processus d'évaluation de la matérialité, qui intègre le cadre de la GRE de la société. Le processus GRE d'O-I évalue les risques liés au climat à court, moyen et long terme.

L'activité de l'entreprise, sa capacité à atteindre ses objectifs climatiques et sa transition vers des procédés bas carbone pourraient être affectées par des réglementations ou exigences environnementales ou climatiques nouvelles, modifiées ou renforcées, ou par les impacts physiques du changement climatique. Nous ne sommes pas en mesure de prédire quelles exigences environnementales ou climatiques pourraient être adoptées à l'avenir par les gouvernements et les entités du secteur privé, ni l'impact de ces initiatives sur la situation financière, les résultats d'exploitation, l'accès au capital, le coût du capital et les flux de trésorerie d'O-I, impact qui pourrait s'avérer significativement défavorable.

		Type de risque		Horizon		
Thèmes significatifs	**Risque**	**Physique**	**De transition**	**Court**	**Moyen**	**Long**
Consommation d'énergie	Augmentation des coûts due à la hausse des prix de l'énergie ou à l'augmentation de la consommation	●	●		●	
Énergie abordable et fiable	Augmentation des coûts énergétiques	●			●	
Émissions de GES	Augmentation des coûts liés à la mise en conformité en matière d'émissions		●	●		
Phénomènes météorologiques extrêmes	Coût des phénomènes météorologiques extrêmes	●			●	

O-I est soumise à diverses exigences légales en matière d'environnement et à des réglementations relatives aux émissions de GES. La société a engagé, et s'attend à engager, des coûts pour se conformer aux exigences légales en matière d'environnement, et ces coûts pourraient augmenter à l'avenir.

De nouvelles réglementations relatives aux gaz à effet de serre ou des fluctuations importantes des valeurs dans le cadre d'un système d'échange de quotas d'émission ou d'une taxe carbone, dans tout pays, État, province, région ou commune où la société exerce ses activités, pourraient avoir un impact significatif à long terme sur les activités de la société concernées par ces réglementations et pourraient avoir un effet défavorable important sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie. Dans le cadre de régimes réglementaires tels que les systèmes d'échange de quotas d'émission, des restrictions importantes sur le nombre total de quotas d'émission disponibles sur le marché, ou des hausses significatives du prix de ces quotas, pourraient avoir une incidence financière importante sur les activités de la société.

Les sources d'énergie telles que l'électricité et le gaz naturel sont essentielles aux activités de la société, car nous dépendons d'un approvisionnement énergétique continu pour mener à bien nos activités de fabrication de verre. En fonction de la localisation et de la composition du mix énergétique, l'énergie représente entre 10 % et 20 % des coûts de fabrication totaux. Des hausses substantielles et la volatilité des coûts énergétiques, provoquées par des phénomènes météorologiques extrêmes ou des événements géopolitiques, pourraient augmenter considérablement les coûts d'exploitation, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les actifs ou les résultats d'exploitation d'O-I.

O-I Glass subit divers impacts liés aux événements météorologiques, notamment les phénomènes météorologiques violents et les événements liés au changement climatique, parmi lesquels peuvent figurer des tempêtes extrêmes, des inondations, des feux de forêt, des températures extrêmes et des modifications chroniques des régimes météorologiques et hydrologiques, sur l'ensemble de nos sites d'exploitation. La fréquence et la gravité des conditions météorologiques extrêmes affectant les activités commerciales de l'entreprise sont susceptibles d'évoluer en raison du changement climatique, bien qu'il soit actuellement impossible de prédire avec précision l'ampleur d'un tel impact. Les clients et les fournisseurs de la société peuvent être affectés de la même manière. Ces répercussions pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

Résilience et adaptation

L'exposition d'O-I aux risques liés au climat, ainsi que notre capacité à gérer notre sensibilité à ces risques, sont principalement liées à la consommation d'énergie et aux émissions de GES qui en découlent. Le gaz est une source d'énergie primaire pour nos processus de fabrication, et O-I présente une exposition directe minime aux activités liées au charbon dans ses opérations de fabrication de verre.

Notre **stratégie de décarbonisation repose sur les économies d'énergie et la réduction des GES**, alors que nous progressons vers notre objectif SBTi aligné sur un scénario de 1,5 °C. La société a orienté ses dépenses d'investissement liées à l'énergie vers l'amélioration de l'efficacité énergétique et la transition vers des sources d'énergie renouvelables. Cette transition comprend la mise en œuvre d'une série d'innovations en matière de produits et de procédés visant à réduire à la fois la consommation d'énergie et les émissions — notamment l'adoption de fours à gaz-oxygène, la mise en place de systèmes de récupération de la chaleur résiduelle et l'augmentation de l'utilisation de calcin. Nous nous efforçons de collaborer avec les fournisseurs d'énergie afin de conclure des accords d'approvisionnement à moyen et long terme, dans le but d'atténuer les risques liés à la volatilité à court terme des prix de l'énergie. Outre ces considérations, la diversification géographique de nos activités et la gestion stratégique qui en découle renforcent notre résilience face au changement climatique.

Notre **résilience** face aux risques liés aux changements climatiques est **renforcée par l'intégration** du développement durable dans la stratégie d'entreprise et les processus opérationnels d'O-I. La prise en compte des risques climatiques dans le cadre de notre stratégie globale de la GRE et de notre planification financière renforce la capacité de l'entreprise à y faire face. Notre stratégie de résilience continue d'évoluer en fonction des éléments d'un contexte dynamique, notamment la réglementation, les prix et la disponibilité de l'énergie, ainsi que les impacts du changement climatique. Les politiques de l'entreprise soutiennent à la fois l'atténuation (réduction des émissions, transition vers les énergies renouvelables) et l'adaptation (résilience face à la volatilité des prix de l'énergie, aux changements réglementaires et aux risques climatiques physiques).





Politiques

L'énergie représentant notre troisième poste de dépenses, la réduction de notre consommation d'énergie est essentielle pour répondre à nos besoins commerciaux immédiats. Afin de favoriser cette réduction, la **Politique énergétique** stipule qu'O-I encouragera l'utilisation efficace et l'optimisation des coûts énergétiques sur l'ensemble de ses sites, tant dans la production que dans la fourniture de produits et de services à ses clients. Elle souligne la nécessité de gérer l'énergie en trouvant un équilibre entre les coûts, le développement durable et la sécurité d'approvisionnement.

La politique énergétique reflète l'engagement d'O-I à concilier la gestion de l'énergie avec nos objectifs de développement durable visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à accroître l'utilisation des énergies renouvelables et à augmenter la part de matériaux recyclés. Cela implique de gérer activement l'optimisation de l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation à tous les niveaux de la structure organisationnelle et des fonctions d'O-I. Nous nous efforçons de mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique dans l'ensemble de nos opérations, de l'ingénierie aux équipements, en passant par la conception des bouteilles et les investissements en capital.

Cette politique fournit des lignes directrices visant à réduire la consommation et les coûts énergétiques grâce à des capacités de production efficaces, en intégrant les meilleures pratiques de gestion de l'énergie et en mettant en œuvre des technologies énergétiques économiquement viables. Elle encourage le développement de technologies innovantes ainsi que la mise en place de stratégies de gestion des risques liés à l'approvisionnement et aux prix de l'énergie, afin de garantir des sources d'énergie adéquates et fiables aux tarifs les plus compétitifs. Elle promeut le comptage et la surveillance afin de contrôler la consommation d'énergie et de quantifier et vérifier la mise en œuvre effective des améliorations en matière d'efficacité énergétique. La politique énergétique encourage l'implication et la sensibilisation des collaborateurs aux pratiques d'économie d'énergie, ainsi que les efforts actifs visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, et à optimiser les coûts énergétiques.

Notre objectif est d'agir en tant que gardiens responsables de l'environnement en intégrant des pratiques durables dans nos décisions commerciales. Nous nous engageons à mettre en œuvre un système complet de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (ESS) qui favorise l'amélioration continue des performances. Ce système met l'accent sur l'atténuation des risques et le respect des objectifs réglementaires. Nous nous engageons à réduire l'impact environnemental de nos activités grâce à des initiatives de développement durable. Cela inclut la réduction de la consommation de ressources naturelles, telles que l'énergie, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Conformément à la **politique ESS** d'O-I, nous nous engageons à respecter les lois et réglementations environnementales applicables, tout en recherchant des moyens de réduire l'impact environnemental de nos activités et d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Nos politiques et procédures opérationnelles sont conçues pour garantir le respect des lois, réglementations et autorisations environnementales applicables.

Nos actions en faveur du climat

O-I a identifié les impacts, les risques et les opportunités liés au climat. Les initiatives et mécanismes de gestion suivants détaillent la manière dont l'entreprise s'efforce de **surveiller, prévenir** et **atténuer les risques climatiques,** de **tirer parti des opportunités** et de **gérer les impacts sur l'environnement et la population locale** tout au long de notre chaîne de valeur. Ces initiatives comprennent les mesures prises dans le cadre de nos quatre leviers de décarbonisation, qui nous permettent de progresser vers notre objectif de réduction de 50 % des émissions de scope 1 et 2. Nous regardons également au-delà de nos propres activités afin de réduire nos émissions de scope 3.

Stratégie en matière de changement climatique – QUATRE LEVIERS CLÉS



Émissions de scope 1 et 2

O-I s'efforce de mettre en place une production à faible empreinte carbone afin de réduire son impact sur le climat. Notre stratégie en matière de changement climatique s'appuie sur **quatre leviers de décarbonisation**. Nous prenons des mesures énergiques pour atteindre notre objectif en matière de GES, tout en augmentant l'utilisation d'électricité renouvelable et la part de matériaux recyclés dans nos produits.

Levier de décarbonisation n° 1

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET ÉNERGÉTIQUE

O-I s'efforce d'améliorer son efficacité opérationnelle et énergétique. Ces initiatives sont menées par notre équipe **Project Spark** et dans le cadre de notre programme **TOE**, qui vise à libérer des capacités, à réduire les temps d'arrêt et à optimiser la consommation d'énergie. Nos équipes s'attachent à améliorer l'efficacité de nos processus de fabrication tout en préservant la qualité des produits. Cette efficacité permet de réaliser des économies d'énergie.

Outre le rôle essentiel de la décarbonisation dans la maîtrise des risques liés au climat, la réduction des coûts énergétiques constitue un pilier majeur de la stratégie commerciale actuelle d'O-I. O-I modernise ses processus de production afin d'améliorer l'efficacité énergétique et les performances opérationnelles. Fin 2024, O-I a officiellement lancé **Project Spark**, dont la mission est d'**améliorer l'efficacité énergétique à l'échelle de l'organisation**. Cette équipe d'intervention interfonctionnelle collabore déjà avec nos sites pour les aider à réduire leur consommation d'énergie et à améliorer leur efficacité énergétique, contribuant ainsi à notre objectif de réduction des GES.

En 2025, l'équipe Project Spark s'est attachée à établir une base solide et harmonisée à l'échelle mondiale pour aborder l'efficacité énergétique dans les domaines clés de la feuille de route. Cette feuille de route exhaustive comprend des leviers tels que l'amélioration du suivi de notre consommation d'énergie, la réduction de notre consommation globale, l'adoption des meilleures pratiques et le déploiement de technologies de pointe. L'équipe Project Spark s'est associée à un prestataire tiers pour définir le processus permettant d'identifier et de mettre en œuvre les initiatives de réduction énergétique les plus réalisables et offrant le meilleur retour sur investissement. Elle a également collaboré avec plusieurs fournisseurs pour réaliser des audits énergétiques préliminaires et recommander des projets d'économies d'énergie potentiels. Elle a établi des directives claires à l'intention des responsables énergétiques des usines et a mobilisé les collaborateurs afin de sensibiliser l'ensemble du personnel et d'instaurer une culture axée sur la réduction de la consommation d'énergie.

Afin de faciliter les progrès au sein des usines, un outil de courbe énergétique a été fourni pour guider l'optimisation de l'efficacité énergétique dans le processus de fabrication du verre. Les équipes des usines ont été formées à l'utilisation de cet outil, ce qui a favorisé leur appropriation des progrès en matière de réduction de la consommation d'énergie. L'équipe Project Spark a identifié des KPI et partagé les meilleures pratiques de gestion énergétique à l'échelle de nos opérations mondiales, afin de stimuler les initiatives de réduction des coûts et d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Les efforts mondiaux en matière d'efficacité énergétique et de réduction des coûts sont suivis à l'aide d'un outil de suivi des économies de l'entreprise. En 2025, cet outil a recensé des centaines de **projets d'économies d'énergie, générant des économies importantes qui correspondent aussi à près de 133 000 tonnes de CO_2 d'émissions évitées**. Ces projets visaient principalement à réduire la consommation de combustibles fossiles grâce à des initiatives telles que le contrôle de la température des fours, l'optimisation du rendement de fusion et la modernisation des fours à oxygène. Ils comprenaient également des initiatives d'économies d'électricité, telles que l'optimisation de l'air comprimé, la modernisation des systèmes électriques et le réglage fin de la consommation d'énergie opérationnelle. Les économies énergétiques d'O-I en 2025 ont été trois fois supérieures à celles de l'année précédente. Face à la perspective d'une hausse significative des coûts énergétiques, nous nous efforcerons de poursuivre la mise en œuvre de mesures de réduction de ces coûts.

S'appuyant sur ces succès, les équipes adoptent une approche définie et systématique pour reproduire ces pratiques à tous les niveaux, dans le but d'améliorer encore nos résultats actuels. À l'aube de l'année 2026, les directeurs d'usine et les responsables de l'énergie ont lancé une évaluation des meilleures pratiques en matière de gestion de l'énergie afin d'analyser les performances de chaque usine.

Programme de gestion de l'énergie

Conformément à la politique énergétique d'O-I, les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique dans l'ensemble de nos activités sont gérés par des équipes dédiées et des programmes spécifiques. Notre réseau de responsables de l'énergie au sein de nos usines et notre équipe énergie interfonctionnelle maintiennent une structure de gouvernance visant à promouvoir en permanence des pratiques de gestion énergétique appropriées. Les principes de la norme ISO 50001 ont été mis à profit comme méthodologie standardisée pour l'amélioration continue de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de GES. En 2025, 40 % de nos usines dans le monde étaient certifiées ISO 50001, ce qui démontre notre engagement en faveur de la gestion et de l'efficacité énergétiques.

Levier de décarbonisation n° 2 — APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE ET POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

L'approvisionnement énergétique et la politique énergétique désignent les décisions que nous prenons concernant les sources d'énergie et les combustibles que nous utilisons. Au sein des opérations mondiales d'O-I, la disponibilité et la rentabilité des sources d'énergie et des combustibles varient. C'est pourquoi notre approche en matière d'approvisionnement énergétique est adaptée à chaque zone géographique. Notre **politique énergétique** favorise une utilisation efficace de l'énergie et une optimisation des coûts, tout en conciliant notre engagement envers nos objectifs de développement durable visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accroître l'utilisation des énergies renouvelables. Nous menons également des initiatives mondiales visant à améliorer les systèmes de comptage et de suivi afin de favoriser l'intégration d'indicateurs clés de performance (KPI) de haute qualité et de suivre nos performances.

Ce levier de décarbonisation inclut notre approvisionnement en **électricité renouvelable** par l'achat de certificats d'énergie renouvelable (CER) ou de garanties d'origine. À partir de 2025, **65 %** de la consommation mondiale d'électricité d'O-I proviendra de **certificats d'énergie renouvelable**. Notre équipe chargée de l'approvisionnement énergétique a élaboré une feuille de route pour l'approvisionnement en énergie renouvelable, portant notre objectif mondial d'électricité renouvelable à 80 % d'ici 2030 (contre 40 % actuellement). En 2025, nos sites d'Europe continentale ont atteint 100 % d'électricité renouvelable grâce à l'utilisation de certificats d'énergie renouvelable (CER). Nous étudions également la mise en place d'installations solaires sur site dans nos usines en Espagne et en Italie, dans le but de nous permettre d'exploiter efficacement l'énergie solaire.

Levier de décarbonisation n° 3 — AUGMENTER LA PART DE MATÉRIAUX RECYCLÉS

Le verre est composé de quatre ingrédients de base : le sable, le calcaire, le carbonate de sodium et le verre recyclé, appelé le « calcin ». O-I recherche en permanence de nouveaux moyens d'augmenter la part de calcin dans ses produits et de réduire son utilisation de matières premières vierges. Chaque augmentation de 10 % de la part de verre recyclé utilisée dans le processus de fabrication réduit les émissions de carbone liées à la fusion d'environ 5 %.[1]

Nous nous efforçons de promouvoir la circularité du verre au sein des écosystèmes de recyclage impliquant nos fournisseurs, nos sites de production, nos clients et nos communautés. O-I collabore avec l'ensemble de sa chaîne de valeur pour concevoir des processus et des partenariats visant à récupérer et à réutiliser le calcin dans le processus de fabrication. Nous développons de manière collaborative des relations externes et internes constructives, mettons en commun les ressources disponibles et sollicitons l'adhésion des parties prenantes.

L'objectif d'O-I est de porter la teneur moyenne en matériaux recyclés à 60 % dans l'ensemble de nos sites d'ici 2030. Consultez nos actions **en matière d'économie circulaire** pour en savoir plus sur la manière dont nous travaillons à la réalisation de cet objectif. À l'échelle mondiale, nos **produits en verre contenaient en moyenne près de 42 % de calcin** par tonne conditionnée en 2025.

Levier de décarbonisation n° 4 — TECHNOLOGIES DE POINTE

O-I transforme et déploie des technologies afin de faire progresser la fabrication de verre à faible empreinte carbone et d'apporter des avantages en matière de développement durable à nos activités et à nos clients. Nous utilisons des technologies éprouvées pour améliorer nos opérations et nous explorons et évaluons également la viabilité des combustibles et technologies émergents en termes d'évolutivité et de fiabilité.

Combustibles et technologies de base

Dans notre démarche de décarbonisation, nous nous appuyons en premier lieu sur **des technologies éprouvées et économiquement viables** afin d'apporter des avantages en matière de développement durable à nos activités et à nos clients. Nous tirons parti des innovations en matière de produits et de procédés pour transformer nos activités et réduire notre empreinte carbone.

Conception axée sur l'énergie

L'une des réalités de la fabrication du verre réside dans l'utilisation d'équipements de four à longue durée de vie. De plus, l'arrêt complet et le redémarrage des fours risquent d'endommager ces équipements. Il n'y a donc qu'une fenêtre de temps très étroite pour installer de nouvelles technologies et de nouveaux outils lors des rénovations, qui ont lieu tous les 10 à 15 ans.[2] Notre équipe d'ingénierie a établi des directives clés à mettre en œuvre lors des rénovations de fours. Cela inclut la mise en place de compteurs d'énergie afin de faciliter l'optimisation de ces rénovations. Ce programme est connu en interne sous le nom de « *Design for Energy* ». Les équipes savent à l'avance quand les prochaines rénovations auront lieu et peuvent s'y préparer en conséquence.

[1] **FEVE**. [2] **Forging a Net Zero Future for Glass Packaging – FEVE.**

Technologie GOAT (Gas-Oxygen Advancement Technology)

Nous faisons évoluer en permanence notre technologie de fours, ce qui nous permet de rester à la pointe de l'efficacité énergétique et nous pousse à poursuivre nos efforts d'innovation.

O-I utilise des fours à **gaz-oxygène** (gas-oxy), qui remplacent l'air de combustion traditionnel par de l'oxygène, **réduisant ainsi la consommation d'énergie de 5 %** et diminuant considérablement les émissions d'oxydes d'azote (NOx), tout en offrant une combustion plus propre que les fours conventionnels.

La technologie « gaz-oxygène avancée » (GOAT) combine des brûleurs gaz-oxygène avec des **technologies de pointe supplémentaires permettant de récupérer la chaleur perdue** de nos fours. Nous réutilisons cette chaleur perdue pour préchauffer les ingrédients verriers ou le calcin entrant dans le four, ou encore le combustible avant son utilisation dans nos fours, ce qui contribue à réduire la consommation d'énergie. Ensemble, ces innovations constituent notre procédé de fusion le plus efficace en termes d'énergie, d'émissions de CO_2 et d'émissions de NOx. La technologie GOAT permet de **réaliser des économies d'énergie d'environ 20 %**, de réduire jusqu'à 20 % les émissions de CO_2 de scope 1 liées à la consommation de combustible et de diminuer considérablement (70 %) les émissions de NOx à la source par rapport aux fours conventionnels.

En 2025, deux fours de l'usine d'Alloa, en Écosse, ont été réaménagés avec la technologie gaz-oxygène, et des réaménagements de fours GOAT ont été mis en œuvre à Gironcourt, en France, et à Holzminden, en Allemagne. Environ 55 millions d'euros ont été investis à Gironcourt pour une installation combinant le combustible « gas-oxy » avec le système de préchauffage par lots et de calcin (BCPH), un système de récupération de la chaleur résiduelle qui préchauffe à la fois les matières premières et le verre recyclé. La **combinaison des économies d'énergie de base** résultant de la rénovation du four**,** de l'utilisation du **combustible « gas-oxy » et de la technologie avancée BCPH** a permis de réaliser des **économies d'énergie** initiales **jusqu'à 40 %** à Gironcourt**.**

L'alignement stratégique avec nos clients contribue à la mise en œuvre de projets comme celui-ci, alors que nous nous efforçons de réduire notre impact climatique et les émissions de scope 3 de nos clients.

Technologies et combustibles émergents

Dans le cadre de notre stratégie de décarbonisation, O-I explore **les technologies émergentes et l'utilisation de sources de combustibles alternatifs,** tels que le gaz naturel renouvelable et les biocarburants. Nous adaptons notre approche en fonction des infrastructures disponibles au niveau régional, de la faisabilité technique et de la viabilité économique.

Réduction de référence liée à la rénovation

+

Réduction grâce au mélange gaz-oxygène

+

Réduction grâce à la récupération de la chaleur résiduelle

~ 40 %

Économies d'énergie initiales à Gironcourt



ÉTUDE PILOTE SUR LES BIOCARBURANTS

En 2025, O-I a mené à bien un essai novateur dans son usine de Harlow, au Royaume-Uni, en utilisant 100 % de biocarburant pour remplacer le gaz naturel dans le four utilisé pour le processus de fabrication du verre. En combinant les biocarburants à des technologies de pointe telles que le préchauffage du calcin, l'utilisation de 88 % de calcin tout au long de la période d'essai et un four à oxygène-combustible, l'usine de Harlow a réussi à réduire considérablement l'empreinte carbone des bouteilles ambrées produites. Cet essai a démontré le potentiel d'une utilisation à grande échelle des biocarburants lorsqu'ils seront disponibles en quantités suffisantes, à des coûts raisonnables et avec des normes de comptabilisation des émissions favorables.

« Notre participation à ce programme témoigne de notre engagement sans faille à favoriser un changement positif dans le secteur. La réussite de l'essai mené à Harlow a prouvé la faisabilité des carburants alternatifs et pourrait ouvrir de nouvelles perspectives passionnantes pour le secteur. Le verre est déjà reconnu comme le matériau d'emballage durable par excellence, et notre mission consiste à associer des approches innovantes à des processus efficaces afin de décarboner davantage la fabrication du verre. Ce faisant, nous souhaitons contribuer à un avenir plus durable et économiquement viable pour l'ensemble du secteur. »

— Randy Burns, directeur administratif et du développement durable

OPTIMELT™

La rénovation de l'installation GOAT de Holzminden prévue pour 2025 intègre la technologie émergente OPTIMELT™. O-I s'est récemment associé à Linde afin d'utiliser sa technologie brevetée de régénérateur thermochimique (TCR) OPTIMELT™. Cette technologie unique permet de récupérer la chaleur résiduelle des gaz de combustion du four à verre pour préchauffer et reformer le gaz naturel alimentant le système. Un investissement d'environ 41 millions d'euros devrait permettre de réduire la consommation de combustible du processus de fusion d'environ 15 %, ce qui se traduira par des économies d'énergie et une diminution des émissions de scope 1 liées au combustible, par rapport à la technologie de référence à l'oxygène.

La technologie OPTIMELT™ TCR est compatible avec toute une gamme de combustibles, tels que l'hydrogène à faible teneur en carbone ou les mélanges d'hydrogène et de gaz naturel. Elle peut également être utilisée lorsque d'autres solutions de récupération de la chaleur résiduelle ne sont pas envisageables en raison des contraintes d'encombrement des installations.

Fours hybrides

O-I Glass développe des technologies de fours hybrides qui associent des systèmes traditionnels alimentés au gaz à une suralimentation électrique. Cette approche permet de réduire la dépendance aux combustibles fossiles en utilisant de l'électricité renouvelable. Elle offre ainsi une plus grande flexibilité opérationnelle à mesure que les infrastructures du réseau d'énergie renouvelable s'améliorent. Elle améliore le rendement sans compromettre la qualité du verre. Bien qu'O-I utilise déjà des fours combinant gaz et électricité pour la fusion, notre premier four hybride, capable d'utiliser l'électricité comme source principale d'énergie de fusion (conçu pour une part pouvant atteindre 70 %), devrait être mis en service en 2026 à Veauche, en France.

Émissions de scope 3 — Engagement des fournisseurs

En 2025, nous avons lancé une initiative visant à **dialoguer directement avec les fournisseurs** qui ont l'impact le plus significatif sur les émissions de scope 3 d'O-I. Les principes directeurs des fournisseurs d'O-I constituent le fondement de cet engagement. Ces principes énoncent notre attente : « Les fournisseurs d'O-I appliqueront des technologies économes en énergie et respectueuses de l'environnement afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. O-I accorde une grande importance au développement durable et s'efforce de réduire ses émissions de scope 3 conformément à une trajectoire de 1,5 °C dans le cadre de l'initiative SBTi. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils participent à la définition d'objectifs fondés sur la science d'ici 2028. »

Impliquer nos fournisseurs dans cette réflexion constitue la première étape de notre stratégie visant à réduire les émissions de notre chaîne de valeur en amont et représente une étape clé dans notre cheminement vers la réalisation des objectifs SBTi.

Objectifs et indicateurs

O-I s'engage à réduire son impact sur l'environnement et le climat et s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2030. Nous avons défini des objectifs exigeants pour faire progresser les technologies d'efficacité énergétique, nous approvisionner en électricité renouvelable et réduire les émissions.

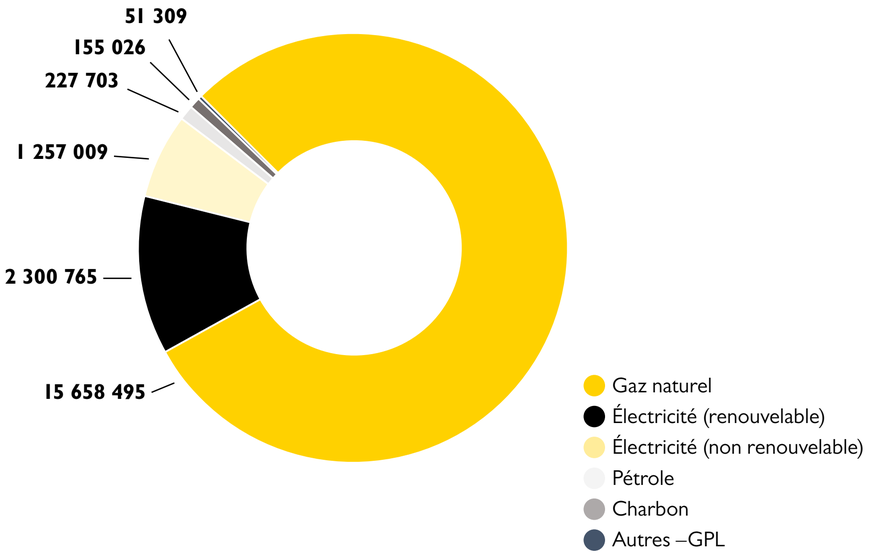
80 % D'électricité Renouvelable

Les énergies renouvelables constituent un pilier de notre stratégie de réduction des émissions de carbone. Notre objectif est d'atteindre **80 % d'électricité renouvelable d'ici 2030.**



CONSOMMATION ET MIX ÉNERGÉTIQUES

Consommation totale d'énergie en 2025 (MWh)



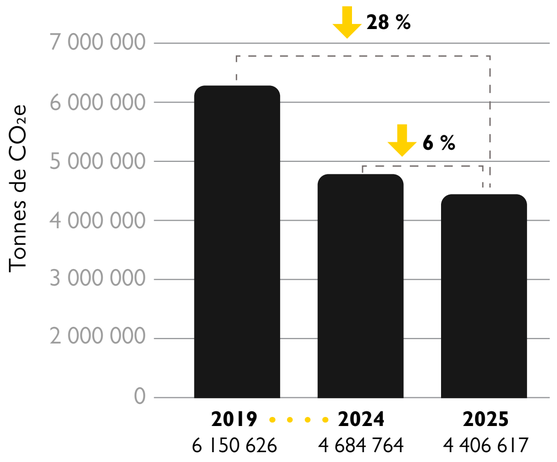
En 2025, O-I a acquis des certificats d'électricité renouvelable couvrant 65 % de notre consommation mondiale d'électricité. En Europe continentale, nous avons atteint 100 % d'électricité renouvelable grâce à l'utilisation de certificats d'électricité renouvelable (CER).

ÉMISSIONS

Objectif SBTi en matière de GES, trajectoire de 1,5 °C

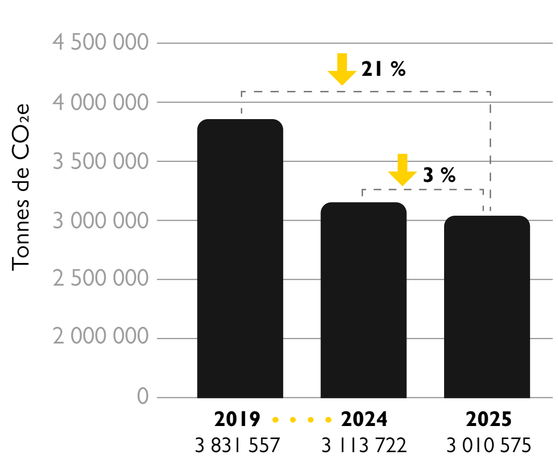
Réduire les émissions de GES de scope 1 et 2 de 50 %, par rapport à un niveau de référence de 2019

Émissions de scope 1 et 2



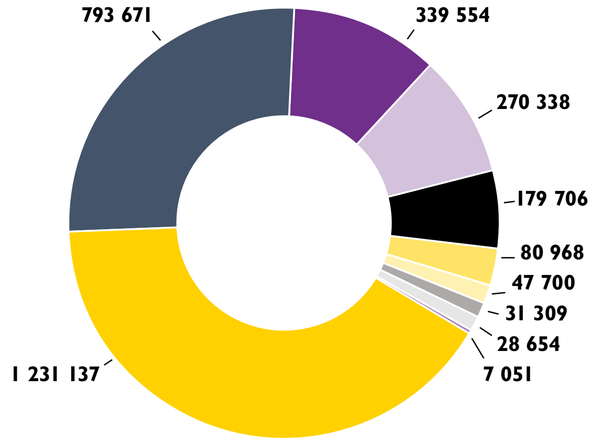
Progrès d'une année sur l'autre

Émissions de scope 3



Progrès d'une année sur l'autre

Répartition des émissions de scope 3 pour 2025



- Catégorie 1: Biens et services achetés
- Catégorie 2: Biens d'équipement
- Catégorie 3: Activités liées aux carburants et à l'énergie
- Catégorie 4: Transport et distribution en amont
- Catégorie 5: Déchets générés par les activités d'exploitation
- Catégorie 6: Déplacements professionnels
- Catégorie 7: Trajets domicile-travail des employés
- Catégorie 9: Transport et distribution en aval
- Catégorie 12: Traitement en fin de vie des produits vendus
- Catégorie 15: Investissements

Toutes les données relatives aux GES font l'objet d'une assurance limitée par un tiers. Voir l'annexe A.

Pollution

Politiques 33

Mesures 34
Système de gestion ESS 34

Indicateurs 36

Pollution

La section suivante détaille la gestion par O-I des **impacts et des risques** liés aux polluants atmosphériques émis par l'entreprise. Les risques peuvent provenir de la pollution atmosphérique, des coûts liés à la conformité réglementaire ou des perturbations de l'activité. Les polluants atmosphériques pourraient également avoir un impact sur les parties prenantes tout au long de notre chaîne de valeur.

			Chaîne de valeur		
Thèmes importants	**Résultat de l'IRO**	**Description de l'IRO**	↑	O-I	↓
Pollution atmosphérique	Impact	**Effets des émissions atmosphériques** telles que les NOx (oxydes d'azote), les SOx (oxydes de soufre) et les particules fines **sur les personnes et l'environnement**	●	●	●
	Risque	**Coûts** liés à **la mise en conformité en matière de** pollution atmosphérique, perturbation des activités		●	

IRO = impacts, risques et opportunités
↑ **=** en amont O-I **=** propres activités ↓ **=** en aval

Politiques

O-I s'efforce d'atténuer les impacts des émissions atmosphériques sur les personnes et l'environnement, ainsi que les risques liés aux coûts de mise en conformité. Nos politiques exigent le suivi et la déclaration des paramètres environnementaux afin de respecter les exigences réglementaires. Nous surveillons les dépassements de nos émissions atmosphériques à l'aide d'un système en ligne dans le cadre de l'initiative sur les émissions visant à assurer une amélioration continue. Nous évaluons les émissions de polluants atmosphériques afin d'identifier des solutions pour les réduire et protéger nos communautés et notre planète.

La « Procédure mondiale de gestion des émissions atmosphériques » encadre ces pratiques. Parmi les polluants réglementés courants figurent les particules, les NOx et les SOx. Cette procédure guide les sites de production d'O-I dans l'évaluation et la gestion des émissions atmosphériques réglementées afin de garantir le respect de la législation locale et nationale. Elle encadre l'identification des sources d'émissions atmosphériques, établit des normes pour les programmes de gestion spécifiques à chaque site et définit les rôles et responsabilités. Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs, sous-traitants et visiteurs d'O-I sur tous les sites de l'entreprise, y compris les usines, les bureaux, les entrepôts et toute autre installation appartenant à O-I.

Conformément à la **politique ESS** d'O-I, nous nous efforçons de respecter — voire de dépasser — les lois et réglementations environnementales applicables, tout en œuvrant à réduire l'impact environnemental de nos activités et à optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Nos politiques et procédures opérationnelles sont conçues pour garantir la conformité aux lois, réglementations et autorisations environnementales applicables.

Mesures

Dans le cadre de notre stratégie mondiale de gestion environnementale, nous nous efforçons de mettre en œuvre des pratiques globales visant à minimiser les impacts de la pollution atmosphérique sur l'environnement et les populations des communautés où nous exerçons nos activités. Les considérations environnementales et climatiques sont intégrées à notre stratégie, à nos opérations, à nos décisions d'investissement et à la gestion des risques d'entreprise. Nous cherchons à éviter ou à atténuer les risques liés à la pollution atmosphérique en respectant, voire en dépassant les exigences réglementaires. La gestion des émissions autres que le CO_2 est intégrée à nos opérations ESS et à nos contrôles des données.



Pour concrétiser nos ambitions, notre structure de direction mondiale ESS intègre les besoins stratégiques, opérationnels et au niveau des sites. Cette fonction est dirigée par le vice-président ESS mondial, secondé par les directeurs mondiaux des affaires environnementales, de la santé et de la sécurité, ainsi que de la gestion des sous-traitants ESS, qui supervisent leurs domaines respectifs tout en pilotant conjointement le système de gestion ESS (SGESS). Les responsables ESS des groupes nationaux assurent le lien entre la stratégie de l'entreprise et les besoins réglementaires et opérationnels locaux. Chaque site dispose d'un responsable ESS qui travaille avec la direction locale pour orienter les plans d'action.

Système de gestion ESS

Notre **système de gestion** de **l'environnement, de la santé** et de la sécurité (SGESS) constitue notre cadre de référence et notre moteur d'amélioration continue dans les domaines fondamentaux que sont l'environnement, la santé et la sécurité. Il définit les rôles de direction et l'allocation des ressources, et soutient la mise en œuvre de la stratégie grâce à des plans d'amélioration ciblés visant à réduire les impacts sur les personnes, l'environnement et les communautés. Ce système repose sur des piliers tels que la gestion des incidents, l'engagement, l'organisation, la communication, la mesure, l'éducation et la formation.

Au niveau mondial, des **auto-évaluations** internes sont menées en tant qu'élément clé du SGESS afin d'établir une base de référence cohérente pour la mesure des performances. Notre priorité est de réduire les risques et de mettre en place une structure permettant des changements à court et à long terme. Les critères d'auto-évaluation portent sur nos risques ESS les plus pertinents, hiérarchisent l'affectation des ressources et les investissements, et favorisent les actions préventives grâce au suivi d'indicateurs avancés.

Des **équipes tactiques** dédiées aux enjeux ESS, telles que les émissions atmosphériques, favorisent l'atténuation des risques, la prévention des incidents, un changement de comportement positif et une sensibilisation accrue aux domaines clés. Elles mènent les efforts de protection de l'environnement et les initiatives d'amélioration fondamentales, notamment en matière de communication, d'éducation et de gestion des incidents. Nous nous efforçons d'identifier les lacunes dans nos capacités et nos connaissances et de renforcer en priorité les compétences dans nos domaines prioritaires, tout en fournissant des outils et des formations.

Nous menons des actions d'atténuation et de maîtrise des risques par le biais du **Plan d'action annuel en ESS** (PAESS). Celui-ci nous sert de feuille de route pour progresser vers l'excellence en matière d'ESS. Les responsables d'usine et de groupe par pays s'approprient le processus d'amélioration continue afin de répondre aux attentes fixées. Notre objectif était de mettre en place et de rendre opérationnels au moins 90 % des critères pour chaque élément du système de gestion ESS (SGESS). En 2025, nos usines ont atteint un taux de réalisation de 97 % du PAESS.

Visites d'évaluation ESS mondiales

Tout au long de l'année 2025, l'équipe ESS mondiale a collaboré avec l'ensemble de nos collaborateurs, des dirigeants aux employés de première ligne. Ce travail a notamment consisté à se rendre dans certaines usines pour effectuer des visites de contrôle ESS. L'équipe ESS mondiale identifie et visite les usines afin d'examiner et de valider les activités du plan d'amélioration ESS. Elle apporte à l'usine son soutien la conforme avec les critères du système de gestion ESS (SGESS), tout en échangeant les meilleures pratiques et les technologies. Après chaque visite, un rapport de contrôle mettant en évidence les principaux thèmes abordés et quelques actions clés requises est remis à l'équipe locale. De plus, le rapport final inclut les résultats d'une évaluation du système de gestion ESS (SGESS), des observations et des recommandations pour tous les éléments de ce système.

Systèmes de gestion environnementale

Au sein de notre SGESS, les systèmes de gestion environnementale d'O-I fournissent une base de référence et un plan pour améliorer notre performance environnementale. La norme ISO 14001 sert d'outil pour traduire notre mission ESS en actions concrètes au sein de nos sites. Cette norme fournit un cadre permettant l'amélioration continue de l'efficacité des ressources, de la réduction des déchets et des coûts au fil du temps, de manière organisée et pouvant faire l'objet de rapports. O-I utilise cette norme pour promouvoir une uniformité mondiale dans la manière dont nous mesurons et réduisons notre consommation et nos déchets, ainsi que dans la manière dont nous rendons compte de nos performances environnementales au fil du temps. La norme ISO 14001 intègre également la prise en compte des risques environnementaux et des dispositifs de planification des risques. En 2025, **55 % des sites de production d'O-I étaient certifiés ISO 14001**, dont 97 % des usines européennes. 100 % de nos sites ont mis en place des programmes de gestion environnementale complets et actifs.

Programme de gestion des émissions atmosphériques

Le PAESS définit des normes relatives aux programmes de gestion des émissions atmosphériques des usines afin de gérer les risques et les impacts liés à la pollution atmosphérique. Il établit des catégories pour cette amélioration, notamment la documentation du programme, les contrôles, la formation et la tenue des registres. Le PAESS stipule que chaque site doit disposer d'un programme de gestion des émissions atmosphériques à jour. Ce programme de gestion doit être révisé chaque année et approuvé par le directeur de l'usine ou du site. La documentation du programme comprend les autorisations et licences requises. En 2025, nos usines ont atteint un taux de conformité global de 80 % aux critères de notre système de gestion des émissions atmosphériques.

Le succès de nos programmes de gestion des émissions atmosphériques est évalué à travers des tests d'émissions au niveau des cheminées, des enquêtes documentées, les registres de maintenance des équipements de contrôle et des systèmes de surveillance, le respect des obligations réglementaires en matière de déclaration, ainsi que les autorisations d'émission. Il inclut également les mesures correctives ou préventives en cas de dépassement des limites d'émissions atmosphériques.

Contrôle de la qualité de l'air

La gestion des émissions atmosphériques — en particulier des polluants autres que le CO_2 — est essentielle pour atténuer les risques environnementaux et sanitaires liés à nos activités. Les polluants autres que le CO_2 — notamment les NOx, les SOx et les particules, contribuent de manière significative à la dégradation de la qualité de l'air et au changement climatique. La gestion proactive de ces polluants nous permet non seulement de respecter la réglementation, mais aussi de promouvoir un avenir plus propre, plus sain et plus durable.

Environ 85 % de nos sites sont équipés de dispositifs de contrôle de la qualité de l'air (par exemple, filtres, systèmes DeNOx, etc.) et de systèmes de surveillance en continu. Les systèmes secondaires de réduction des émissions peuvent inclure des laveurs, des filtres à manches, des précipitateurs électrostatiques, des systèmes DeNOx SCR et des filtres catalytiques à bougies en céramique. Conformément au système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (SGESS), chaque site doit mettre en place un processus visant à identifier, évaluer et examiner les impacts réglementaires actuels et futurs liés aux émissions atmosphériques, dans le but de respecter les exigences de conformité et de tendre vers les meilleures pratiques.



Conformité réglementaire et contrôle des données

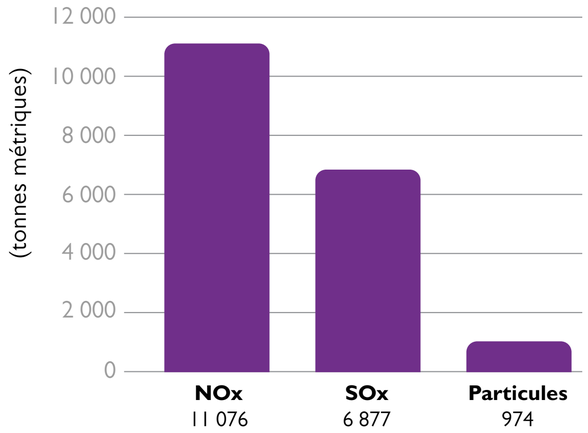
Dans le cadre de son engagement en faveur de la durabilité environnementale et de l'amélioration de la qualité de l'air à l'échelle mondiale, O-I respecte les réglementations nationales, régionales et locales spécifiques dans toutes ses usines de fabrication, et rend compte aux agences gouvernementales ou à des organismes externes. De nombreuses régions imposent des limites strictes pour les émissions de NOx, de SOx et de particules. Le non-respect de ces normes peut entraîner des amendes, des sanctions et des restrictions opérationnelles. Nous nous efforçons de respecter, voire de dépasser, les normes de qualité de l'air en fonction du type de four et des réglementations locales, en nous concentrant sur la réduction de nos risques les plus élevés et en nous alignant sur nos objectifs de développement durable.

O-I met en place des structures internes pour anticiper et répondre aux évolutions en matière de conformité environnementale, tant actuelles qu'émergentes. L'équipe Environnement a mis au point un **outil d'évaluation du profil réglementaire** aux États-Unis. Ce système génère des alertes automatisées en cas de changements réglementaires. Le processus mis en œuvre en Amérique du Nord permet de suivre les risques émergents liés aux émissions atmosphériques autres que le CO_2. Des initiatives similaires ont été menées à travers le monde. Nous avons évalué les opportunités sur les marchés émergents, défini des exigences minimales en matière d'air, d'eau et de déchets, et comparé les données aux États-Unis et en Europe.

En 2025, l'équipe Environnement mondial, les responsables ESS des groupes pays et des sites, l'équipe chargée des rapports de développement durable et l'équipe d'audit interne ont collaboré afin d'améliorer la fiabilité, la documentation et la disponibilité de nos données environnementales, dans le but de soutenir à la fois la gestion interne et les futures exigences en matière de reporting. Ils ont uni leurs forces pour former les gestionnaires de données, **renforçant ainsi nos contrôles et nos systèmes de gestion des données environnementales**. Ces équipes ont examiné comment notre système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (SGESS) contribue à la qualité des données environnementales, élément essentiel pour tenir nos engagements envers nos clients et les communautés. Elles se sont attachées à rassembler des éléments probants et à améliorer la précision et la qualité des données dans toutes les usines. Elles ont tiré des enseignements clés et partagé les meilleures pratiques à appliquer sur l'ensemble de nos sites. Ensemble, nous avons renforcé les fondements de la gestion environnementale, de la transparence opérationnelle et du développement durable à l'échelle de toute notre entreprise.

INDICATEURS

Émissions atmosphériques mondiales en 2025



85 % **Contrôle des émissions atmosphériques :** des équipements de traitement réduisant les NOx ou des équipements de contrôle de la pollution atmosphérique par les NOx ont été installés sur près de 85 % de nos sites à travers le monde.

100 % **Systèmes de gestion environnementale :** 100 % de nos sites ont mis en place des programmes de gestion environnementale complets et actifs.

- 55 % des sites de production d'O-I étaient certifiés ISO 14001 en 2025, dont 97 % des usines européennes.

97 % En 2025, nos usines ont atteint un **taux de réalisation de 97 %** du programme PAESS.

Eau

Politiques 39

Mesures 39
- Système de gestion ESS 39
- Évaluation des risques liés à l'eau 42

Indicateurs 43

Eau

La section suivante détaille la gestion par O-I des **risques et opportunités** liés à sa consommation d'eau. Ces risques et opportunités découlent des augmentations ou des baisses de coûts liés à l'utilisation de l'eau dans nos activités, ainsi que des coûts juridiques et réglementaires.

			Chaîne de valeur		
Thèmes importants	**Résultat IRO**	**Description de l'IRO**	↑	O-I	↓
Consommation d'eau	Risque	**Coûts et** exigences **réglementaires** liés à la consommation d'eau	●	●	
	Opportunité	Possibilité de **réduction des coûts** grâce à la réutilisation de l'eau		●	

IRO = impacts, risques et opportunités
↑ = en amont O-I = propres activités ↓ = en aval



Politiques

Dans le cadre de nos activités, nous utilisons principalement l'eau pour refroidir les processus de fabrication et maintenir les équipements de nos usines à une température de fonctionnement sûre. Nous avons pour objectif d'être de bons gestionnaires de l'eau et de favoriser une gestion durable et équitable des ressources en eau douce. En instaurant une culture de sensibilisation auprès de nos collaborateurs, nous cherchons à utiliser nos ressources en eau de manière responsable, à montrer l'exemple et à créer l'équilibre nécessaire pour soutenir durablement les communautés dans lesquelles nous opérons.

Chez O-I, nous reconnaissons que l'eau est une ressource précieuse, et que sa disponibilité à l'échelle mondiale devient une préoccupation de plus en plus grave. Les Nations unies considèrent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit humain, car ces deux éléments jouent un rôle essentiel dans la santé et la prospérité de chacun d'entre nous.

La politique de gestion de l'eau d'O-I définit les exigences minimales en matière de gestion de l'eau dans l'ensemble de nos sites. Elle présente de bonnes pratiques de gestion de l'eau susceptibles de réduire l'impact d'O-I sur l'environnement, de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable et de réduire les coûts. Cette politique définit les rôles et responsabilités, les exigences spécifiques à chaque site, ainsi que les éléments du programme de gestion de l'eau que chaque site doit mettre en œuvre, notamment les études de bilan hydrique, les tests de résistance à la pénurie d'eau et les programmes de réduction de la consommation d'eau. Elle porte sur l'ensemble de l'eau utilisée et rejetée par les sites d'O-I afin de définir des stratégies de minimisation de la consommation d'eau et d'éviter la pollution de l'eau résultant des activités normales. Notre politique comprend également des principes directeurs de gestion de l'eau qui orientent l'élaboration de plans de gestion de l'eau spécifiques à chaque site, la réalisation d'une étude de bilan hydrique, la réduction de la consommation d'eau et la promotion d'une sensibilisation visible à la conservation de l'eau.

Conformément à la **politique ESS** d'O-I, nous nous efforçons de respecter — voire de dépasser — les lois et réglementations environnementales applicables, tout en œuvrant à réduire l'impact environnemental de nos activités et à optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Nos politiques et procédures opérationnelles sont conçues pour garantir la conformité aux lois, réglementations et autorisations environnementales applicables.

Mesures

Dans le cadre de notre stratégie mondiale de gestion environnementale, nous mettons en œuvre des pratiques globales visant à minimiser et à contrôler la consommation d'eau. Les considérations environnementales et climatiques sont intégrées à notre stratégie, à nos opérations, à nos décisions d'investissement et à la gestion des risques d'entreprise. Nous cherchons à éviter ou à atténuer les risques liés à l'eau en respectant, voire en dépassant, les exigences réglementaires. La gestion de la consommation d'eau est intégrée à nos opérations ESS (Environnement, santé et sécurité) et à nos contrôles des données. La réduction de notre consommation d'eau permet, en retour, de réduire les coûts et d'alléger la pression sur les ressources naturelles.

Notre structure de direction mondiale ESS intègre la stratégie d'entreprise aux priorités opérationnelles et au niveau des sites. Le vice-président ESS mondial, en collaboration avec les directeurs mondiaux des affaires environnementales, de la santé et de la sécurité, ainsi que de la gestion des sous-traitants ESS, supervise collectivement le système de gestion ESS (SGESS). Les responsables ESS des groupes nationaux assurent le lien entre la stratégie de l'entreprise et les besoins réglementaires et opérationnels locaux. Les responsables ESS au niveau des sites et la direction de ces derniers pilotent les initiatives liées à l'eau.

Système de gestion ESS

Le **système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité** (SGESS) d'O-I définit la structure grâce à laquelle nous gérons et renforçons les performances en matière d'environnement, de santé et de sécurité à l'échelle de l'organisation. Ce système clarifie les responsabilités des dirigeants, oriente l'affectation des ressources et soutient la mise en œuvre des priorités stratégiques par le biais d'initiatives d'amélioration ciblées visant à minimiser les impacts sur les collaborateurs, les communautés et l'environnement. Ce système repose sur des piliers tels que la gestion des incidents, l'engagement, l'organisation, la communication, la mesure, l'éducation et la formation.

À l'échelle mondiale, des **auto-évaluations** sont menées dans le cadre intégral du SGESS afin de fournir une approche standardisée pour évaluer les performances. Ces évaluations contribuent à identifier et à réduire les risques tout en favorisant une amélioration continue à court et à long terme. Les critères d'évaluation se concentrent sur les risques ESS les plus pertinents pour O-I, hiérarchisent l'affectation des ressources et les investissements, et stimulent les actions préventives grâce au suivi d'indicateurs avancés.

Des **équipes tactiques** spécialisées en ESS — notamment celles dédiées à la gestion de l'eau — favorisent l'atténuation des risques, la prévention des incidents, un changement de comportement positif et une sensibilisation accrue aux domaines clés. Ces équipes mènent des activités de gestion environnementale et d'amélioration continue, notamment en matière d'engagement des collaborateurs, de formation et de processus de gestion des incidents. Parallèlement, O-I continue de renforcer ses capacités organisationnelles en comblant les lacunes en matière de connaissances, en développant l'expertise dans les domaines clés et en élargissant l'accès aux outils d'aide et à la formation.

Les collaborateurs sont encouragés à proposer des solutions innovantes et à partager des idées pouvant être déployées à l'échelle de l'organisation afin de renforcer les meilleures pratiques et d'optimiser l'utilisation des ressources. Les collaborateurs de première ligne jouent un rôle important dans l'identification des opportunités de réduction de la consommation d'eau et de notre impact environnemental correspondant.

Le **Plan annuel d'amélioration ESS** (PAESS) constitue le principal mécanisme de gestion des activités de réduction et de maîtrise des risques, ainsi que d'amélioration des performances ESS à l'échelle de l'entreprise. Les responsables d'usine et de groupe par pays sont chargés de garantir des progrès continus par rapport aux attentes définies. O-I vise la mise en œuvre et le fonctionnement efficace d'au moins 90 % des critères associés à chaque élément du système de gestion ESS (SGESS). En 2025, nos usines ont atteint un taux de réalisation de 97 % par rapport aux objectifs du PAESS.

Visites d'évaluation ESS mondiales

Au cours de l'année 2025, l'équipe ESS mondiale s'est rendue dans certaines usines pour effectuer des visites de contrôle ESS. L'équipe identifie et visite les usines afin d'examiner et de valider les activités du PAESS. Ces visites sont l'occasion d'échanger les meilleures pratiques et technologies, tout en apportant un soutien aux usines conformément aux critères du système de gestion ESS (SGESS). À l'issue de chaque visite, l'équipe locale reçoit un rapport de contrôle résumant les principales observations, les sujets abordés et les actions de suivi requises. Ce rapport documente également les résultats de l'examen du système SGESS et formule des recommandations visant à soutenir l'amélioration continue de tous les éléments du système SGESS.

Systèmes de gestion environnementale

Les systèmes de gestion environnementale intégrés au système SGESS contribuent à orienter l'approche d'O-I en matière d'amélioration de la performance environnementale. La norme ISO 14001 constitue un cadre essentiel pour la mise en œuvre des objectifs environnementaux et ESS de l'entreprise au niveau des usines. Cette norme fournit un cadre permettant une amélioration continue de l'efficacité des ressources, de la réduction des déchets et des coûts, de manière organisée et donnant lieu à des rapports. O-I utilise cette norme pour harmoniser à l'échelle mondiale la manière dont nous mesurons et réduisons notre consommation, ainsi que la manière dont nous rendons compte de nos performances environnementales au fil du temps. La norme ISO 14001 intègre également la prise en compte des risques environnementaux et des dispositifs de planification des risques. En 2025, **55 % des sites de production d'O-I** étaient **certifiés ISO 14001**, dont 97 % des usines européennes. De plus, **tous les sites disposaient de programmes de gestion environnementale actifs,** conçus pour gérer les impacts environnementaux et favoriser une amélioration continue.



Programme de gestion de l'eau

O-I s'engage à réduire la consommation d'eau dans ses activités. Nous mettons en œuvre un certain nombre de techniques de minimisation de la consommation d'eau dans nos installations, notamment des projets continus de réduction de la consommation d'eau, des systèmes de recirculation de l'eau, le traitement et la réutilisation de l'eau, ainsi que l'optimisation des processus.

Le système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (SGESS) définit des critères d'amélioration, notamment en matière de documentation des programmes, de contrôles et de tenue des registres. Il assure le suivi de la formation des employés et des sous-traitants sur site qui dirigent ou participent à la gestion de l'eau. Conformément au système de gestion SGESS, les programmes et procédures écrits des usines doivent inclure un **programme de réduction de la consommation d'eau** et un programme de gestion de l'eau. Cette documentation peut inclure des études de bilan hydrique, la gestion des équipements de traitement, ainsi que la configuration opérationnelle et la cartographie du drainage des eaux pluviales et des eaux usées. Les critères du système SGESS relatifs à la tenue des registres sur l'eau comprennent les exigences en matière de rapports sur l'eau, l'échantillonnage, l'analyse et la cartographie ; les cas de non-conformité ; un registre des systèmes de traitement de l'eau ; les KPI liés à l'eau ; ainsi que les actions correctives et préventives.

Nous adoptons une approche holistique de la gestion de l'eau et nous nous efforçons d'optimiser la consommation à chaque étape de la production. Cette approche comprend l'utilisation de compteurs d'eau pour surveiller et suivre la consommation, ce qui nous aide à identifier les possibilités de réduction et à optimiser les processus. Nous misons également sur des technologies économes en eau, telles que les systèmes de recirculation de l'eau, et nous aspirons à mener une étude de bilan hydrique dans chaque usine.

En **2025**, nos équipes ont mené **17 projets liés à l'utilisation et au rejet de l'eau** à l'échelle mondiale afin d'améliorer nos **capacités de surveillance de l'eau, de réduire la consommation et de respecter la législation**. Afin de faciliter la réduction de la consommation d'eau et l'atténuation de l'impact, nous avons distribué des bilans hydriques, des spécifications d'installation des compteurs et des bonnes pratiques à l'ensemble de l'entreprise.

Conformité des rapports et contrôles des données

La consommation d'eau est mesurée et surveillée à l'aide de compteurs, d'études de bilan hydrique, de factures et d'estimations, selon l'usine. Le recours à diverses sources d'eau et à différents fournisseurs à l'échelle mondiale nécessite un éventail de stratégies pour le contrôle, le comptage et la communication des données.

L'entreprise peut être confrontée à des défis, car nos activités mondiales sont soumises à un ensemble étendu de lois, d'arrêtés, de réglementations et d'autres exigences légales régissant la protection de l'environnement. Le non-respect de ces normes peut entraîner des amendes, des sanctions et des restrictions opérationnelles. O-I se conforme aux réglementations nationales, régionales et locales spécifiques dans tous ses sites de production, et rend compte aux agences gouvernementales ou à des organismes externes lorsque cela est requis.

Nous prenons des mesures pour **améliorer nos systèmes de surveillance et normaliser notre collecte de données** dans le cadre d'une approche globale de la gestion responsable de l'eau. Notre équipe tactique dédiée à la gestion de l'eau se concentre principalement sur les données et les contrôles, le reporting et la stratégie. Les activités en cours comprennent l'installation de compteurs d'eau, le comblement des lacunes dans les données et la mise à disposition de ces données dans notre système mondial.

Au cours de l'année 2025, l'équipe environnementale mondiale, les responsables ESS des groupes par pays et des usines, l'équipe chargée des rapports de développement durable et l'équipe d'audit interne ont collaboré pour améliorer la qualité, la cohérence, la documentation et la disponibilité des données environnementales. Grâce à des initiatives de formation et à des améliorations des processus, ces équipes ont renforcé la gouvernance des données environnementales et les pratiques de contrôle afin de soutenir à la fois la prise de décision en interne et les exigences externes en constante évolution en matière de reporting. Elles ont également réexaminé le rôle du système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (SGESS) dans le soutien à la qualité des données, renforcé la documentation d'appui, amélioré la précision des données et partagé les enseignements tirés entre les différents sites. Ces efforts collectifs ont encore renforcé le cadre de gestion environnementale d'O-I, accru la transparence opérationnelle et soutenu la performance en matière de développement durable à l'échelle de l'entreprise.



Évaluation des risques liés à l'eau

L'eau est une ressource vitale pour nos activités et nos communautés, et nous nous engageons à minimiser notre impact, en particulier dans les régions confrontées à une pénurie d'eau élevée ou extrêmement élevée. Le stress hydrique est considéré comme un risque inhérent aux usines situées dans des zones soumises à un stress hydrique élevé ou extrêmement élevé. Il faut s'attendre à une forte concurrence entre les différents utilisateurs pour cette ressource, ce qui pourrait faire peser des risques sur les performances globales de l'entreprise et de ses clients. La disponibilité de l'approvisionnement en eau pourrait également entraîner des perturbations et des retards de production. O-I est soumise à diverses exigences légales en matière d'environnement et pourrait être soumise à de nouvelles exigences légales à l'avenir.

O-I évalue le stress hydrique à l'aide de l'outil Aqueduct™ du World Resources Institute (WRI). En 2025, 37 % des usines d'O-I (à l'exclusion des usines cédées ou vendues) se trouvaient dans des zones soumises à un stress hydrique classées comme présentant un niveau de stress de référence « élevé » ou « extrêmement élevé ».

En 2025, **l'équipe chargée de la gestion de l'eau** a commencé à élaborer un indice de risque lié à l'eau encore plus fiable. Ce nouveau processus vise à faciliter la prise de décision à l'échelle mondiale et locale. Il tiendra compte non seulement de la rareté e ou de la disponibilité de l'eau, telles qu'évaluées par l'outil Aqueduct™, mais aussi de la consommation réelle de chaque usine. Nous obtenons ainsi une vision complète de la demande pesant sur les ressources en eau disponibles.

INNOVATIONS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE D'EAU EN ITALIE

L'usine d'Aprilia, située dans Italie, a analysé sa consommation d'eau et identifié des axes d'amélioration pour réduire cette consommation. Au cours des dernières années, l'équipe d'Aprilia s'est attachée à optimiser les systèmes d'osmose inverse et de refroidissement des compresseurs, à colmater ou prévenir les fuites d'eau, à modifier les systèmes de refroidissement pour recycler l'eau plutôt que de la rejeter, et à mettre hors service les installations qui ne sont plus utilisées. Ensemble, ces initiatives ont permis de réduire le prélèvement d'eau de l'usine d'environ 26 500 m^3 par an. Cela représente une quantité d'eau suffisante pour approvisionner environ 150 foyers italiens par an.[3] Il s'agit là d'un exemple de ce que nos équipes d'usine peuvent accomplir pour notre entreprise, l'environnement et nos communautés.



[3] Italie : tarif moyen de l'eau par région en 2024 | Statista.

Recirculation de l'eau

Nos initiatives de préservation de l'eau visent à recycler et à réutiliser l'eau chaque fois que cela est possible afin de réduire l'impact d'O-I sur les ressources naturelles. La **majeure partie de l'eau utilisée** dans nos usines est **destinée à être recyclée**. Nous estimons qu'un système de recirculation type permet d'économiser, en moyenne, plus de **2 500 000 m³** d'eau par usine et par an, soit l'équivalent de plus de 1 000 piscines olympiques. À mesure que nous améliorons nos systèmes de données, nous comptons obtenir des informations plus précises sur ces pratiques afin de mieux comprendre l'efficacité de nos systèmes de recirculation.



INDICATEURS

Consommation mondiale totale d'eau en 2025 en m3

	Total	Dans les zones soumises à un stress hydrique
Prélèvement	15 101 651	2 249 286
Débit	8 275 190	1 100 185
Consommation	6 826 461	1 149 101





En 2025, 37 % des usines de catégorie O-I se trouvaient dans une situation de :

Stress hydrique
TRÈS ÉLEVÉ

Stress hydrique
ÉLEVÉ

Utilisation des ressources et économie circulaire

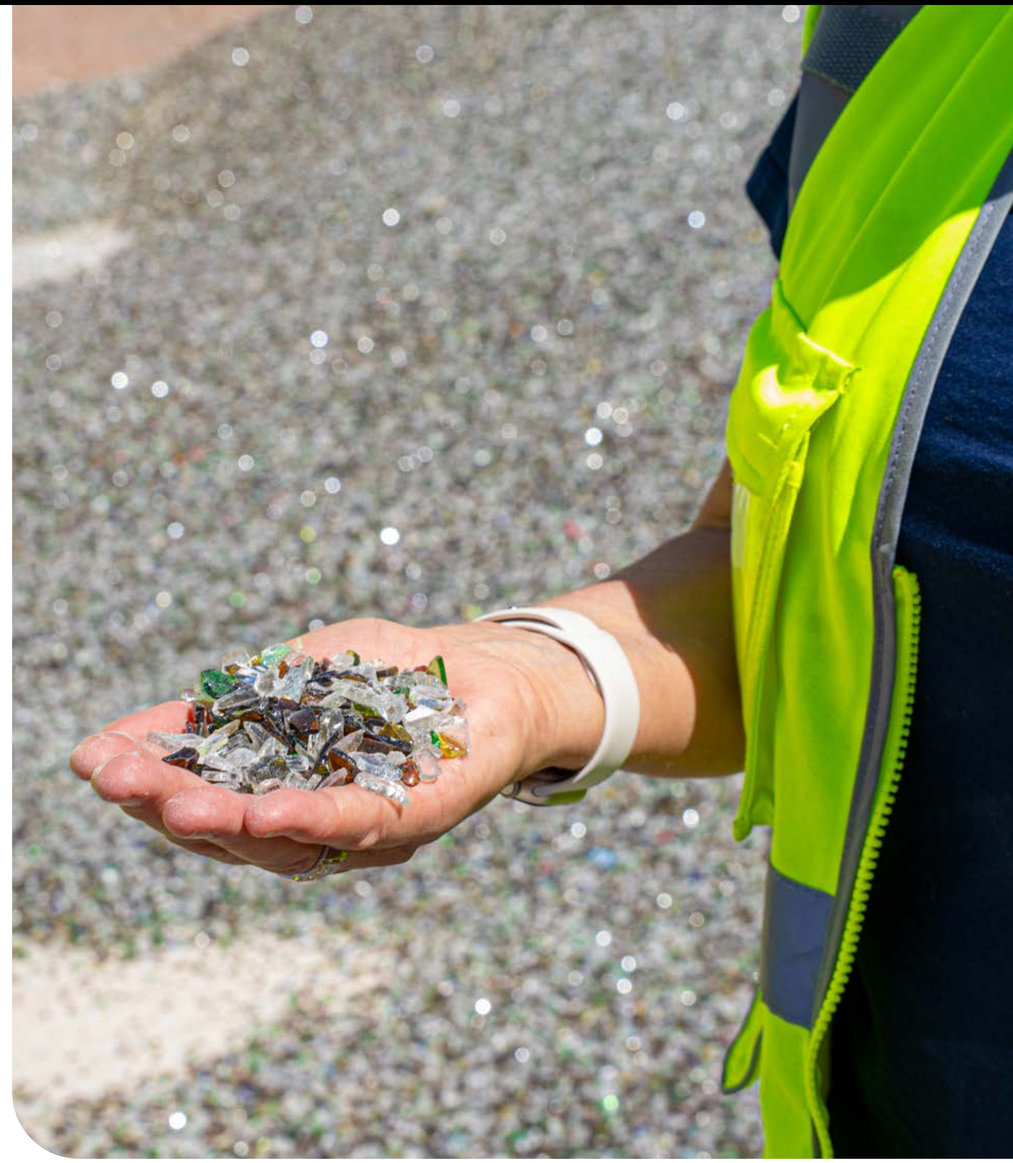
Politiques	47
Actions	48
Économie circulaire	48
Utilisation des matières premières	53
Gestion des déchets	53
Indicateurs et objectifs : flux entrants de ressources	57
Objectifs et indicateurs : flux sortants de ressources	58
Produits	58
Déchets	59

Utilisation des ressources et économie circulaire

La section suivante détaille la gestion par O-I des **impacts, des risques et des opportunités** liés à **l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire**. Elle aborde les risques pesant sur nos activités, notamment les coûts associés aux amendes, à l'atteinte à la réputation ou au non-respect de la réglementation. La partie consacrée à l'économie circulaire explore notre utilisation de matériaux recyclés dans notre production afin de créer un impact positif sur l'ensemble de notre chaîne de valeur et de générer des opportunités pour nos propres activités.

			Chaîne de valeur		
Thèmes importants	**Résultat IRO**	**Description de l'IRO**	↑	O-I	↓
Gestion des déchets	Risques	**Coûts** liés aux amendes, à l'atteinte à la réputation ou aux restrictions des autorisations d'exploitation résultant du **non-respect** des réglementations environnementales		●	
Économie circulaire	Impact	L'utilisation de verre recyclé nécessite **moins d'énergie, ce qui réduit les émissions** de carbone. Elle permet de **réduire l'utilisation de matières premières, la production de déchets**, la pollution et la destruction des habitats.	●	●	●
	Opportunité	Possibilité de **tirer le meilleur parti des technologies** de fabrication du verre et de **réduire les coûts**, si du verre recyclé est disponible pour la production.		●	

IRO = impacts, risques et opportunités ↑ **=** en amont O-I **=** propres activités ↓ **=** en aval



Politiques

Chez O-I, nous sommes convaincus que *le verre ne doit jamais finir à la poubelle*. Le **verre** possède les propriétés nécessaires pour être **recyclable à 100 %** et à l'infini — ce qui en fait un **matériau d'emballage idéal pour l'économie circulaire**. En tant que matériau renouvelable, une fois fabriqué, le verre peut être refondu et transformé en un autre récipient. En utilisant du verre recyclé pour fabriquer de nouveaux récipients en verre, notre processus de fabrication nécessite moins de matières premières et moins d'énergie. Chaque tonne de verre recyclée permet d'économiser 1,16 tonne de matières premières. La consommation d'énergie diminue d'environ 3 % pour chaque tranche de 10 % de calcin utilisé dans le processus de fabrication, et chaque tranche de 10 % de calcin utilisée réduit les émissions liées à la fusion d'environ 5 %.[4] Le verre recyclé fait presque toujours partie de la composition du verre, et O-I s'efforce d'augmenter la teneur en verre recyclé de ses produits et de réduire son utilisation de matières premières vierges. Le verre qui n'est pas intégré au produit final est généralement recyclé et réintroduit dans le four, ce qui permet de réduire la consommation d'énergie, la pollution, l'utilisation de matières premières et la pression exercée sur les ressources naturelles limitées de la Terre.

Nous nous efforçons de **réduire notre consommation de ressources naturelles et la quantité de déchets que nous produisons**. O-I poursuit ses efforts pour éliminer les déchets dès la conception afin de faire de la production de verre un processus circulaire.

La gestion des déchets fait partie intégrante de la gestion environnementale d'O-I. Une gestion appropriée de tous les déchets — qu'ils soient dangereux ou non — permet de réduire les risques pour la santé et l'environnement. Mettre l'accent sur le détournement des déchets et viser zéro déchet mis en décharge permet de réduire considérablement notre impact environnemental. En recyclant, en réutilisant et en détournant les déchets des décharges, nous pouvons réduire nos coûts d'élimination, respecter la réglementation et renforcer notre développement durable. Un programme solide de gestion des déchets nous aide à améliorer notre efficacité opérationnelle et à favoriser l'économie circulaire. La prévention des déchets est l'option privilégiée, et l'envoi des déchets en décharge doit rester la dernière option selon notre hiérarchie des déchets.

La **politique de gestion des déchets** d'O-I définit les exigences minimales en matière de gestion des déchets et fournit des procédures efficaces permettant de réduire l'impact d'O-I sur l'environnement ainsi que les coûts associés. Cette politique s'applique à l'ensemble des employés, sous-traitants et visiteurs d'O-I sur tous les sites de l'entreprise, y compris les usines, les bureaux, les entrepôts, les mines et toute autre installation appartenant à O-I.

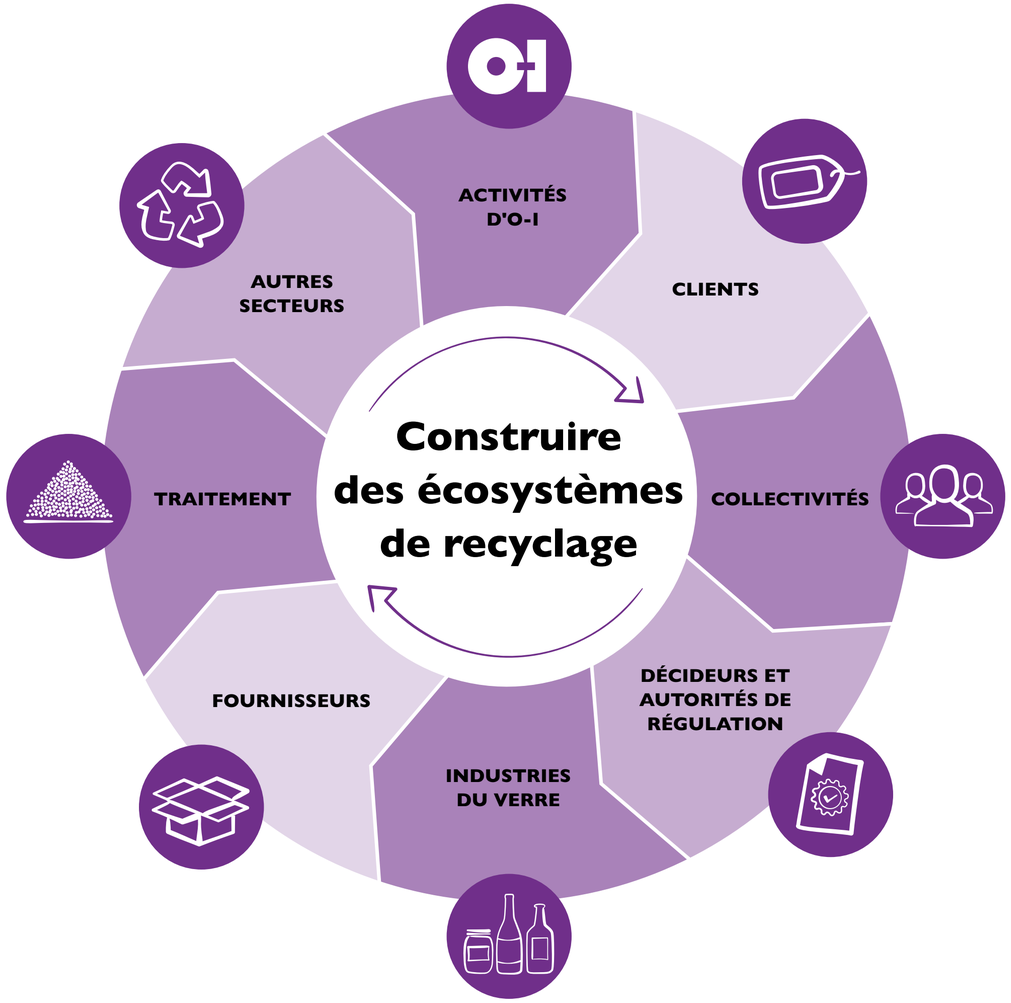
O-I s'efforce de promouvoir une collecte, une manutention et un stockage appropriés des déchets en se conformant à la réglementation, en respectant les procédures opérationnelles standard et en réalisant des analyses des risques professionnels afin de gérer les déchets en toute sécurité. Grâce à l'identification, à l'étiquetage et à un processus d'audit, nous cherchons à éviter le mélange de différents types de déchets, en particulier entre les déchets non dangereux et les déchets dangereux. Cette méthode permet un tri et une collecte adéquats des déchets, ce qui contribue à la sécurité sur le lieu de travail.

O-I dispose d'une **politique de gestion des matières dangereuses** régissant le stockage sécurisé, l'étiquetage, la ventilation et la séparation des substances dangereuses et des marchandises dangereuses des matériaux incompatibles. Ces mesures doivent être mises en œuvre conformément aux exigences réglementaires locales.

Conformément à la **politique ESS** d'O-I, nous nous efforçons de respecter, voire de dépasser, les lois et réglementations environnementales applicables, tout en œuvrant à réduire l'impact environnemental de nos activités et à optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Nos politiques et procédures opérationnelles sont conçues pour garantir la conformité aux lois, réglementations et autorisations environnementales applicables.



[4] **Selon la FEVE, chaque augmentation de 10 % de la part de calcin utilisée réduit les émissions liées à la fusion d'environ 5 %.**



Actions

Économie circulaire

Afin d'accroître l'utilisation de matériaux recyclés, de réduire notre consommation de matières premières vierges et de promouvoir la circularité, O-I s'attache à impliquer les écosystèmes de recyclage autour de nos usines et à cibler des solutions évolutives. Nous concevons des **processus** et des **partenariats** visant à la fois la **valorisation** et la **réutilisation** dans le cadre du processus de fabrication. Nous développons de manière collaborative des relations externes et internes constructives, mettons en commun les ressources disponibles et sollicitons l'adhésion des parties prenantes. O-I s'engage dans des partenariats avec les parties prenantes de l'ensemble de la chaîne de valeur du verre afin de maintenir davantage de verre dans le système circulaire et d'éviter qu'il ne finisse dans les décharges ou dans l'environnement.

FOURNISSEURS :

O-I est conscient de la concurrence qui règne sur le marché pour s'approvisionner en calcin, dont l'offre est limitée. Nous nous sommes efforcés d'optimiser notre capacité opérationnelle afin d'exploiter au mieux les stocks de calcin dont nous disposons. C'est sur le continent américain que l'offre de calcin est la plus limitée. Nous collaborons également avec nos fournisseurs afin d'établir des relations à long terme visant à optimiser la collecte et le traitement du calcin, à améliorer son coût et sa qualité, et à en permettre une **utilisation accrue** dans nos fours. En 2025, nous nous sommes particulièrement concentrés sur la qualité du calcin en Europe, où son offre est plus importante.

AUTRES SECTEURS :

Les partenariats avec des fabricants d'autres types de verre créent des opportunités supplémentaires pour **transformer les produits en verre en fin de vie** en calcin destiné à nos fours, plutôt que de les envoyer en décharge. Les partenariats actuels permettent de recycler avec succès des panneaux solaires ou du verre plat en fin de vie en calcin de haute qualité.

TRAITEMENT :

O-I détient ou est partenaire d'entreprises de traitement du calcin à l'échelle mondiale. Ces initiatives comprennent des activités en propre et des coentreprises en Amérique et en Europe.

ACTIVITÉS D'O-I :

Nous améliorons nos processus afin d'utiliser davantage de matériaux recyclés et moins de matières premières vierges dans nos fours. Des investissements importants ont été réalisés dans les infrastructures des usines, notamment dans le stockage du calcin, afin de garantir une qualité et un approvisionnement fiables, ce qui permet d'augmenter la teneur en matériaux recyclés de nos produits.





CLIENTS :

O-I s'associe à ses clients pour concevoir des systèmes de recyclage en circuit fermé. Le verre inutilisable provenant des sites de remplissage des clients est collecté, traité selon les besoins, renvoyé vers une usine O-I, puis réintroduit dans nos fours. Cela permet de réduire les déchets, d'augmenter la part de matériaux recyclés dans nos produits, de favoriser des emballages plus durables et de réduire l'impact climatique tant d'O-I que de nos clients. En 2025, O-I a participé à environ **40 de ces programmes en circuit fermé** à travers le monde, ce qui nous a permis de maintenir plus de **122 000 tonnes de verre** dans le système circulaire.

Grâce à nos partenariats, nous donnons aux communautés les moyens de s'engager dans l'économie circulaire.

COLLECTIVITÉS :

Nous développons des programmes de recyclage communautaires en investissant dans des équipements et en nouant des partenariats avec les collectivités locales, les entreprises et les organisations afin de mettre en place des points de collecte et les capacités nécessaires. Aux États-Unis, O-I a créé **47 points de collecte**, dont deux ont vu le jour en 2025. Ces sites fonctionnent dans le cadre de **21 programmes de recyclage communautaires**.

Parmi ceux-ci, **cinq** sont des programmes **Glass4Good™** — spécifiques à nos sites de production — qui visent à transformer le verre recyclé en dons caritatifs au profit de nos communautés. En 2025, Glass4Good™ a fait un don de plus de 31 600 dollars à United Way et a collecté 392 tonnes de verre, ce qui a eu un impact positif sur l'environnement en permettant d'économiser près de 455 tonnes de matières premières, plus de 134 tonnes de CO_2 et l'équivalent des émissions liées à la consommation énergétique de près de 18 foyers pendant un an.[5] Les programmes Glass4Good™ ont permis de recycler 24 % de verre en plus en 2025 par rapport à l'année précédente, contribuant ainsi à augmenter la quantité de verre recyclé disponible pour la fabrication.[6]

[5] EPA (États-Unis). [6] O-I Glass.

DÉCIDEURS ET AUTORITÉS DE RÉGULATION :

En choisissant de conditionner leurs produits dans du verre, les entreprises optent pour une solution d'emballage durable pouvant être recyclée à l'infini, ce qui leur confère une plus grande transparence dans leur chaîne d'approvisionnement. Le verre étant le choix d'emballage optimal, O-I **plaide en faveur de politiques** qui récompensent la recyclabilité et favorisent l'économie circulaire. À l'échelle mondiale, O-I collabore avec les décideurs politiques pour **façonner les réglementations en matière d'emballage**, **promouvoir la collecte et le recyclage du verre**, et soutenir les lois qui prennent en compte des facteurs tels que la réduction des déchets, les impacts sur l'ensemble du cycle de vie et les résultats environnementaux positifs. O-I œuvre à l'échelle mondiale pour mettre en avant l'impact concret des politiques d'emballage — sur nos clients, nos collaborateurs et nos communautés. En raison de l'ampleur de nos activités, O-I intervient en tant qu'expert auprès des régulateurs du monde entier, non seulement parce que nous aimons le verre, mais aussi parce que nous sommes convaincus que le verre est le meilleur choix d'emballage pour un avenir durable.

« Nous croyons en des conditions de concurrence équitables. Des conditions où la recyclabilité est récompensée. Où la circularité est un objectif — et non pas un simple mot à la mode. Où les répercussions des déchets, le contact avec les aliments et l'impact écologique sont réellement pris en compte dans l'équation. »

— Randy Burns, directeur administratif et responsable du développement durable chez O-I

INDUSTRIES DU VERRE :

O-I s'appuie sur des partenariats avec des associations locales, nationales et internationales qui **facilitent la collaboration et le dialogue ouvert** avec les parties prenantes. Nous travaillons avec des associations professionnelles pour mener des campagnes de recyclage visant à encourager la collecte du verre, à recruter de nouveaux ambassadeurs et à accroître le recyclage du verre à travers le monde.

O-I s'efforce de promouvoir la circularité du verre non seulement en collaborant avec ses clients, mais aussi en menant des actions de sensibilisation à l'échelle mondiale. Par l'intermédiaire de la FEVE et des associations nationales du verre, O-I est fière de participer à l'initiative **« Close the Glass Loop »**. Cette initiative à l'échelle du secteur vise à porter le recyclage du verre à de nouveaux sommets dans toute l'Union européenne.

En travaillant ensemble, en partageant des informations, et en utilisant efficacement nos ressources, nous pouvons collecter davantage de verre, le maintenir dans la chaîne de valeur et l'éviter ainsi de finir en décharge.



Partenariats pour les bouteilles consignées

Aujourd'hui, les consommateurs en demandent toujours plus : plus de développement durable, plus d'économie circulaire et plus de solutions écologiques. O-I collabore avec l'ensemble de sa chaîne de valeur pour promouvoir l'économie circulaire, bien au-delà de la simple collecte du verre recyclé. Nous avons travaillé en partenariat avec nos clients afin d'avoir un impact positif sur l'économie circulaire. Par exemple, une distillerie d'apéritifs historique, la Distillerie Armand Guy, nous a mis au défi de développer une bouteille en verre consignée et rechargeable, tout en préservant pleinement l'histoire qui définit sa marque. Grâce à une étroite collaboration entre notre client, nos équipes françaises et l'usine située à Béziers, nous produisons désormais la bouteille consignée de Le Pont, concrétisant ainsi cette ambition. Plutôt qu'une étiquette en papier, O-I a créé une étiquette sérigraphiée facilitant la réutilisation, ce qui réduit le temps et la consommation d'eau nécessaires à la préparation des bouteilles en vue de leur remplissage. Nous avons constaté des résultats positifs dès les premières participations des consommateurs au programme de consigne. Cette nouvelle bouteille en verre consignée pour spiritueux contribue à la mise en place d'un système d'emballage circulaire, tout en rendant hommage à la marque historique Le Pont grâce à une bouteille en verre expressive.





Dans l'Oregon, aux États-Unis, O-I s'est associé à Revino, une jeune pousse qui cherche à populariser un modèle de bouteille en verre consignée au cœur de la région viticole américaine. Nous avons travaillé à la création d'une bouteille de vin en verre consignée exclusive pouvant être réutilisée entre 25 et 50 fois[7] avant d'être retirée de la circulation et recyclée en nouveaux emballages en verre. Dans le cadre du modèle de Revino, l'entreprise livre des bouteilles en verre réutilisables aux domaines viticoles participants. Les bouteilles sont remplies à l'aide d'équipements d'embouteillage standard. Une fois vides, les bouteilles réutilisables sont retournées aux domaines viticoles ou à un site partenaire. Les bouteilles sont ensuite lavées, inspectées et testées dans les locaux de Revino avant d'être renvoyées à l'un des plus de 70 domaines viticoles partenaires. En proposant un système en circuit fermé qui maintient les bouteilles en circulation, ce partenariat soutient les efforts de l'industrie viticole en faveur de la réduction des émissions , diminue la dépendance vis-à-vis du verre importé et , et démontre que le verre est un matériau idéal pour soutenir une économie circulaire.

[7] Revino.

Utilisation des matières premières

Au-delà de nos efforts visant à remplacer les matières premières vierges par du verre recyclé, O-I innove pour **réduire les besoins en matières premières** dans nos processus de production. Dans le cadre de notre propre processus, le sulfate de sodium a été récupéré grâce à un système de traitement des gaz d'échappement, ce qui permet de le réutiliser dans le mélange à la place des matières premières et d'éviter qu'il ne se retrouve dans l'environnement. Sur certains sites, nous avons également réutilisé, en toute sécurité et avec succès, des sous-produits ou des déchets provenant d'autres industries, qui peuvent se substituer aux matières premières dans notre processus. Grâce à ces pratiques, nous réduisons notre recours aux matières premières vierges et évitons que des déchets potentiels ne finissent en décharge.

Gestion des déchets

Dans le cadre de notre stratégie mondiale de gestion environnementale, nous mettons en œuvre des pratiques globales visant à **minimiser et à contrôler les impacts des déchets physiques** sur l'environnement et les populations des communautés où nous opérons. Les considérations environnementales et climatiques sont intégrées à notre stratégie, à nos opérations, à nos décisions d'investissement et à la gestion des risques d'entreprise. Nous cherchons à éviter ou à atténuer les risques d'amendes et de sanctions liées aux déchets en respectant, voire en dépassant, les exigences réglementaires. La gestion de notre production de déchets est intégrée à nos opérations ESS et à nos contrôles des données.

Notre structure de direction mondiale ESS fait le lien entre nos ambitions et nos actions en intégrant les besoins stratégiques, opérationnels et au niveau des sites. Les directeurs mondiaux des affaires environnementales, de la santé et de la sécurité, ainsi que de la gestion des sous-traitants ESS, supervisent le système global de gestion ESS (SGESS) et rendent compte au vice-président ESS mondial. Les responsables ESS des groupes par pays assurent la liaison entre la stratégie de l'entreprise et les exigences réglementaires et opérationnelles locales. Chaque site dispose d'un responsable ESS qui travaille avec la direction locale pour orienter les plans d'action.





Système de gestion ESS

Notre **système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (SGESS)** fournit un cadre permettant l'amélioration continue des performances en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Il définit les rôles de direction et l'allocation des ressources, et soutient la mise en œuvre de la stratégie par le biais de plans d'amélioration ciblés visant à réduire les impacts sur les personnes, l'environnement et les communautés. Ce système repose sur des piliers comprenant la gestion des incidents, l'engagement, la structure organisationnelle, la communication, la mesure des performances, l'éducation et la formation.

À l'échelle mondiale, des **auto-évaluations internes** sont menées en tant qu'élément clé du SGESS afin d'établir une base de référence cohérente pour la mesure des performances. Notre priorité est de réduire les risques et de favoriser les améliorations à court et à long terme. Les critères d'auto-évaluation portent sur nos risques ESS les plus pertinents, hiérarchisent l'affectation des ressources et les investissements, et favorisent les actions préventives grâce au suivi d'indicateurs avancés. Disposant des moyens et de l'autonomie nécessaires, les collaborateurs peuvent innover et faire valoir leurs idées à l'échelle mondiale afin de promouvoir les meilleures pratiques et l'alignement des ressources essentielles. Nous donnons à notre personnel de terrain les moyens d'identifier les opportunités d'amélioration de la performance environnementale d'O-I, notamment celles visant à réduire les déchets, à améliorer le recyclage, à diminuer la consommation d'eau et à réduire la consommation d'énergie.

Des **équipes tactiques dédiées aux questions ESS** — telles que la gestion des déchets — favorisent l'atténuation des risques, la prévention des incidents, un changement de comportement positif et une sensibilisation accrue aux domaines clés. Elles mènent les efforts de protection de l'environnement et les initiatives d'amélioration fondamentales, notamment en matière de communication, de formation et de gestion des incidents. Nous nous efforçons d'identifier les lacunes dans nos capacités et nos connaissances et de renforcer en priorité les compétences dans nos domaines prioritaires, tout en fournissant des outils et des formations.

Nous menons des actions d'atténuation et de maîtrise des risques par le biais du **Plan annuel d'amélioration ESS** (PAESS). Ce plan nous est notre feuille de route pour progresser vers l'excellence en matière d'ESS. Les responsables d'usine et de groupe par pays sont chargés d'assurer l'amélioration continue afin de répondre aux attentes définies. Notre objectif était de mettre en place et de rendre opérationnels au moins 90 % des critères pour chaque élément du système de gestion ESS (SGESS). En 2025, nos usines ont atteint un taux de réalisation de 97 % du PAESS.

Visites d'évaluation ESS mondiales

Tout au long de l'année 2025, l'équipe ESS mondiale a collaboré avec l'ensemble de nos collaborateurs, des plus hauts responsables jusqu'aux employés de première ligne. Dans ce cadre, elle s'est rendue dans certaines usines afin d'y effectuer des contrôles ESS. L'équipe ESS mondiale identifie et visite les usines afin d'examiner et de valider les activités du plan d'amélioration ESS. Elle apporte son soutien à l'usine conformément aux critères du système de gestion ESS (SGESS), tout en échangeant les meilleures pratiques et les technologies. Après chaque visite, un rapport de contrôle est remis à l'équipe locale, mettant en évidence les points clés et les actions requises. Ce rapport comprend également les résultats d'une évaluation du système de gestion ESS (SGESS), des observations et des recommandations pour tous les éléments du système.

Systèmes de gestion environnementale

Au sein de notre SGESS, les systèmes de gestion environnementale d'O-I constituent une base et une feuille de route pour l'amélioration de la performance environnementale. La norme ISO 14001 sert d'outil pour traduire notre mission ESS en actions concrètes au sein de nos sites. Cette norme fournit un cadre permettant l'amélioration continue de l'efficacité des ressources, de la réduction des déchets et des coûts au fil du temps, de manière organisée et quantifiable. O-I utilise cette norme pour promouvoir une uniformité mondiale dans la manière dont nous mesurons et réduisons notre consommation et nos déchets, ainsi que dans la manière dont nous rendons compte de nos performances environnementales au fil du temps. La norme ISO 14001 intègre également la prise en compte des risques environnementaux et des dispositifs de planification des risques.

Conformité réglementaire et contrôle des données

Dans le cadre de son engagement en faveur de la durabilité environnementale et de la réduction des déchets, O-I respecte les réglementations nationales, régionales et locales spécifiques dans tous ses sites de production, et rend compte aux agences gouvernementales ou à des organismes externes lorsque cela est requis. Le non-respect de ces normes peut entraîner des amendes, des sanctions et des restrictions opérationnelles. Au-delà de la conformité, nous nous concentrons sur la réduction de nos risques les plus élevés et sur la réalisation de nos objectifs de durabilité.

O-I met en place des structures internes afin d'anticiper et de s'adapter à l'évolution des exigences environnementales actuelles et émergentes. Nous avons évalué les opportunités sur les marchés émergents, défini des exigences minimales en matière de gestion des déchets et réalisé des analyses comparatives des données aux États-Unis et en Europe.

En 2025, l'équipe environnementale mondiale, les responsables ESS des groupes pays et des sites, l'équipe chargée des rapports de développement durable et l'équipe d'audit interne ont collaboré pour améliorer la fiabilité, la documentation et la disponibilité de nos données environnementales, afin de répondre à la fois aux besoins de la direction interne et aux futures exigences en matière de reporting. Ils ont uni leurs forces pour **former les gestionnaires de données, renforçant ainsi nos contrôles et nos systèmes de gestion des données environnementales**. Ils ont évalué la manière dont notre système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (SGESS) contribue à la qualité des données environnementales, ont rassemblé des éléments probants, **amélioré la précision des données** et partagé les principaux enseignements tirés entre nos différents sites. Ensemble, nous renforçons les fondements de la gestion environnementale, de la transparence opérationnelle et du développement durable à l'échelle de notre entreprise.

Programme de gestion des déchets

Notre PAESS définit des catégories pour cette amélioration, notamment la documentation du programme, les contrôles, la formation et la tenue des registres. Il assure le suivi de la mise en œuvre et de la révision des programmes écrits de **gestion des déchets** et des **plans de minimisation des déchets** spécifiques à chaque site, qui définissent les objectifs de chaque usine. La documentation relative à ce programme comprend également la caractérisation des déchets, l'analyse des risques, les procédures opérationnelles standard et les exigences de conformité. La documentation du programme inclut les autorisations et licences requises. En 2025, nos usines ont atteint un taux de conformité global de 80 % aux critères de notre système de gestion des déchets.

Conformément au système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité (SGESS), les programmes de formation à la gestion des déchets doivent inclure un processus de détermination des déchets, les risques et la gestion appropriée des déchets, ainsi que les procédures d'urgence. Une formation sur la réglementation locale est dispensée aux employés et aux sous-traitants chargés de la gestion des déchets dangereux.

Le tri et le stockage des déchets sont suivis et identifiés sur un plan du site. Les déchets stockés doivent être correctement étiquetés, confinés et triés selon leur classification. Les processus générateurs de déchets font l'objet d'une évaluation annuelle visant à identifier les possibilités de réduction, telles que la prévention, la minimisation, la réutilisation et le recyclage. O-I s'assure que les employés et les sous-traitants portent un EPI approprié lors de la manipulation des déchets, conformément aux normes d'O-I et à la réglementation locale. La tenue des registres relatifs aux déchets de l'usine doit inclure un registre des déchets, les quantités, les documents d'expédition et les inspections hebdomadaires.

Nos sites de production mettent en œuvre des initiatives de formation du personnel dans le cadre des programmes de conformité aux réglementations environnementales, notamment en matière de gestion des déchets dangereux, des eaux pluviales, des hydrocarbures et des produits chimiques dangereux.



PRIX « ZÉRO DÉCHET » — O-I PÉROU

Nos équipes d'usine travaillent sans relâche pour utiliser efficacement nos ressources et réduire les déchets. En 2025, l'équipe d'O-I Pérou a été récompensée pour ses résultats en matière de réduction des déchets mis en décharge. O-I Pérou a reçu deux prix lors du salon « Integrated Solid Waste Management ». Ces distinctions ont été remises lors d'un événement national inaugural au Pérou qui a réuni des entreprises, des municipalités et des universités engagées dans le développement durable, avec pour objectif spécifique d'atteindre le « zéro déchet en décharge ». Lors de cet événement, O-I a été récompensée dans deux catégories : « La plus grande quantité de déchets valorisés en 2025 » et « La meilleure stratégie vers le zéro déchet en 2025 ». O-I s'est classée parmi les cinq premières entreprises dans chacune de ces catégories. Des représentants de l'équipe ont été ensuite invités à participer en tant qu'intervenants lors de l'événement, afin de partager leur expérience en matière de stratégie opérationnelle « zéro déchet ».

La valorisation des déchets consiste à transformer des matériaux mis au rebut en matières premières ou en sources d'énergie.[8] O-I Pérou a mis en œuvre diverses initiatives dans le cadre de sa stratégie « zéro déchet », en valorisant les déchets grâce à des solutions innovantes visant à prolonger la durée de vie utile des matériaux. Tout d'abord, les déchets organiques provenant du réfectoire sont collectés et transformés en aliments pour animaux et en compost. L'huile récupérée lors du processus de fabrication est raffinée à nouveau pour devenir un carburant de seconde utilisation. Les déchets de matières premières, les matériaux réfractaires et les déchets de construction et de démolition sont valorisés pour servir de matières premières dans la fabrication de matériaux de construction. Certains plastiques sont réutilisés et servent de matières premières pour la production de bois synthétique. Les déchets électriques et les équipements électroniques sont envoyés directement dans une usine de valorisation. D'autres flux de déchets, tels que le papier, le carton et le métal, sont recyclés. Les uniformes de travail en bon état sont débarrassés de leur logo et donnés à une association de recyclage. Ces initiatives menées au Pérou reflètent notre engagement en faveur du développement durable et contribuent à réduire les déchets, les coûts ainsi que l'impact d'O-I sur l'environnement et nos communautés.





[8] Valorisation des déchets.

L'emballage pour les emballages

O-I reconnaît que si nous fabriquons ce que nous considérons comme l'emballage le plus durable au monde, nous devons également promouvoir un système permettant d'emballer le verre lui-même de manière durable lors de sa livraison à nos clients. Nous avons identifié plusieurs possibilités de réduire de manière significative l'impact environnemental de nos emballages grâce à des initiatives de réduction et de réutilisation.

PALETTES EN BOIS :

Mettre en place un système interne de mise en commun des palettes ou participer à des systèmes nationaux ou sectoriels. Grâce à des partenariats avec nos clients, nous **réutilisons** les palettes dans de petits systèmes **en circuit fermé**.

CARTON :

Limiter le gaspillage des emballages en carton en utilisant des produits fabriqués à partir de fibres de papier recyclées, en les **réutilisant** ou en recourant à des cales en plastique comme alternatives dans le cadre d'un système de **retour**.

MATÉRIEL DE CALAGE EN PLASTIQUE :

Intégration accrue de palettes en plastique **réutilisables**, de feuilles de calage, de couvercles et de cadres supérieurs.

PANNEAUX DE FIBRES :

Réutilisation des intercalaires et **réduction** du poids des panneaux de fibres.

PÉLLICULE PLASTIQUE :

Réduire l'utilisation de film plastique grâce à l'utilisation de **matériaux recyclés** post-consommation, à l'ajustement de l'épaisseur du film et à l'optimisation de l'emballage global des chargements.

Indicateurs et objectifs : flux de ressources

La composition naturelle des **quatre ingrédients de base du verre — sable, calcaire, carbonate de sodium et calcin** — fait que les emballages en verre sont considérés comme pratiquement inertes ; ils n'absorbent donc pas les aliments et les boissons qu'ils contiennent et n'interagissent pas avec eux. Ce qui entre dans un récipient en verre en ressort tel quel, sans rien de plus. O-I recherche en permanence de nouveaux moyens d'augmenter l'utilisation de calcin dans ses produits et de réduire sa dépendance vis-à-vis des matières premières vierges.

La répartition des matériaux présente la composition globale de l'ensemble des matières premières et du calcin utilisés pour fabriquer nos produits. Le pourcentage de calcin dans la composition des matériaux ne reflète pas la teneur en matériaux recyclés de nos produits, mais plutôt la quantité de calcin interne et externe utilisée dans la production.

Répartition des matériaux : composition mondiale des matériaux en 2025



Objectifs et indicateurs : flux de ressources sortants

Produits

Le verre est un matériau d'emballage fiable et éprouvé en matière de durabilité, de santé, de goût et de renforcement de l'image de marque. Le verre ne pose aucun problème de contact avec les aliments ou les boissons et ne libère pas de substances chimiques dangereuses susceptibles de nuire à notre santé, à la Terre, aux océans ou à la vie marine. C'est pourquoi nous pensons que le verre est le meilleur choix d'emballage pour la planète.

Le verre est un matériau en contact avec les aliments que la Food and Drug Administration (la FDA) américaine considère comme « **généralement reconnu comme sûr** ». Le processus de fusion du verre transforme les matériaux en une nouvelle substance dont les caractéristiques sont distinctes et contrôlées. Il s'agit d'un processus « à sens unique » car il est irréversible, et les composants ne peuvent plus être séparés une fois le processus terminé. De plus, la FDA reconnaît que le verre constitue une barrière efficace pour protéger les produits alimentaires d'une exposition potentielle aux substances appliquées sur la surface extérieure des récipients en verre. O-I gère tous les produits de traitement de surface, tels que les lubrifiants ou les décorations, en tenant compte des réglementations applicables, notamment celles de la FDA et des directives en matière de sécurité alimentaire.

La sécurité du verre en tant que matériau permet à O-I de concentrer ses efforts sur la protection des consommateurs finaux grâce à la qualité de ses produits. Notre système mondial de qualité est chargé de garantir la sécurité des produits par le biais de la qualité tout au long de leur cycle de vie. **Le verre est particulièrement adapté à une économie circulaire**. Il est réutilisable et **100 % recyclable, à l'infini**, sans perte de qualité ni de pureté. Un récipient en verre recyclé peut être transformé en verre neuf à l'infini.

Environ 80 % des récipients en verre recyclés sont transformés en verre neuf, en seulement 30 jours.[9] Le verre recyclé est un élément essentiel de notre recette de fabrication du verre. Il peut remplacer jusqu'à 100 % des matières premières. Plus nous utilisons de calcin, moins il faut de matières premières par cuvée, et plus la consommation d'énergie dans le four et les émissions de CO_2 associées diminuent.

Les récipients en verre rechargeables constituent la référence absolue en matière de durabilité et d'économie circulaire. Selon leurs spécifications, les emballages en verre peuvent être utilisés jusqu'à 25 fois en moyenne avant d'avoir besoin d'être recyclés et refondus pour fabriquer de nouveaux récipients rechargeables.[10]

En permettant à la fois la réutilisation et une recyclabilité infinie, le verre contribue à maintenir des matériaux précieux en circulation, minimise les déchets et favorise la transition vers des systèmes d'emballage plus durables et en circuit fermé.

Objectif : augmenter la teneur en matériaux recyclés

Augmenter la teneur en matériaux recyclés pour atteindre une moyenne de 60 % (matériaux externes, en tonnes conditionnées).

Nous nous sommes fixés pour objectif d'augmenter la teneur en matériaux recyclés pour atteindre une moyenne mondiale de 60 % d'ici 2030, en termes de calcin externe en tonnes conditionnées. À l'échelle mondiale, nos **produits en verre contenaient en moyenne près de 42 % de contenu recyclé** en 2025. O-I détient le **brevet** d'une bouteille fabriquée à partir de 100 % de calcin. En Europe, nous avons mis à profit notre esprit d'innovation pour produire des récipients composés jusqu'à 100 % de verre recyclé.

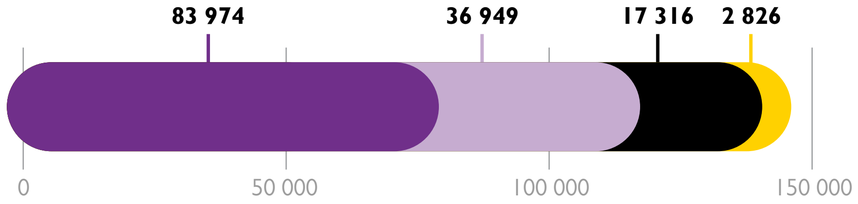


[9] Institut de l'emballage en verre [10] CRI

Déchets

Flux de déchets totaux — 2025
(en tonnes métriques mondiales)

Flux de déchets 2025



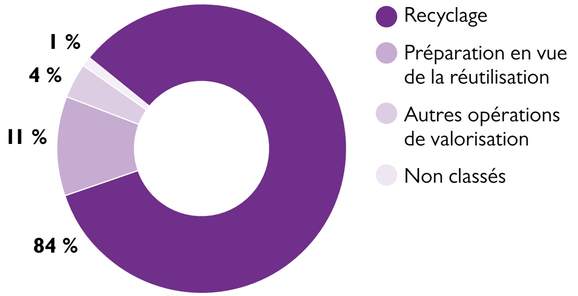
Total des tonnes métriques de déchets

- Déchets non dangereux — Détournés de l'élimination [t]
- Déchets non dangereux — Destinés à l'élimination [t]
- Déchets dangereux — Éliminés [t]
- Déchets dangereux — Évitant la mise en décharge [t]

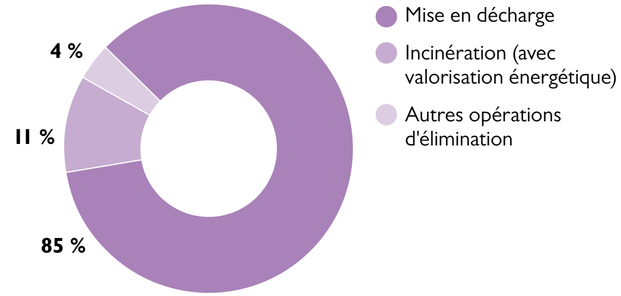
Flux de déchets non dangereux — 2025 (tonnes métriques)



Déchets non dangereux — Détournés de l'élimination



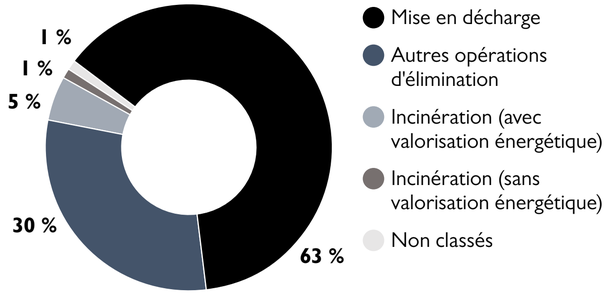
Déchets non dangereux — Destinés à l'élimination*



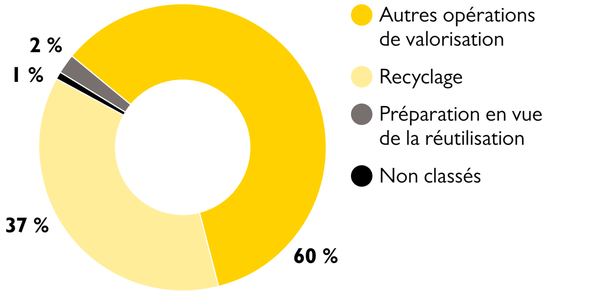
Flux de déchets dangereux — 2025 (en tonnes métriques)



Déchets dangereux — Destinés à l'élimination*



Déchets dangereux — Détournés de l'élimination



**L'incinération sans valorisation énergétique et les déchets non classés représentent moins de 0,5 % du flux total de déchets.*

Effectif interne

Politiques 62
- Politiques de santé et de sécurité 62
- Gouvernance du lieu de travail et du personnel 62

Mécanisme de traitement des réclamations et mesures correctives 63

Mesures 64
- Mesures de gestion du personnel 64
- Mesures de santé et de sécurité 67

Sécurité, notre premier objectif 69

Indicateurs 70

Effectif interne

La section suivante détaille la gestion par O-I des **impacts sur notre effectif interne et des risques associés**. Des impacts peuvent survenir au sein de nos propres activités en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité au travail, d'expérience professionnelle et d'inclusion du personnel. Nos activités sont exposées à des risques liés à la santé et à la sécurité au travail, ainsi qu'à la syndicalisation.

IRO = impacts, risques et opportunités
↑ = en amont
O-I = propres activités
↓ = en aval

			Impact				Chaîne de valeur		
Thèmes importants	**Résultat IRO**	**Description de l'IRO**	**Réel**	**Potentiel**	**Positif**	**Négatif**	↑	O-I	↓
Droits de l'homme	Impact	Impact négatif potentiel sur les travailleurs des propres activités de l'entreprise résultant du travail des enfants ou du travail forcé, lorsque les exigences en matière de droits de l'homme et le devoir de diligence ne sont pas effectivement mis en œuvre.		●		●		●	
Santé et sécurité au travail	Impact	Impact négatif potentiel sur la santé physique et la sécurité des travailleurs résultant de conditions de travail dangereuses ou d'une exposition à des risques pour la santé au travail dans le cadre des propres activités de l'entreprise.	●			●		●	
	Risque	Risques financiers et opérationnels découlant du non-respect des règles en matière de santé et de sécurité au travail ou d'accidents du travail, notamment l'augmentation des coûts liés à la mise en conformité, des primes d'assurance, des perturbations opérationnelles et des risques juridiques potentiels.						●	
Expérience du personnel	Impact	Impact positif sur le bien-être, l'engagement, la fidélisation et le développement professionnel des employés, grâce à une gestion efficace des talents, du développement des employés et des pratiques en matière de rémunération et d'avantages sociaux.	●		●			●	
Inclusion au sein du personnel	Impact	Impact positif sur le bien-être des employés, leur satisfaction professionnelle et leur évolution de carrière grâce à des pratiques d'emploi inclusives et non discriminatoires, notamment un accès équitable aux opportunités, des pratiques salariales cohérentes et un environnement de travail respectueux au sein des propres activités de l'entreprise.	●		●			●	
Syndicalisation	Risque	Risques financiers et opérationnels liés aux activités syndicales, notamment l'augmentation des coûts de main-d'œuvre ou les perturbations opérationnelles dues à des négociations collectives, des arrêts de travail ou des grèves.						●	

Politiques

Politiques de santé et de sécurité

Chez O-I, nous accordons une attention constante à la sécurité de nos collaborateurs. Nous considérons que *la sécurité est notre priorité n° 1,* comme le stipulent nos principes de fonctionnement. La sécurité est essentielle à la conduite de nos activités et constitue le fondement de notre performance commerciale. Nous nous soucions de nos collaborateurs et de nos communautés. Nous nous efforçons chaque jour d'être un employeur responsable, de contribuer à la société et de faire la différence dans un secteur durable. Ces efforts font partie intégrante même de notre identité. C'est pourquoi chacun a droit à un lieu de travail sûr et a l'obligation de travailler en toute sécurité.

Conformément à la **politique ESS** d'O-I, nous nous efforçons de respecter et même de dépasser les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité. Nous visons l'excellence en réduisant les accidents et les maladies, en diminuant l'impact environnemental de nos activités et en optimisant l'utilisation des ressources naturelles. Nos politiques et procédures opérationnelles sont conçues pour garantir la conformité aux lois, réglementations et autorisations applicables en matière de travail et de sécurité.

Notre système de gestion ESS (SGESS) fournit un cadre pour l'amélioration continue en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Ce système repose sur des piliers tels que la gestion des incidents, l'engagement, l'organisation, la communication, la mesure des performances, l'éducation et la formation. Les éléments clés en matière de santé et de sécurité au travail au sein du SGESS comprennent la **gestion du trafic**, la **prévention des chutes**, la **sécurité des machines**, le **contrôle des sources d'énergie dangereuses**, la **protection respiratoire**, le **contrôle de la silice**, la **gestion du stress thermique** et la **protection de l'audition**. Chacun de ces éléments clés fait l'objet d'une politique et d'une procédure définissant des normes minimales pour chaque site de l'entreprise.

Gouvernance du lieu de travail et du personnel

Le **Code mondial de conduite et d'éthique professionnelle** d'O-I ainsi que les **Principes directeurs des fournisseurs** aident nos collaborateurs (salariés, dirigeants, membres du conseil d'administration, sous-traitants et fournisseurs) à comprendre les enjeux juridiques et éthiques importants susceptibles de se présenter dans l'exercice de leurs responsabilités.

Dans le cadre de notre approche holistique du développement durable, nous nous efforçons de maintenir un lieu de travail sûr, de contribuer à des communautés durables et d'assurer une gouvernance efficace, responsable et transparente. O-I s'engage à respecter les droits de l'homme au sein de nos lieux de travail, de nos communautés et de nos chaînes d'approvisionnement. Notre Code mondial de conduite et d'éthique (Code de conduite), ainsi que nos politiques et procédures, constituent le fondement de notre protection des droits de l'homme**.**

Le Code de conduite met en avant l'engagement d'O-I en faveur d'un lieu de travail inclusif et du maintien d'un environnement ouvert et tolérant envers les différentes perspectives. Nos politiques garantissent à chaque employé la liberté d'adhérer ou de ne pas adhérer à des associations ou organisations légalement autorisées, ainsi que de participer à des négociations collectives.



Nos politiques sont conçues pour respecter toutes les exigences légales et réglementaires et contribuer à maintenir un environnement de travail où nos collaborateurs peuvent se sentir en sécurité, soutenus et protégés. Le Code de conduite stipule que l'entreprise n'autorise pas le recours au travail des enfants, au travail forcé ou à toute forme d'esclavage moderne. Elle n'autorise pas les châtiments corporels ni les mauvais traitements. Nos politiques respectent toutes les exigences légales et interdisent la traite des êtres humains. Toute violation présumée doit être signalée immédiatement à un supérieur hiérarchique, à un autre responsable, aux Ressources humaines, au service juridique, au bureau de l'éthique et de la conformité ou à la Ligne d'assistance dédiée à l'éthique et à la conformité. Voir ci-dessous pour plus d'informations sur notre ligne d'assistance.

Nos politiques sur des sujets tels que la lutte contre la corruption, la non-discrimination et la lutte contre le harcèlement, ainsi que les conflits d'intérêts, sont décrites dans le Code de conduite. Conformément à la **Politique de non-discrimination et de lutte contre le harcèlement** d'O-I, chacun d'entre nous a la responsabilité personnelle d'adopter des comportements qui favorisent un environnement de travail exempt de harcèlement ou de discrimination. Cette politique invite toute personne victime ou témoin de harcèlement, de traitement irrespectueux ou de discrimination à contacter un supérieur hiérarchique, les Ressources humaines, un autre membre de la direction, le service juridique, le Bureau de l'éthique et de la conformité, ou à utiliser la Ligne d'assistance dédiée à l'éthique et à la conformité. La Ligne d'assistance dédiée à l'éthique et à la conformité est un mécanisme sécurisé que nous mettons à la disposition de nos parties prenantes pour signaler des préoccupations concernant d'éventuels comportements illégaux ou contraires à l'éthique, ou des violations de nos politiques.

Pour favoriser un lieu de travail inclusif et offrir des opportunités équitables, il est essentiel de lutter contre les préjugés. Notre équipe des ressources humaines fournit des outils de sensibilisation et guide les dirigeants afin de garantir que leurs pratiques ne soient pas entachées de préjugés. Ces outils comprennent des conseils pratiques sur la gestion des préjugés dans les processus de recrutement, d'embauche et de gestion des performances.

Mécanisme de traitement des réclamations et mesures correctives

Notre **Ligne d'assistance dédiée à l'éthique et à la conformité** est une ressource mondiale à la disposition des collaborateurs qui ont des questions sur les politiques de l'entreprise ou des préoccupations concernant d'éventuels comportements illégaux ou contraires à l'éthique, ou encore des violations des politiques. La **ligne d'assistance** est un mécanisme de signalement confidentiel et multilingue, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par téléphone ou via Internet aux parties prenantes d'O-I. **Elle a pour objectif de faciliter l'identification, l'enquête et la mise en œuvre de mesures correctives concernant les problèmes signalés.**

Les signalements à la ligne d'assistance peuvent être effectués de manière anonyme, sauf si les lois locales l'interdisent. La ligne d'assistance n'utilise pas l'identification de l'appelant, de dispositifs d'enregistrement ou d'autres méthodes pour identifier la personne effectuant un signalement. Elle est gérée par un tiers indépendant qui fournit des rapports écrits au responsable de l'éthique et de la conformité et au directeur de l'audit interne mondial. Les problèmes soulevés font l'objet d'une enquête menée de manière professionnelle. La confidentialité est préservée dans la mesure du possible, dans le respect de la loi et sans nuire à la conduite d'une enquête approfondie sur les problèmes soulevés. Sur la base des conclusions de l'enquête, des mesures correctives sont prises si nécessaire. **O-I ne tolère aucune forme de représailles à l'encontre des personnes qui signalent des problèmes ou participent de bonne foi à des enquêtes.**

En moyenne, nous recevons environ 300 appels par an sur notre Ligne d'assistance dédiée à l'éthique et à la conformité. O-I enquête sur les signalements reçus via cette ligne d'assistance et prend des mesures correctives si nécessaire. Bien que ce chiffre varie, environ 20 % des signalements s'avèrent fondés. En 2025, la Ligne d'assistance dédiée à l'éthique et à la conformité a reçu six signalements avérés portant sur des allégations de harcèlement (tels que définis dans les catégories de signalement de la ligne d'assistance).



Mesures

O-I a identifié les risques liés à son personnel ainsi que les conséquences susceptibles d'affecter nos employés. Les initiatives et mécanismes de gestion suivants détaillent la manière dont l'entreprise s'efforce de **prévenir**, de **surveiller** et d'**atténuer les risques liés à notre personnel et les répercussions sur les personnes** au sein de nos propres activités. Cette section explique comment O-I s'efforce de favoriser un environnement de travail sûr et inclusif, comment nous travaillons à maintenir de bonnes relations et des canaux de communication avec nos collaborateurs et leurs représentants, et comment nous soutenons le développement de carrière de nos employés. Nous cherchons ainsi à offrir des expériences positives à nos collaborateurs tout en tirant le meilleur parti de nos précieuses ressources humaines. Ces activités sont prises en charge par nos équipes Ressources humaines et Éthique et conformité, chargées de la gestion de notre personnel et de notre environnement de travail, ainsi que par notre équipe ESS, qui veille à la santé et à la sécurité de nos collaborateurs.

MESURES DE GESTION DU PERSONNEL

Impliquer les collaborateurs dans l'initiative « Power of Glass »™

À partir de l'année 2024 et tout au long de l'année 2025, O-I a entrepris une réévaluation de sa stratégie d'entreprise et de ses relations avec ses parties prenantes. L'un des résultats de cette analyse a été la définition d'une nouvelle vision et de Principes de fonctionnement.

Notre nouvelle vision est la suivante : « Ensemble, nous mettons le pouvoir du verre à la portée de tous, jour après jour ».

Alors que nous nous efforçons de concrétiser notre vision, les principes de fonctionnement d'O-I servent de cadre aux collaborateurs pour agir et prendre, dans leur travail quotidien, des décisions conformes aux valeurs d'O-I. Les principes de fonctionnement guident nos comportements. Ces principes sont les suivants : faire de la sécurité la priorité numéro un d'O-I ; fonctionner dans un esprit de transparence, de travail d'équipe et d'inclusion ; favoriser la productivité, l'amélioration continue et le développement durable ; créer de la valeur partagée avec nos clients ; renforcer le leadership à tous les niveaux de l'entreprise ; et utiliser le profit économique pour stimuler la création de valeur. Portés par les connaissances et l'ambition de nos collaborateurs, nous innovons pour répondre aux besoins en constante évolution de nos clients, en les aidant à développer leurs marques et en devenant des partenaires de choix. Afin de faciliter le recrutement et la fidélisation des talents, O-I s'efforce d'offrir un environnement sûr, inclusif et motivant.

L'une de nos priorités en 2025 a été de définir une vision claire pour l'avenir. Nous avons réuni un groupe de collaborateurs clés et d'acteurs du changement afin de discuter et de débattre de chaque élément de notre plan d'action pour l'avenir. Il était essentiel de rassembler les points de vue de l'ensemble de notre entreprise mondiale pour concrétiser notre vision. L'équipe *« Power of Glass »* a ensuite mené une initiative de transformation visant à diffuser des informations et à faciliter la sensibilisation à l'orientation future de notre entreprise, notamment notre raison d'être, notre stratégie et notre culture. Nous avons mobilisé nos collaborateurs pour conduire le changement organisationnel et aligner notre culture, nos leviers de performance et nos comportements sur les résultats nécessaires à la concrétisation de notre vision. Nous avons conçu ce plan d'engagement afin de donner à chacun le temps et l'espace nécessaires pour réfléchir à ce plan d'action. Au sein de petits groupes, les collaborateurs ont pu poser des questions et partager des idées sur la manière dont ce plan d'action pourrait être mis à profit pour accélérer notre performance. Notre vision « Power of Glass », nos principes de fonctionnement et notre plan d'action ont guidé nos communications et nos actions tout au long de l'année 2025 et au-delà.

Périodiquement, O-I organise des réunions générales mondiales à l'intention des collaborateurs à la suite de la conférence téléphonique sur les résultats avec les investisseurs. Ces réunions sont l'occasion pour la direction de l'entreprise de faire le point avec nos collaborateurs sur notre stratégie, nos opportunités de croissance et nos performances. Elles permettent également aux collaborateurs de poser des questions et d'obtenir des réponses de la part de la direction. L'un des éléments clés de notre plan d'action consiste à donner aux collaborateurs les moyens de *s'exprimer.* O-I s'engage à maintenir un environnement de travail dans lequel nos collaborateurs peuvent faire entendre leur voix et voir leurs opinions prises en compte de manière constructive.

Éthique et conformité

En 2025, une version actualisée du Code de conduite d'O-I a été publiée. Elle a été améliorée afin de s'aligner sur les principes de fonctionnement d'O-I et de permettre aux collaborateurs de mettre ces valeurs en pratique.

Tous les salariés sont tenus de suivre chaque année des formations en ligne portant notamment sur le Code de conduite, la lutte contre la corruption et le respect sur le lieu de travail. De plus, O-I propose périodiquement aux salariés diverses **formations en ligne spécialisées en matière de conformité**, en fonction de leurs fonctions. Notre responsable de l'éthique et de la conformité supervise le processus de communication, de formation et d'application de nos politiques.

Le directeur de l'éthique et de la conformité rend compte au directeur juridique et au comité de nomination et de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration d'O-I, et préside un comité d'éthique et de conformité au niveau de la direction. Ce comité fonctionne comme un forum interfonctionnel au sein duquel les services concernés échangent leurs points de vue sur des sujets liés à l'éthique et à la conformité et favorisent la coordination à l'échelle de l'organisation.

À ce titre, ce comité apporte sa contribution au processus d'évaluation des risques en matière d'éthique et de conformité, examine les risques émergents ou en évolution, et apporte des éclairages qui alimentent le développement continu et l'efficacité du programme d'éthique et de conformité d'O-I.

Négociation collective

Conformément à nos politiques, les salariés sont libres d'adhérer ou de ne pas adhérer à des associations ou organisations légalement autorisées, et de participer à des négociations collectives. Une part importante des salariés de la société est couverte par des conventions collectives ou employée dans des pays où la législation du travail accorde aux salariés des droits importants en matière de négociation ou d'autres droits.

L'entreprise est partie à plusieurs conventions collectives conclues avec des syndicats qui, au 31 décembre 2025, couvraient environ 72 % des salariés de l'entreprise directement liés à ses activités aux États-Unis et au Canada. Environ 83 % des salariés d'Amérique du Sud et du Mexique sont couverts par des conventions collectives. À l'expiration d'une convention collective, si l'entreprise n'est pas en mesure de négocier des contrats acceptables avec les syndicats, cela pourrait entraîner des grèves des travailleurs concernés et une augmentation des coûts d'exploitation.

Ces droits du travail imposent à la société de collaborer avec les représentants légaux des salariés pour mettre en œuvre toute modification des accords de travail. Par exemple, la plupart des salariés d'O-I en Europe sont représentés par des comités d'entreprise qui doivent approuver toute modification des conditions d'emploi, y compris les salaires, les avantages sociaux et les changements de personnel, et peuvent entraver les efforts de restructuration des effectifs de la société. L'entreprise estime que ses relations avec ses salariés sont bonnes au vu de la situation actuelle et ne prévoit pas, à l'heure actuelle, d'arrêts de travail significatifs à court terme.

Rémunération et égalité salariale

O-I s'efforce de maintenir une structure de rémunération équitable en interne et compétitive à l'extérieur afin d'attirer et de fidéliser des talents qualifiés. Nous visons à rémunérer nos salariés conformément aux exigences réglementaires applicables. La structure salariale d'O-I est déterminée par le type de poste et la fourchette salariale en fonction de l'expérience, des qualifications et des performances professionnelles de chacun. Les postes salariés se voient attribuer un grade, ce qui contribue à maintenir l'équité salariale et à garantir la cohérence des pratiques de rémunération.

O-I réalise chaque année une analyse mondiale de l'équité salariale. Cette analyse prend en compte le sexe, l'âge, l'expérience et les performances dans le cadre d'une analyse de régression. Des indicateurs d'équité supplémentaires évaluent les éventuelles différences de rémunération entre les hommes et les femmes. Lorsque des différences ne pouvant s'expliquer par des facteurs liés au poste sont identifiées, des mesures correctives sont mises en œuvre au niveau local si nécessaire.



Gestion des performances des salariés

Notre processus annuel d'évaluation du rendement, connu en interne sous le nom de « Performance Connection », est un processus collaboratif conçu pour permettre à tous les collaborateurs, en collaboration avec leurs responsables, de s'investir pleinement et de prendre conscience du lien entre leurs objectifs et la mission de notre entreprise. Il se décompose en quatre étapes : *Planifier*, *S'engager*, *Évaluer* et *Récompenser*. L'étape de planification se déroule au cours de la première partie de l'année civile, au moment où les collaborateurs collaborent avec leur(s) responsable(s) pour définir des objectifs organisationnels, comportementaux, d'engagement et de développement. La phase d'engagement s'étend sur l'ensemble du cycle de performance et comprend le suivi des objectifs et des progrès par le biais d'entretiens formels et informels, ainsi que la mise à jour ou le réajustement des objectifs si nécessaire. À la fin de l'année civile, les collaborateurs et leurs responsables évaluent l'atteinte des résultats à travers les comportements et les actions de développement. Enfin, les récompenses et la reconnaissance sont attribuées au début de l'année suivante ; elles comprennent des primes directement liées aux performances, aux comportements et aux résultats de développement, ainsi que des récompenses non financières.

O-I reconnaît que chaque phase de la gestion de la performance est susceptible d'être affectée par diverses formes de biais. Nos guides de processus proposent des recommandations pratiques pour aider à gérer les biais inhérents susceptibles d'influencer les responsables et les employés à chaque étape. Ceux-ci comprennent une formation sur les types de biais et des conseils pour les atténuer.

My Workplace Matters

« My Workplace Matters » est un programme mondial d'incitation destiné aux usines d'O-I. Ce programme récompense les performances des usines par des fonds destinés à améliorer l'attractivité et le confort du lieu de travail. Il s'agit d'une récompense collective qui dépend des réalisations conjointes de l'équipe de l'usine, laquelle décide ensuite de l'utilisation des fonds. Ce programme et son processus de prise de décision collective visent à renforcer encore davantage l'engagement au sein de nos sites de production. My Workplace Matters a joué un rôle déterminant dans la récompense des performances des sites, la promotion de l'implication des collaborateurs et l'amélioration des environnements de travail.

Groupes-ressources pour employés

Nous encourageons nos collaborateurs à créer et à gérer des groupes-ressources pour employés. Parrainés et soutenus par un membre de la direction, ces groupes créés par les collaborateurs eux-mêmes, à l'initiative de la base, sont ouverts à tous et favorisent les échanges et la compréhension autour de caractéristiques partagées, d'expériences de vie et d'intérêts communs. Ces groupes offrent un cadre unique pour le leadership éclairé, le développement professionnel, l'apprentissage, le réseautage, le bénévolat, ainsi que pour soutenir le recrutement et la fidélisation des collaborateurs. Nous comptons actuellement sept groupes-ressources pour employés actifs à l'échelle locale et mondiale.

MESURES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

O-I CARES et le système de gestion ESS

Nous nous efforçons jour après jour d'être un employeur responsable, de contribuer à la société et de faire la différence dans un secteur durable. Ces efforts font partie intégrante même de notre identité. Nous mettons à profit notre initiative axée sur notre raison d'être, « O-I CARES », pour renforcer notre culture en faisant activement preuve d'attention envers les autres. Elle continue de guider l'intégration de nos activités.

Le système mondial de gestion ESS (SGESS) constitue un pilier stratégique d'O-I CARES, au même titre que la sensibilisation aux risques, la responsabilisation des dirigeants, la gestion des compétences des collaborateurs et la gestion des sous-traitants. Ce système SGESS complet intègre des éléments fondamentaux et met l'accent sur l'environnement, la santé et la sécurité. Il repose sur des fondements stratégiques et tactiques visant à soutenir les efforts visant à atténuer nos impacts sur nos collaborateurs, l'environnement et les communautés.

Notre ambition ne se limite pas au simple respect des exigences réglementaires, mais va au-delà de la conformité, en mettant l'accent sur la réduction de nos risques les plus élevés et la réalisation de nos objectifs de développement durable. Le service ESS a constitué des **équipes tactiques** dédiées aux **questions d'environnement, de santé et de sécurité**, qui se concentrent sur l'atténuation des risques, la sensibilisation et la mise en œuvre d'actions autour de domaines prioritaires clés.

Alors que nous nous efforçons de prévenir les incidents et de favoriser un changement positif des comportements, une base solide nous permet de pérenniser nos améliorations sur le plan technique, en commençant par nos domaines prioritaires. Ces domaines englobent l'atténuation des risques pour la santé et la sécurité, notamment la *gestion des sous-traitants*, la *gestion du trafic,* la *protection respiratoire et auditive*, la *prévention des chutes* et la *sécurité des machines ;* ainsi que des éléments fondamentaux tels que la communication, la formation et la gestion des incidents. Le système SGESS définit des catégories pour l'amélioration de chaque domaine prioritaire, notamment la documentation des programmes, les contrôles, la formation et la tenue des registres.

Notre **Plan d'amélioration de la santé, de l'environnement et de la sécurité** (PAESS) reste un élément essentiel de notre développement. Le PAESS nous sert de guide pour progresser vers l'excellence en matière d'ESS. Les performances sont évaluées par rapport aux attentes définies dans le cadre de ce processus, en s'appuyant sur les responsables d'usine et de groupe par pays pour qu'ils s'approprient l'amélioration continue. Nous tenons les responsables à tous les niveaux pour responsables de ces efforts.

Culture de la sécurité — Règles d'or et *S'arrêter. Réfléchir. Protéger.*

« S'arrêter. Réfléchir. Protéger. » est notre approche pour veiller les uns sur les autres et notre outil mental pour que la sécurité reste une priorité absolue à chaque instant, dans chaque décision et dans chaque action. Elle permet aux membres de l'équipe de prendre des mesures qui contribuent à se protéger eux-mêmes ainsi que leurs équipes.

Nous fournissons les outils nécessaires pour assurer la sécurité de chacun. Dans le cadre de l'initiative O-I Cares, les Règles d'or, associées au programme S'arrêter. Réfléchir. Protéger., constituent des outils essentiels pour ancrer davantage la sécurité dans notre culture d'entreprise, chaque membre de l'équipe connaissant son rôle dans le maintien d'un environnement de travail sûr. Ces outils et programmes visent à gérer les risques, à sensibiliser les collaborateurs, à identifier les causes profondes et à donner à nos équipes les moyens de prévenir les incidents avant qu'ils ne se produisent.



S'ARRÊTER : prenez le temps de bien réfléchir avant de commencer une tâche ; soyez attentif.

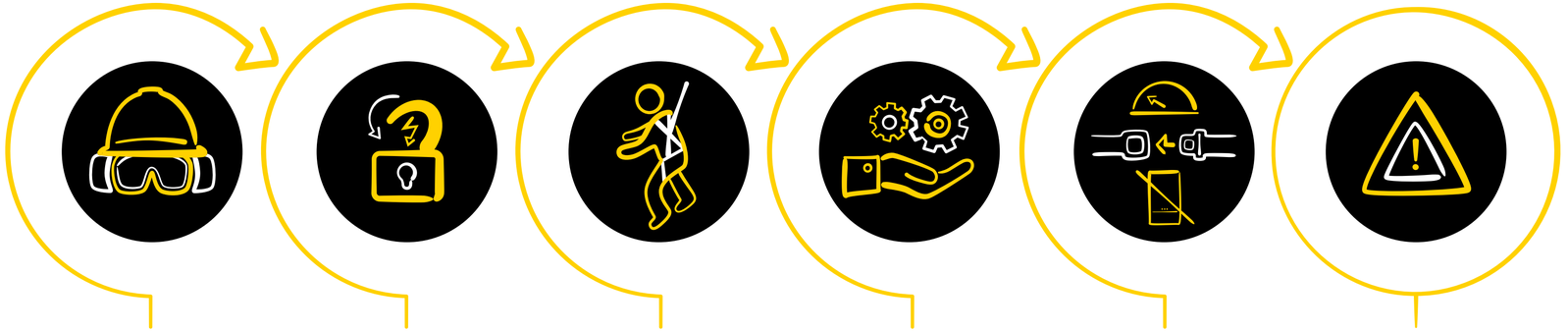
RÉFLÉCHIR : évaluez les risques pour vous-même et pour les autres.

PROTÉGER : agissez pour assurer la sécurité de tous ; n'hésitez pas à vous exprimer.

Pour renforcer notre engagement en matière de sécurité, nous avons lancé une campagne « 2025 » réitérant les Règles d'or. Nous avons également dispensé une formation axée sur les Règles d'or à l'Équipe de direction mondiale et à ses subordonnés directs. Des communications mondiales sont envoyées à notre réseau ESS et aux autres parties prenantes internes à la suite de tout incident, en mettant l'accent sur la sensibilisation et la prévention d'incidents similaires à l'avenir.

RÈGLES D'OR

Les programmes de formation O-I et les procédures d'exploitation sécuritaires constituent le fondement de ces règles d'or. Veuillez toujours respecter les consignes de formation et les procédures, et effectuer des analyses des risques liés au travail avant d'entreprendre toute tâche non routinière.



EPI

Portez toujours les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés pour chaque travail ou tâche, selon les besoins.

VERROUILLAGE-ÉTIQUETAGE

VERROUILLAGE-ÉTIQUETAGE
Assurez-vous que les machines sont entièrement verrouillées et/ou étiquetées avant tout travail d'entretien ou de réparation. Respectez toujours les exigences de contrôle visant à arrêter les équipements et à isoler l'énergie s'il existe un risque lié à l'énergie emmagasinée (ou active).

TRAVAIL EN HAUTEUR

Veillez à toujours utiliser et respecter les mesures de protection contre les chutes applicables. Si aucune autre mesure de protection contre les chutes n'est en place, utilisez systématiquement un ancrage à 100 % lorsque vous effectuez des travaux en hauteur supérieurs à 1 mètre.

UTILISATION DES MACHINES

Ne faites pas fonctionner et ne débloquez pas d'équipements ou de machines sans disposer des outils, de la formation, des dispositifs de sécurité ou des contrôles de protection appropriés.

CONDUITE DES VÉHICULES

Lorsque vous conduisez un véhicule, attachez toujours votre ceinture de sécurité et n'utilisez jamais d'appareil mobile.

POUVOIR D'ARRÊT DES TRAVAUX

Le droit de retrait confère à l'ensemble des employés et des sous-traitants, impliqués directement ou indirectement dans l'activité, la responsabilité, l'obligation et l'autorité d'interrompre le travail lorsqu'une situation ou un comportement jugé dangereux risque d'entraîner un incident. Les travaux sont suspendus jusqu'à ce que l'activité soit réévaluée et qu'il soit confirmé que le travail peut reprendre en toute sécurité.

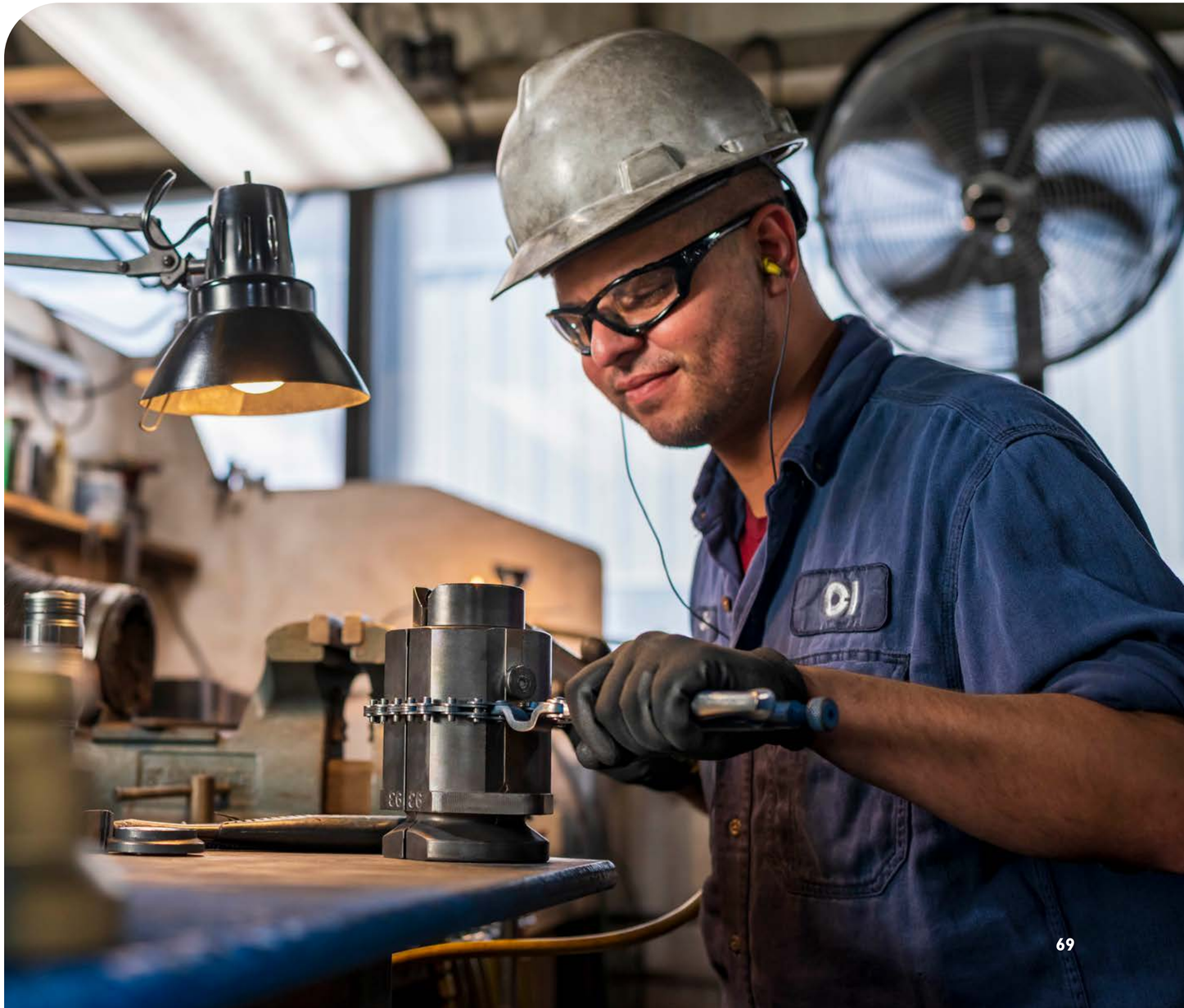
Visites d'inspection ESS mondiales

Au cours de l'année 2025, l'équipe ESS mondiale a dialogué avec l'ensemble de nos collaborateurs, des dirigeants aux travailleurs de première ligne. Cela a notamment consisté à se rendre dans certaines usines, pour des visites de contrôle ESS. L'équipe ESS mondiale identifie et visite les usines afin d'examiner et de valider les activités du plan d'amélioration ESS. Elle apporte son soutien à l'usine conformément aux critères du système de gestion ESS (SGESS), tout en échangeant les meilleures pratiques et les technologies. Après chaque visite, un rapport de contrôle mettant en évidence les principaux thèmes abordés et certaines actions clés requises est remis à l'équipe locale. De plus, le rapport final inclut les résultats d'une évaluation du système SGESS, des observations et des recommandations concernant tous les éléments du système SGESS.

Sécurité, notre premier objectif

Notre objectif est toujours de parvenir à zéro accident et à zéro maladie. Dans la poursuite de cet objectif, nous nous engageons à **réduire de 50 % le taux total d'incidents enregistrables (le TRIR)** par rapport à 2019.

Notre mission en matière d'ESS consiste à donner à nos collaborateurs les moyens de travailler à l'instauration d'une culture zéro incident et à nous efforcer de respecter, voire de dépasser, les lois et réglementations ESS applicables. Chez O-I, nous sommes tous tenus d'agir de manière à progresser sur cette voie. L'objectif d'O-I est d'atteindre **zéro accident et zéro maladie**. Dans le cadre de cet objectif, nous visons une **amélioration de 50 % de notre taux total d'incidents enregistrables (TRIR)** par rapport à 2019 **d'ici 2030.** En 2025, le TRIR des collaborateurs d'O-I s'élevait à 1,63, soit une **baisse de 42 %** par rapport à l'année de référence.

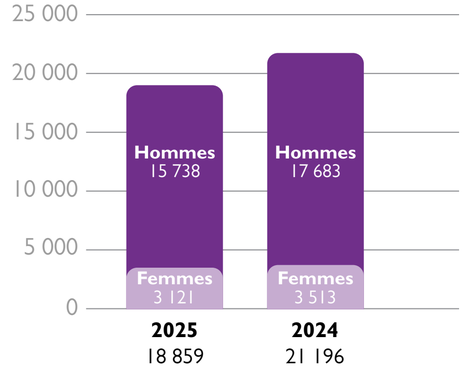


Indicateurs

INDICATEURS DE RESSOURCES HUMAINES

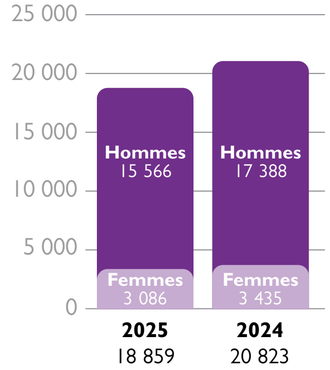


Effectif de nos collaborateurs par genre

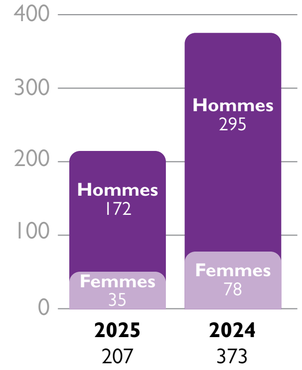


Nombre total d'employés

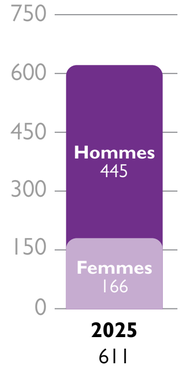
Type d'employés par sexe



Effectif permanent



Salariés temporaires



Salariés à horaires non garantis

Effectifs par pays

Pays	Brésil	Canada	Chine	Colombie	République tchèque	Équateur	Estonie	France	Allemagne	Hongrie	Indonésie	Italie	Mexique	Pays-Bas	Pérou	Pologne	Espagne	Suisse	Royaume-Uni	États-Unis d'Amérique
Nombre d'employés **2025**	1 660	698	427	1 047	347	190	157	2 025	653	214	–	1 650	3 978	519	361	932	182	36	587	3 196
Nombre d'employés **2024**	1 754	711	453	1 082	365	198	156	2 175	730	228	295	1 660	4 395	603	478	982	354	47	643	3 887

Couverture par les conventions collectives

Au total, **67 %** des salariés étaient **couverts par des conventions collectives** en 2025.

% de couverture	Salariés couverts par des conventions collectives				Dialogue social	
	Dans l'EEE		Hors EEE		Salariés représentés par des délégués du personnel (au sein de l'EEE)	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
0–19 %	Estonie, Pologne, Allemagne	Estonie, Allemagne, Pologne, Espagne	Asie, Amériques, région andine, sud-ouest de l'Europe	Asie, Amériques, région andine, sud-ouest de l'Europe	Estonie, Pologne	Estonie, Pays-Bas, Pologne, Espagne
20 à 39 %	–	–	–	–	Hongrie	Hongrie
40 à 59 %	–	–	–	–	République tchèque	République tchèque
60 à 79 %	–	Pays-Bas	Amérique centrale, Royaume-Uni, Amérique du Nord	Amérique centrale, Royaume-Uni, Amérique du Nord	Pays-Bas	
80 à 100 %	République tchèque, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Espagne	République tchèque, France, Hongrie, Italie	Amérique du Sud, Amérique du Nord	Asie, Amérique du Sud, Amérique du Nord	France, Allemagne, Italie, Espagne	France, Allemagne, Italie

Le tableau ci-dessus présente le pourcentage de salariés couverts par des conventions collectives au sein de l'Espace économique européen (EEE) et en dehors de celui-ci. Il inclut tous les pays dans lesquels O-I est présent et compte plus de 50 salariés. Il indique également le pourcentage de salariés représentés par des délégués du personnel, chiffre communiqué au niveau national pour chaque pays de l'EEE dans lequel O-I est présent.



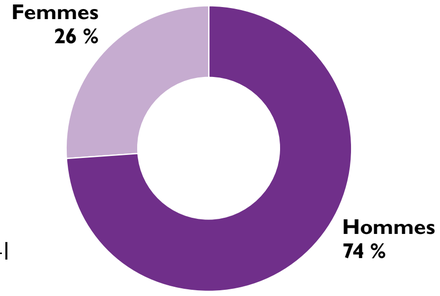
Rotation du personnel

Le taux total de rotation du personnel en 2025 s'élevait à 20 % de l'effectif moyen, soit un total de 3 910 salariés. Ce chiffre est calculé sur la base de l'effectif total.

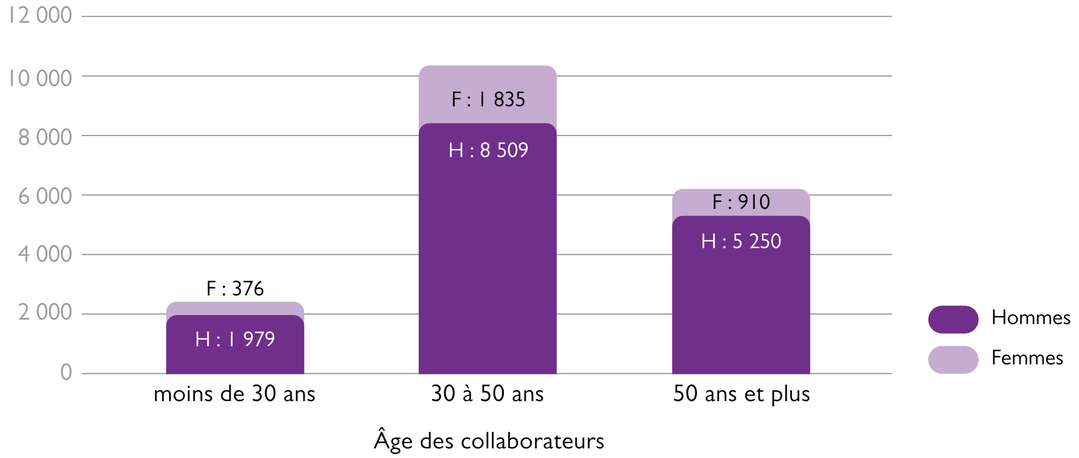
Direction générale en 2025, par sexe

Sexe	Hommes	Femmes
Répartition des cadres supérieurs par nombre	46	16

La haute direction comprend l'équipe de direction mondiale d'O-I (cadres supérieurs) et leurs subordonnés directs.



Répartition mondiale des effectifs par tranche d'âge en 2025



Salaires adéquats

L'entreprise s'engage à verser des salaires équitables et adéquats à tous ses salariés et à respecter les réglementations applicables en matière de salaire minimum dans chaque pays où elle opère. La rémunération des salariés est fixée et révisée conformément aux lois, réglementations et conventions collectives locales applicables, le cas échéant. L'entreprise met en œuvre des processus permettant de suivre l'évolution des exigences légales en matière de salaire minimum et des normes collectives du travail, et d'apporter les ajustements nécessaires à la rémunération des salariés afin de rester en conformité. Les pratiques de rémunération s'appuient sur des principes et des cadres de gouvernance à l'échelle de l'entreprise, mis en œuvre par le biais de politiques et/ou de pratiques locales afin de garantir leur conformité aux exigences légales et aux normes internes établies.

À travers ces mesures, l'entreprise veille à ce que les salaires de ses collaborateurs atteignent ou dépassent les seuils légaux obligatoires et reflètent des pratiques de travail responsables sur l'ensemble de ses implantations mondiales. Pour la période couverte par le présent rapport, l'évaluation de l'adéquation des salaires menée par l'entreprise repose sur le respect des exigences légales en matière de salaire minimum et des conventions collectives applicables. L'entreprise continue d'évaluer la disponibilité et la pertinence des indicateurs de référence relatifs au salaire décent dans les juridictions concernées.

Protections sociales

L'entreprise offre à ses salariés des prestations de protection sociale conformément aux lois, réglementations et conventions collectives locales applicables, le cas échéant. Ces protections peuvent inclure des prestations légales liées aux soins de santé, à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail, au chômage, au congé parental et à d'autres programmes de sécurité sociale requis par la loi, selon la juridiction concernée.

L'entreprise met en œuvre des processus de gouvernance pour suivre les exigences en matière de protection sociale propres à chaque pays et collabore avec les responsables RH locaux afin de garantir le respect des obligations légales et des dispositions issues des conventions collectives. Lorsque des programmes légalement obligatoires s'appliquent, l'entreprise gère et finance les prestations conformément aux exigences en vigueur. Dans les juridictions où la couverture sociale légale est complétée par des prestations fournies par l'employeur, les programmes de l'entreprise sont conçus pour compléter les exigences locales et refléter les pratiques d'emploi applicables.

Grâce à ces mesures, l'entreprise vise à favoriser le bien-être de ses salariés et à garantir leur protection sociale, tout en veillant au respect de la législation du travail et sociale applicable dans l'ensemble de ses activités à l'échelle mondiale.

Personnes en situation de handicap

En 2025, 2 % des effectifs d'O-I étaient composés de personnes en situation de handicap. Ces données sont soumises à des restrictions légales relatives à la confidentialité des informations sur le handicap dans certains pays.

Développement des compétences

Environ 42 % des employés d'O-I ont participé chaque année à des entretiens formels d'évaluation des performances et de développement de carrière.

Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Presque tous les employés (99,7 %) avaient droit à un congé pour raisons familiales en 2025. Ce chiffre inclut les personnes bénéficiant de ce droit en vertu de la politique des ressources humaines, des conventions collectives et/ou des législations locales ou nationales.

Rémunération

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes : niveau de rémunération moyen entre les employés masculins et féminins	**14,24 %**
Rapport de rémunération annuelle totale : rapport entre la rémunération annuelle totale la plus élevée et la médiane de la rémunération annuelle totale	**256:1**

Ces données ont été compilées à partir des systèmes de suivi des ressources humaines d'O-I, qui contiennent les dossiers de rémunération actuels de tous les salariés

Le ratio de rémunération du PDG d'O-I figure dans la dernière **circulaire de sollicitation de procurations**. En 2025, la rémunération annuelle totale du PDG, telle qu'indiquée dans le tableau récapitulatif des rémunérations de 2025, s'élevait à 11 462 530 $. La rémunération annuelle totale de l'employé médian, calculée de la même manière que dans le tableau récapitulatif des rémunérations de 2025, s'élevait à 44 852 $. Par conséquent, pour 2025, le rapport estimé entre la rémunération annuelle totale du PDG et celle de l'employé médian était d'environ 256 pour 1.

O-I a identifié l'employé médian en examinant les informations relatives à la rémunération issues des registres de paie d'environ 19 000 employés, à l'exclusion du PDG. Pour identifier l'employé médian pour 2025, la société a pris en compte l'ensemble des revenus de 2025 (salaire, rémunération, heures supplémentaires, primes, etc.) tels qu'ils figuraient dans les registres de paie locaux. La société a annualisé la rémunération des employés permanents qui n'ont pas travaillé pendant toute l'année, mais n'a procédé à aucun autre ajustement autorisé par la rubrique 402(u) du règlement S-K.

En utilisant ces mêmes données pour examiner le niveau de rémunération moyen des salariés masculins et féminins, l'écart de rémunération entre les sexes a été calculé en déterminant la différence, divisée par le niveau de rémunération moyen des hommes, puis multipliée par 100. Ce calcul repose sur l'hypothèse d'un taux de rémunération horaire correspondant à un horaire annuel standard, appliqué tant aux hommes qu'aux femmes. Tous les taux horaires ont été convertis en dollars américains sur la base des taux en vigueur à la fin de l'année. L'entreprise s'engage à respecter l'équité salariale pour des fonctions comparables et réexamine régulièrement ses pratiques en matière de rémunération.





INDICATEURS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

100 % des effectifs sont couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité d'O-I

Taux d'accidents du travail	**8,14**
Nombre de décès dus à un accident du travail	**0**
Nombre de jours d'arrêt	**2 744**

Le taux d'accidents du travail a été calculé en divisant le nombre d'accidents du travail survenus en 2025 par le nombre total d'heures travaillées, puis en multipliant le résultat par 1 million.

O-I met en œuvre des « indicateurs avancés » afin de mieux cerner les risques en matière d'ESS et de contribuer à prévenir les incidents avant qu'ils ne se produisent : le potentiel d'incident grave, les incidents graves réels, l'identification des dangers et les « Walks & Talks ». Le suivi de la gravité des incidents, associé au taux global d'incidents enregistrables (TRIR), nous permet d'évaluer les performances de notre système et son impact sur l'ESS afin d'atteindre les objectifs fixés à l'échelle de l'entreprise.

INDICATEURS D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ

Incidents de discrimination et autres incidents liés aux droits de l'homme	**Données 2025**
Incidents de discrimination	0
Cas de harcèlement	6
Incidents liés aux droits de l'homme — Effectif interne	0
Total des amendes, pénalités et indemnités liées aux incidents de discrimination et aux violations des droits de l'homme	0

L'entreprise n'inclut dans ses indicateurs quantitatifs que les incidents et les plaintes pour discrimination et harcèlement qui ont été confirmés à l'issue d'une enquête menée au cours de la période de référence.

Les signalements d'incidents ou les plaintes qui se sont révélés non fondés, qui ont été retirés, qui ne répondaient pas aux définitions applicables ou qui faisaient encore l'objet d'une enquête à la date du rapport ne sont pas inclus dans les indicateurs quantitatifs. Les signalements faisant encore l'objet d'une enquête sont traités conformément aux processus d'enquête et de remédiation mis en place par l'entreprise et sont pris en compte dans la période de référence au cours de laquelle l'enquête est clôturée.

Travailleurs dans la chaîne de valeur

Politiques 77
- Politique relative aux minerais provenant de zones de conflit 77

Canal de signalement 78

Mesures 78
- Diligence raisonnable — Rapport sur les minerais provenant de zones de conflit 79
- Engagement direct relatif aux principes directeurs des fournisseurs 79
- Sélection des fournisseurs 79

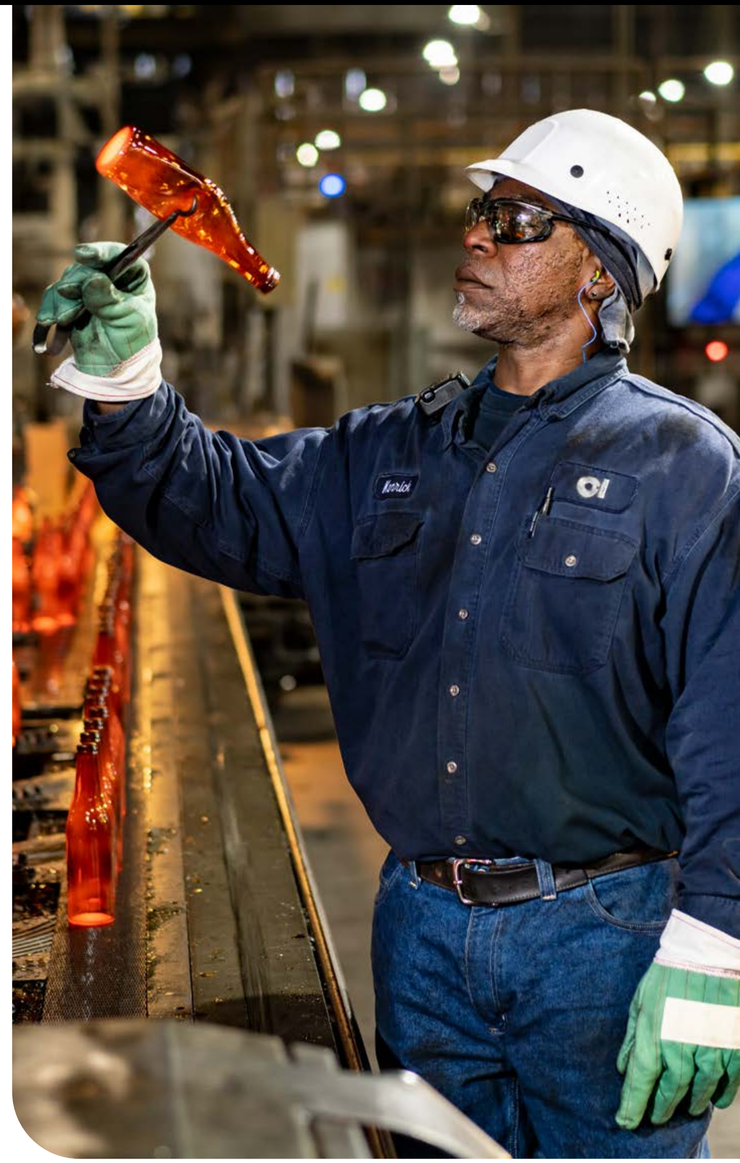
Indicateurs 80

Travailleurs dans la chaîne de valeur

La section suivante détaille la gestion des **impacts sur les travailleurs de la chaîne de valeur**. Ces impacts comprennent les impacts négatifs réels ou potentiels sur les travailleurs résultant de tout manquement à la mise en œuvre de politiques et de pratiques solides en matière de droits de l'homme, susceptible d'entraîner le recours au travail des enfants ou au travail forcé. O-I a la capacité d'influencer la gestion des impacts sur les travailleurs en amont de la chaîne de valeur.

IRO = impacts, risques et opportunités ↑ **=** en amont **O-I =** propres activités ↓ **=** en aval

			Impact				Chaîne de valeur		
Thèmes importants	**Résultat IRO**	**Description de l'IRO**	**Réel**	**Potentiel**	**Positif**	**Négatif**	↑	O-I	↓
Droits de l'homme	Impact	Impact négatif réel ou potentiel sur les travailleurs résultant du travail des enfants ou du travail forcé, lorsque les politiques en matière de droits de l'homme, la diligence raisonnable ou la surveillance sont insuffisantes.		●		●	●		



Politiques

L'approvisionnement durable consiste à reconnaître l'impact plus large que nos décisions d'achat ont sur nos collaborateurs, l'environnement et notre performance globale en matière de développement durable. Aujourd'hui, nous nous transformons en invitant nos fournisseurs à prendre part à notre démarche de développement durable.

Notre vision consiste à créer ensemble, avec nos fournisseurs, une valeur partagée durable grâce à une gestion stratégique de nos relations. Nous considérons notre vision en matière d'achats durables comme le prolongement de notre programme de développement durable à l'échelle de l'entreprise.

La **Politique mondiale d'approvisionnement** d'O-I définit les compétences, les engagements, les méthodes, les transactions et les exigences en matière de documentation du service Achats pour l'acquisition de biens et de services pour le compte d'O-I.

Le **Code de conduite** de l'entreprise guide nos collaborateurs, soulignant l'engagement d'O-I à mener ses activités de manière durable et éthique. O-I applique ses normes élevées en matière de conduite éthique et de conformité à ses pratiques d'approvisionnement. Nous attendons des fournisseurs avec lesquels O-I entretient une relation contractuelle qu'ils se conforment à ces normes et respectent les lois en vigueur. Cela inclut le respect des lois interdisant la traite des êtres humains, l'esclavage et le travail des enfants. Toute violation présumée doit être signalée immédiatement à un supérieur hiérarchique, à un autre responsable, au service des ressources humaines , au service juridique, au bureau de l'éthique et de la conformité ou à la Ligne d'assistance dédiée à l'éthique et à la conformité.

Soucieux de nouer des relations avec des fournisseurs partageant des valeurs similaires, nous avons formalisé nos attentes. Nous avons élaboré des **« Principes directeurs des fournisseurs »** qui définissent nos attentes en matière de conformité des fournisseurs à l'ensemble des lois et réglementations applicables dans les domaines du travail (notamment la liberté d'association, la discrimination, la traite des êtres humains et l'esclavage moderne), de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que de la lutte contre la corruption. Ces principes ont été communiqués à nos fournisseurs et sont accessibles sur le **site web d'O-I** afin de renforcer et de sensibiliser à l'attente d'O-I selon laquelle les fournisseurs mènent leurs activités dans le respect des lois applicables et conformément à des normes éthiques élevées.

PRINCIPES DIRECTEURS DES FOURNISSEURS

Communiquer aux fournisseurs les normes juridiques, de conformité et éthiques attendues concernant :

- L'âge minimum d'admission à l'emploi
- Le travail forcé
- Le travail des enfants
- La traite des êtres humains/ l'esclavage moderne
- Les abus et le harcèlement
- Discrimination
- Liberté d'association
- Temps de travail, semaine de travail et paiement des salaires

Politique relative aux minerais provenant de zones de conflit

La politique d'O-I relative aux minerais de conflit reflète l'engagement de l'entreprise à se conformer aux lois applicables, notamment à la section 1502 de la loi Dodd-Frank de 2010 sur la réforme de Wall Street et la protection des consommateurs (section 1502). Conformément à la section 1502, la SEC exige des sociétés cotées en bourse qu'elles divulguent la présence de certains minerais de conflit — cassitérite, colombite-tantalite, l'or et la wolframite, ainsi que leurs dérivés, à savoir l'étain, le tantale et le tungstène (les « minerais de conflit ») — provenant de la République démocratique du Congo ou des pays limitrophes (la « région de la RDC ») dans les produits que ces sociétés fabriquent ou font fabriquer sous contrat, si ces minerais de conflit sont nécessaires au fonctionnement ou à la production de ces produits.

Conformément à cette politique, O-I prend des mesures pour déterminer l'origine et le statut de tout « minéral de conflit » susceptible d'être nécessaire au fonctionnement ou à la production de nos produits. Nous nous efforçons de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement et, au fil du temps, d'identifier et de réduire, et, le cas échéant, d'éliminer l'utilisation de minéraux de conflit provenant de la région de la RDC qui alimentent les conflits armés ou la violence. Nous nous engageons à collaborer avec l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement afin de respecter ces lois et réglementations. O-I communique à ses fournisseurs ses attentes concernant leur soutien dans le cadre de cette initiative.

Canal de signalement

Les Principes directeurs des fournisseurs mentionnent les canaux de signalement accessibles aux fournisseurs. O-I offre à toutes les parties prenantes, internes et externes, la possibilité de signaler des comportements potentiellement illégaux ou contraires à l'éthique via une ligne d'assistance sécurisée dédiée à l'éthique et à la conformité. Cette ligne d'assistance est un mécanisme de signalement, confidentiel et multilingue, accessible 24 h / 24 et 7 j / 7 par téléphone ou via Internet. Les fournisseurs qui estiment qu'un employé d'O-I, ou toute personne agissant pour le compte d'O-I, s'est livré à un comportement illégal ou inapproprié sont encouragés à signaler le fait à O-I. Le fournisseur peut contacter la Ligne d'assistance dédiée à l'éthique et à la conformité d'O-I via **oiethics.com** ou aux numéros de téléphone indiqués sur le site web de la ligne d'assistance. La relation d'un fournisseur avec O-I ne fera l'objet d'aucune mesure de représailles s'il signale de bonne foi un éventuel manquement.

Mesures

O-I est consciente des répercussions potentielles sur les droits de l'homme des travailleurs au sein de la chaîne de valeur. Les initiatives et mécanismes de gestion suivants détaillent la manière dont l'entreprise s'efforce de **prévenir, surveiller et atténuer les impacts négatifs sur les personnes** au sein de ses propres activités et de celles de ses fournisseurs. Les éléments suivants de nos systèmes de gestion fonctionnent de concert avec notre Ligne d'assistance dédiée à l'éthique et à la conformité pour aider à gérer ces impacts.

Le directeur de l'éthique et de la conformité rend compte à la fois au directeur juridique et au comité de nomination et de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration d'O-I. Il préside un **comité d'éthique et de conformité** au niveau de la direction, un forum interfonctionnel qui rassemble des représentants des fonctions concernées de l'ensemble de l'organisation afin de partager des points de vue sur des sujets liés à l'éthique et à la conformité et de soutenir une action coordonnée. Ce comité contribue au processus d'évaluation des risques en matière d'éthique et de conformité, examine les risques émergents et en constante évolution, et partage des analyses qui alimentent le développement continu et l'efficacité du programme d'éthique et de conformité d'O-I.

Le Bureau de l'éthique et de la conformité d'O-I supervise la **communication, la formation et l'application du Code de conduite et des politiques d'entreprise associées**. Tous nos collaborateurs sont tenus de suivre chaque année des formations en ligne, qui portent généralement sur le Code de conduite, la lutte contre la corruption et le respect au travail. En 2025, notre formation sur le respect au travail comprenait des modules consacrés aux risques liés à l'esclavage moderne et au travail forcé, permettant ainsi aux salariés d'identifier les signes avant-coureurs et de comprendre les mesures appropriées à prendre. Périodiquement, diverses formations en ligne spécialisées sur la conformité sont également proposées aux salariés en fonction de leurs fonctions.

L'équipe mondiale des achats d'O-I gère les relations avec les fournisseurs nouveaux et existants. Elle a pris des mesures pour impliquer les fournisseurs dans une démarche globale de performance en matière de développement durable et a lancé des initiatives d'engagement direct.



Diligence raisonnable — Rapport sur les minerais provenant de zones de conflit

O-I n'achète pas directement de minerais de conflit pour la fabrication de ses produits. L'entreprise achète des matériaux et des produits par l'intermédiaire d'une chaîne d'approvisionnement étendue et s'appuie sur ses fournisseurs directs pour obtenir des informations indiquant si les composants et matériaux qui lui sont fournis contiennent des minerais de conflit. Sur la base de son évaluation, l'entreprise a déterminé que certains produits fabriqués ou dont la fabrication est sous-traitée dans le cadre de l'activité « machines » contiennent des minerais de conflit nécessaires.

Les mesures de diligence raisonnable de l'entreprise ont été conçues pour se conformer, à tous égards significatifs, aux étapes relatives à la diligence raisonnable décrites dans le **Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque** pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Ces mesures comprennent la mise en place d'un système de gestion solide au sein de l'entreprise, l'identification et l'évaluation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement, la conception et la mise en œuvre d'une stratégie pour répondre à ces risques, la réalisation d'un audit indépendant par un tiers portant sur la diligence raisonnable à des points identifiés de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que l'établissement de rapports sur la diligence raisonnable appliquée à la chaîne d'approvisionnement.

Conformément aux lignes directrices de l'OCDE, une équipe interfonctionnelle internationale met en œuvre un système de contrôles et recueille auprès des fournisseurs des informations sur les matériaux entrant dans la composition des produits O-I susceptibles de contenir des minerais de conflit. Les réponses des fournisseurs sont évaluées et des plans d'atténuation des risques sont élaborés au cas par cas, selon les besoins. Un **rapport annuel sur les minerais de conflit** est publié sur la page Web d'O-I dédiée aux investisseurs.

Engagement direct relatif aux principes directeurs des fournisseurs

Nos principes directeurs des fournisseurs énoncent les attentes d'O-I en ce qui concerne la gestion par les fournisseurs de leurs opérations et de leurs chaînes d'approvisionnement, et exigent expressément l'adhésion des fournisseurs. En 2025, O-I a lancé une **campagne visant à dialoguer directement avec ses fournisseurs** en demandant officiellement aux principaux d'entre eux de signer les **principes directeurs des fournisseurs** d'O-I. Grâce à cet engagement, O-I peut s'assurer que ses principaux fournisseurs, en termes de dépenses, se conforment à ses attentes. Cela inclut le respect des lois et réglementations applicables en matière de travail et de droits de l'homme. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils gèrent leur personnel de manière éthique et respectueuse.

Sélection des fournisseurs

O-I recourt à des services de sélection des fournisseurs afin d'identifier et de surveiller les impacts potentiels, y compris les violations des droits de l'homme, sur les personnes impliquées dans notre chaîne de valeur en amont. Nous collaborons avec un prestataire de services de veille économique qui utilise un outil de vérification des sanctions comme mécanisme de gestion des risques afin de détecter d'éventuelles violations juridiques, réglementaires ou des droits de l'homme dans diverses juridictions. Une plateforme mondiale d'évaluation du développement durable évalue les performances des fournisseurs dans des domaines tels que le droit du travail et les droits de l'homme. Ces résultats sont examinés en continu par les équipes Achats et Éthique & Conformité d'O-I.

Lors de l'intégration, O-I vérifie tous les fournisseurs au regard des sanctions, d'autres listes officielles et de la participation de l'État à l'aide de l'**outil de vérification Dow Jones**. Une fois intégrés, les fournisseurs font l'objet d'un suivi et d'une vérification quotidiens via cet outil. Si un risque est signalé au cours du processus de vérification, le Bureau d'éthique et de conformité d'O-I mène une enquête sur le risque en question. Sur la base des conclusions de cette enquête, si le Bureau de l'éthique et de la conformité conclut que le signalement de risque est un faux positif ou qu'il n'empêche pas la poursuite de la collaboration, l'entreprise maintiendra sa relation avec le fournisseur. Si le signalement de risque est confirmé, l'entreprise est invitée à envisager des mesures. L'entreprise, le Bureau de l'éthique et de la conformité et le service juridique coordonnent les mesures prises en réponse aux signalements de risque confirmés afin de garantir le respect des lois et réglementations applicables.

De plus, notre processus de **sélection des fournisseurs** inclut le suivi, la vérification et la collaboration afin de favoriser l'amélioration des **performances des fournisseurs en matière de développement durable** par le biais d'EcoVadis. Cet organisme tiers guide notre évaluation de nos fournisseurs directs selon quatre critères de développement durable : l'environnement, le travail et les droits de l'homme, l'éthique et les achats durables. Il permet d'identifier les fournisseurs présentant les risques les plus élevés et fournit des recommandations sur les mesures correctives appropriées.



Indicateurs

D'ici fin 2025, **45 %** de nos fournisseurs concernés par nos dépenses critiques et stratégiques auront été **évalués par EcoVadis quant à leurs performances en matière de développement durable**.

La chaîne d'approvisionnement locale a un impact sur nos communautés et notre économie, permet de réduire l'impact des transports et favorise un approvisionnement sûr et fiable. En raison de la nature intrinsèquement locale de la chaîne d'approvisionnement du verre, **87 % de l'ensemble de nos fournisseurs sont locaux**. Nous définissons les marchés locaux comme étant nationaux. La plupart des clients et des fournisseurs du secteur du verre se trouvent à moins de 300 miles (500 km) des usines de production.



Cybersécurité et confidentialité des données

Stratégie et politiques 83

Actions 84

Indicateurs 84

Cybersécurité et confidentialité des données

La section suivante détaille la gestion par O-I **des risques** liés à **la cybersécurité et à la protection des données**. Ceux-ci incluent les risques de perturbations de l'activité dues à des cyberattaques, ainsi que les coûts opérationnels, les interruptions et les infractions légales liées aux données à caractère personnel. Les risques de cybersécurité concernent les systèmes d'O-I. Les risques liés à la protection des données concernent non seulement les données d'O-I, mais également celles de nos parties prenantes et partenaires commerciaux en amont et en aval.

IRO = impacts, risques et opportunités ↑ **=** en amont **O-I =** propres activités ↓ **=** en aval

			Impact				Chaîne de valeur		
Thèmes significatifs	**Résultat IRO**	**Description de l'IRO**	**Réel**	**Potentiel**	**Positif**	**Négatif**	↑	O-I	↓
Cybersécurité	Risque	**Perturbations des activités** dues à **des cyberattaques**						●	
Confidentialité des données	Risque	**Coûts opérationnels, interruptions d'activité et infractions légales** liées aux données à caractère personnel					●	●	●



Stratégies et politiques

La direction d'O-I et son conseil d'administration reconnaissent l'importance de mettre en place des mesures de sécurité adéquates pour protéger les informations créées, traitées ou confiées à l'entreprise. La direction d'O-I s'efforce de mettre en œuvre, d'appliquer et de contrôler les mesures et processus de sécurité à l'échelle de l'entreprise. La sécurité des informations de l'entreprise relève de la responsabilité de chacun.

Nos politiques et pratiques visent à protéger les personnes et les actifs informationnels à l'échelle de l'entreprise. La **Politique de sécurité de l'information** d'O-I formalise l'engagement de la direction en faveur de la protection des actifs informationnels à l'échelle de l'entreprise. Elle définit également les exigences permettant de garantir la mise en œuvre de mesures appropriées pour protéger ces actifs. Enfin, elle décrit les attentes de la direction et les responsabilités des utilisateurs en matière de sécurité de l'information. O-I a mis en place un ensemble de contrôles et de mesures de sécurité destinés à protéger et à garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la protection de la vie privée de ses informations internes et de ses systèmes contenant des données relatives à ses employés, ses clients et ses partenaires commerciaux. Afin d'atteindre les objectifs d'O-I en matière de sécurité de l'information, des politiques et des contrôles techniques ont été mis en œuvre pour offrir un environnement informatique sécurisé à nos employés, respecter les exigences légales et réglementaires, protéger les actifs, préserver les informations sensibles, soutenir nos opérations commerciales, prévenir la fraude et enquêter sur les incidents de sécurité. Le respect de la présente politique et des politiques connexes est obligatoire.

O-I a conçu son programme de sécurité de l'information afin de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la protection de la vie privée de ses informations et de ses systèmes contenant des données. O-I a articulé son programme de sécurité de l'information autour des principes suivants : limitation de l'accès aux actifs informationnels d'O-I, promotion de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations et de leur traitement, garantie de la disponibilité des actifs informationnels lorsque cela est nécessaire, et protection des informations à caractère personnel. **La « posture de cybersécurité »** d'O-I communique ces éléments clés du programme de sécurité de l'information aux parties prenantes externes. O-I s'efforce activement et en permanence d'améliorer sa posture de cybersécurité.

La politique d'utilisation d'Internet définit les utilisations appropriées et inappropriées d'Internet par les employés d'O-I et les tiers ayant accès au réseau d'O-I. En tant que grande entreprise mondiale aux opérations complexes fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, O-I s'appuie fortement sur Internet pour son fonctionnement quotidien. Cette politique vise à promouvoir une utilisation appropriée et productive de cette ressource de manière à minimiser les risques et les coûts pour O-I, tout en protégeant à la fois O-I et ses utilisateurs. Cette politique définit les pratiques d'O-I en matière de journalisation et de surveillance et tient compte des réglementations applicables.

Le **modèle européen de gestion de la protection des données** décrit les normes de conformité, les processus, les structures organisationnelles et les mesures de contrôle requis par la réglementation européenne. Il définit les rôles et les responsabilités d'O-I et de ses filiales en Europe. Le modèle de gestion de la protection des données définit la confidentialité des données et des informations comme la relation entre la collecte et la diffusion des données, la technologie, les attentes du public en matière de vie privée, ainsi que les enjeux juridiques et politiques qui y sont liés. Les préoccupations en matière de confidentialité existent partout où des données à caractère personnel sont collectées et stockées, que ce soit sous forme numérique ou autre. Ce modèle comprend des processus et des protocoles, une évaluation de l'impact et des risques liés au transfert de données, des formations et un suivi.

Également spécifiques à nos activités européennes, mais accessibles à tous, les « **Directives relatives aux exigences en matière de confidentialité »** d'O-I décrivent la procédure à suivre et la documentation à établir pour les projets impliquant le traitement de données à caractère personnel, conformément à la législation européenne en matière de confidentialité. Elles intègrent des exigences en matière d'évaluation de la confidentialité et d'autres mesures à prendre, ainsi que des conseils pour la négociation avec les fournisseurs.





Actions

L'engagement d'O-I en faveur de la protection des droits humains de nos collaborateurs s'étend à leur vie privée et à la sécurité de leurs informations. Alors que la fréquence des cyberattaques ne cesse d'augmenter, O-I s'efforce de renforcer et de maintenir ses mesures de sécurité afin de détecter et de prévenir les violations. L'équipe de cybersécurité d'O-I coopère étroitement avec d'autres équipes au sein de l'entreprise, notamment les représentants des métiers, les équipes juridiques et le service informatique, afin de maintenir un processus complet de cybersécurité et de sécurité de l'information.

Conformément à nos politiques et procédures, O-I procède en permanence à des **évaluations de cybersécurité** des nouveaux systèmes, logiciels et appareils. Nos équipes collaborent également avec le service de gestion des risques d'entreprise d'O-I afin d'identifier, de surveiller et de traiter les risques liés aux technologies de l'information. Le processus de traitement des conclusions d'audit informatique donne lieu à la mise en place de contrôles et de plans d'atténuation ou de remédiation.

O-I gère un **programme de sensibilisation à la cybersécurité** qui propose des formations en ligne obligatoires et récurrentes, des formations ciblées sur la sécurité pour les collaborateurs exposés à des risques plus élevés, des formations ponctuelles, ainsi que des communications sur les meilleures pratiques en matière de sécurité. La sensibilisation et la formation des collaborateurs en matière de sécurité couvrent les menaces et les risques actuels, tant au travail que dans leur vie privée. En 2025, des thèmes pertinents tels que la protection des données et l'intelligence artificielle ont été intégrés à **la formation annuelle « Éthique et conformité »** d'O-I destinée à l'ensemble des salariés à l'échelle mondiale. Des formations supplémentaires spécifiques à la cybersécurité et à la protection des données sont en cours d'élaboration et seront dispensées chaque année à partir de 2026.

L'équipe informatique organise chaque année le « **Mois de la sensibilisation à la cybersécurité »**. Tout au long de ce mois, une campagne de communication est menée à l'intention de l'ensemble des collaborateurs. Les domaines de cybersécurité que nous couvrons au sein de notre entreprise constituent la base d'un environnement sécurisé. Tout au long du Mois de la sensibilisation à la cybersécurité 2025, l'équipe informatique a proposé aux collaborateurs des formations sur la protection de nos systèmes, de nos données et de notre personnel. De la gouvernance des données à la détection des menaces en passant par la réponse aux incidents, chaque semaine a été consacrée à un nouvel aspect de notre stratégie de cybersécurité.

Indicateurs

Incidents de cybersécurité : **aucun incident de sécurité significatif** n'a été signalé en 2025.

L'entreprise a été la cible de cyberattaques et d'autres incidents de sécurité, notamment, mais sans s'y limiter, des incidents d'hameçonnage et de logiciels malveillants, et elle s'attend à ce que les cyberattaques augmentent en nombre, en fréquence et en sophistication à l'avenir. Bien que les cyberattaques antérieures n'aient pas eu de conséquences significatives, rien ne garantit que les attaques futures n'aient pas d'effet défavorable significatif sur les activités commerciales, la réputation et les résultats financiers de l'entreprise.

Remarques importantes et clauses de non-responsabilité

Le présent document contient des déclarations « prospectives » concernant O-I Glass, Inc. au sens de la section 21E de l'Exchange Act et de la section 27A du Securities Act de 1933, tel que modifié. Les déclarations prospectives reflètent les attentes et les prévisions actuelles de la société concernant des événements futurs à ce moment-là, et comportent donc une part d'incertitude et de risque. Les termes « croire », « s'attendre à », « anticiper », « sera », « pourrait », « serait », « devrait », « peut », « prévoir », « estimer », « avoir l'intention de », « prédire », « potentiel », « continuer », « objectif », « cible », « stratégie », « engagement », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions similaires, permettent généralement d'identifier les déclarations prospectives.

Il est possible que les performances financières futures de la société diffèrent des prévisions en raison de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs de risque évoqués dans le rapport annuel de la société sur le formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que dans tout rapport trimestriel déposé ultérieurement sur le formulaire 10-Q ou dans d'autres documents déposés par la société auprès de la SEC.

Il n'est pas possible de prévoir ou d'identifier tous ces facteurs. Toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport reposent sur certaines hypothèses et analyses formulées par la société à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, des conditions actuelles, des évolutions futures attendues et d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances. Les déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures, et les résultats ou évolutions réels peuvent différer sensiblement des prévisions. Bien que la société examine en permanence les tendances et les incertitudes affectant ses résultats d'exploitation et sa situation financière, elle n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de compléter les déclarations prospectives spécifiques contenues dans le présent rapport, sauf si la loi l'y oblige expressément.

En outre, nos analyses des évaluations ESG, des objectifs et des enjeux pertinents présentées ici s'appuient sur diverses normes et cadres ESG (y compris les normes de mesure des données sous-jacentes), ainsi que sur les intérêts des différentes parties prenantes. À ce titre, toute « importance relative » peut différer de la définition de la « matérialité » au sens de divers régimes réglementaires, y compris les lois fédérales sur les valeurs mobilières aux fins des déclarations à la SEC, et ne doit pas être interprétée comme correspondant nécessairement à celle-ci. De plus, compte tenu des incertitudes, des estimations et des hypothèses nécessaires à la réalisation de certaines des informations fournies dans le présent rapport, ainsi que des délais impliqués, la matérialité est intrinsèquement difficile à évaluer longtemps à l'avance. Par ailleurs, compte tenu de l'incertitude inhérente aux estimations, hypothèses et délais contenus dans le présent rapport, nous pourrions ne pas être en mesure d'anticiper à l'avance si, et dans quelle mesure, nous serons ou non en mesure de respecter nos plans, cibles ou objectifs. Par ailleurs, une grande partie de ces informations repose sur des hypothèses, des estimations ou des informations provenant de tiers qui sont encore en évolution et susceptibles de changer. Par exemple, nous notons que les méthodologies de calcul et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de toute réduction de ces émissions, continuent d'évoluer, et nous ne pouvons garantir que notre approche de ces questions ou d'autres sujets s'alignera nécessairement sur une norme particulière ou sur les préférences des parties prenantes. De même, bien que nous nous appuyions sur certaines normes tierces dans le cadre de nos communications, nous ne pouvons garantir — et toute mention d'« alignement » ou similaire par rapport à ces normes ne doit pas être interprétée comme signifiant — un respect strict de ces normes ou d'interprétations particulières de celles-ci. Nos communications fondées sur des normes sont susceptibles d'évoluer en raison de révisions des exigences du référentiel, de la disponibilité ou de la qualité des informations, de changements dans nos activités ou dans les politiques gouvernementales applicables, ou d'autres facteurs, dont certains peuvent échapper à notre contrôle.

En outre, le présent rapport de développement durable est publié à l'intention des investisseurs d'O-I Glass et des autres parties prenantes. Les informations contenues dans ce rapport de développement durable ne constituent pas et ne doivent pas être interprétées comme du marketing ou de la publicité destinés aux consommateurs dans le cadre de la promotion, de la vente ou de la fourniture d'un produit ou d'un service quelconque, ni d'O-I Glass en général.